

J
103
H72
1967/68
I5
A1

J
103
H72
1967/68
I5
A1

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

130 St. George Street, Toronto, Ontario M5S 1A5

ACQUISITION DEPARTMENT

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGETIQUE

Par M. P. PÉRISSON, C. A. S. I. E. N.

PROCES VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Recueil I

SEANCE DU JOUR À JOURNAUX

Chaque semaine

100 pages, 100 exemplaires, 100 exemplaires
de chaque volume de 100 pages

Commissariat d'Énergie

100 pages, 100 exemplaires, 100 exemplaires
de chaque volume de 100 pages

100 pages, 100 exemplaires

100 pages, 100 exemplaires, 100 exemplaires

100 pages, 100 exemplaires, 100 exemplaires
de chaque volume de 100 pages

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. PATRICK T. ASSELIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968)
du ministère de l'Industrie

Comprenant l'appendice A
du budget principal des dépenses (1967-1968) du
ministère de l'Industrie

COMPTE RENDU

par

l'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

26917-1

COMITÉ PERMANENT

DE

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES
ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Patrick T. Asselin

*Vice-président: M. Leonard Hopkins

et Messieurs

*Andras	Goyer	Peters
Beaulieu	Grafftey	Reid
Bower	Hales	Saltsman
Cashin	Hymmen	Scott (Victoria
Davis	Latulippe	(Ont.))
Faulkner	Legault	Sherman
Forest	Lind	Wahn—(24).
Fulton	McCutcheon	

(Quorum 13).

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

*Remplacèrent MM. Addison et Jamieson en date du 7 juin 1967.

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du
ministère de l'Industrie

Comportant l'appendice A

du budget principal des dépenses (1967-1968) du
ministère de l'Industrie

COMPTE RENDU

par

l'honorable C. M. Dany, ministre de l'Industrie.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mai 1967.

Il est résolu,—Que le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Addison,	Fulton,	Lind,
Asselin (<i>Richmond-Wolfe</i>),	Goyer,	McCutcheon,
Beaulieu,	Grafftey,	Peters,
Bower,	Hales,	Reid,
Cashin,	Hymmen,	Saltsman,
Davis,	Jamieson,	Scott (<i>Victoria (Ont.)</i>),
Faulkner,	Latulippe,	Sherman,
Forest,	Legault,	Wahn—(24).

Le JEUDI 25 mai 1967.

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1967-1968 concernant le ministère de l'Industrie soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le MERCREDI 7 juin 1967.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Andras et Hopkins soient substitués à ceux de MM. Addison et Jamieson sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 8 juin 1967.

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.
Respectueusement soumis,

Le président,
Patrick T. Asselin.

(Agréé le 13 juin.)

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 juin 1967.

(1)

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à 10 h. 10 du matin aux fins d'organisation.

Présents: MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Bower, Cashin, Forest, Goyer, Hales, Hopkins, Hymmen, Latulippe, Legault, Lind, Peters, Reid, Scott (*Victoria (Ont.)*), Sherman et Wahn—(16).

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: l'honorable C. M. Drury, ministre, et M. S. S. Reisman, sous-ministre.

Le secrétaire du Comité préside et, sur mise en nomination, M. Lind propose, appuyé par M. Reid, que M. Asselin (*Richmond-Wolfe*) soit élu président du Comité.

Sur proposition de M. Forest, appuyé par M. Hales,
Il est résolu,—Qu'on cesse les nominations.

M. Patrick Asselin ayant été élu président, il occupe le fauteuil présidentiel et remercie les membres de l'honneur qu'ils lui ont conféré.

Sur proposition de M. Reid, appuyé par M. Cashin, M. Hopkins est élu vice-président du Comité.

Sur proposition de M. Forest, appuyé par M. Scott (*Victoria (Ont.)*),
Il est résolu,—Qu'on cesse les nominations.

Le président déclare que M. Hopkins est élu vice-président.

Sur proposition de M. Wahn, appuyé par M. Cashin,
Il est résolu,—Que le président et quatre membres nommés par celui-ci forment le sous-comité de l'agenda et du programme.

Sur proposition de M. Legault, appuyé par M. Reid,
Il est résolu,—Que le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français, de ses délibérations.

Sur proposition de M. Cashin, appuyé par M. Hales,
Il est résolu,—Que les crédits paraissant aux prévisions budgétaires principales pour 1967-1968 ayant trait au ministère de l'Industrie, soit imprimés en appendice au fascicule n° 1 des délibérations du Comité. (*Voir appendice «A»*.)

Sur proposition de M. Cashin, appuyé par M. Wahn,
Il est résolu, sur division,—Que le Comité recommande à la Chambre que son quorum soit réduit de 13 à 9 membres.

Le président fait lecture des ordres de renvoi du Comité, du jeudi 25 mai 1967, et il passe à l'étude du premier crédit des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie:

Crédit 1 Administration, etc., \$10,568,300.

On convient d'entendre, en premier lieu, une déclaration du ministre de l'Industrie. Le président présente l'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie, qui fait lecture d'une déclaration dont des exemplaires ont été distribués aux membres. Cette déclaration se rapporte à des crédits paraissant aux prévisions budgétaires principales 1967-1968 du ministère de l'Industrie. (Voir appendice «A».) Au nom des membres, le président remercie le ministre de ses remarques.

Deux des membres proposent des suggestions à l'égard de l'horaire des réunions ultérieures afin de se rendre au désir des membres et des témoins et au sujet de l'éventualité de visites aux installations du ministère dans la région d'Ottawa. Le président transmettra ces suggestions au sous-comité de l'ordre du jour et du programme pour recommandation.

A 11 h. 05 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.*

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 8 juin 1967

Le président: Messieurs, comme je l'ai déjà dit, l'ordre de renvoi était les prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie. Le ministre de l'Industrie est avec nous aujourd'hui et il a une déclaration à nous faire. Nous allons donc passer, pour la forme, à l'étude du crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie, et je vous présente le ministre de l'Industrie.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Merci, Monsieur le président. On me dit que la séance du comité, ce matin, doit être relativement brève. J'ai une déclaration assez longue à faire sur le ministère de l'Industrie, déclaration qui, je crois, serait utile aux membres de ce comité. Il y en a d'autres copies. Peut-être, Monsieur le président, aimeriez-vous faire circuler cette déclaration quelque temps avant que le procès-verbal ne paraisse. Cela vous irait-il?

Le président: Oui.

M. Drury: Parce que le temps est limité, je vais vous lire ma déclaration avec peut-être plus de rapidité que d'éloquence, et je le ferai, avec l'indulgence du comité, entièrement en anglais.

Monsieur le président, c'est la première fois que votre comité est saisi des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de pouvoir fournir plus de renseignements sur les fonctions et les activités de mon ministère qu'il n'est possible de le faire lorsque les prévisions budgétaires sont au comité des subsides. Vous vous rappellerez que le comité a examiné la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques et a également étudié le Programme de développement régional, mais je crois que cette réunion va me permettre de répondre aux questions que l'on se pose sur l'ensemble des activités de mon ministère. Je sais, par les discussions qui ont eu lieu à la Chambre, de même que par mes comparutions antérieures devant vous, que le comité est intéressé à se faire une intelligence totale des activités de mon ministère et de l'influence qu'elles exercent sur l'économie canadienne. Avec votre permission, Monsieur

le président, j'ai pensé qu'il conviendrait que je fasse une déclaration préliminaire sur les fonctions de mon ministère et que je souligne certains des nombreux programmes qui nous occupent. J'aimerais également avoir l'occasion de commenter certains des nouveaux projets que nous entreprenons et qui se retrouvent dans les prévisions budgétaires dont vous êtes saisis. Il me ferait plaisir de vous donner autant de détails que vous pouvez en désirer sur toutes et chacune des activités de mon ministère. Pour m'aider à ce faire, j'ai à mes côtés mon sous-ministre, M. Simon Reisman, et plusieurs autres fonctionnaires supérieurs.

En mai dernier, la dernière fois en date que la Chambre a fait l'examen des prévisions budgétaires de mon ministère, j'avais déclaré que «c'est l'augmentation de la productivité, le rendement par homme, qu'il faut encourager d'abord.» J'ajoutai que «dans la mesure où nous parviendrons à accroître notre productivité, nous pourrions atteindre d'autres objectifs économiques, tels la stabilisation des prix et une balance avantageuse des paiements.»

Depuis ce temps-là, il y a eu amplement de discussions publiques sur l'importance de l'amélioration de la productivité et sur les rôles respectifs qu'ont à y jouer l'industrie, le travail et le gouvernement. Vous vous rappellerez que dans son rapport annuel pour l'année 1966, le gouverneur de la Banque du Canada déclarait que «des tendances divergentes, comme celles qu'il nous a été donné d'observer récemment, dans l'évolution des coûts et de la productivité, ne sauraient persister longtemps sans nuire sérieusement à notre économie et, en particulier, à ses chances de soutenir la concurrence internationale.»

Le Conseil économique, dans chacun de ses trois Exposés annuels, a souligné l'importance de l'accroissement de la productivité pour le bien-être économique du Canada. Ses vues d'ensemble sur le sujet se trouvent fort bien résumées dans son Deuxième exposé annuel: «Une amélioration continue de la productivité constitue une base essentielle à la réalisation satisfaisante de l'ensemble de nos objectifs économiques et sociaux. Une productivité croissante est à la fois la condition indispensable à la croissance du niveau de vie et

constitue un puissant facteur parmi les circonstances requises pour réduire les tensions et les conflits possibles entre les divers objectifs et aspirations de notre société de plus en plus complexe. En plus d'assurer une hausse des revenus, une productivité accrue est importante parce qu'elle augmente la rentabilité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne, facilite un meilleur équilibre interrégional, élargit les ressources destinées à des fins spéciales et permet de maintenir la balance des paiements dans une situation viable.»

Le ministre des Finances, dans son récent discours du budget, a formulé de façon fort lucide les préoccupations du gouvernement quant au besoin d'accroître notre productivité, lorsqu'il a déclaré que «les Canadiens n'ont pas voulu se rendre à l'évidence, et admettre qu'à l'accroissement du revenu doit correspondre l'accroissement de la productivité, afin d'éviter les échecs et l'inflation qui sont la séquelle d'un désir d'enrichissement poursuivi aux dépens de ses concitoyens.»

(Texte)

Monsieur Latulippe, vous avez la version française?

M. Latulippe: Non, je ne l'ai pas.

L'hon. M. Drury: Il y a une version française, si vous la voulez.

Le président: Oui. Monsieur Latulippe, nous avons une version en français, je l'ai ici. Vous pourriez mieux suivre avec cela. Excusez-moi, j'aurais dû vous donner un exemplaire avant le début de la séance.

• (10.30 a.m.)

(Traduction)

L'hon. M. Drury: Ces trois facteurs économiques clés convergent tous sur le même thème central: l'importance de la croissance de la productivité pour l'expansion de la production, la stabilité des prix, la réduction des coûts et l'augmentation des revenus personnels.

Je pense qu'il y aurait lieu ici de définir la productivité. Au sens le plus large du mot, la productivité signifie la production ou valeur accumulée par unité d'apport par période de temps. Comme la productivité relie le rendement à l'apport, elle permet de mesurer l'efficacité avec laquelle nous utilisons nos ressources, y compris la main-d'œuvre et le capital.

En sa qualité de ministre économique du gouvernement particulièrement chargé d'encourager l'établissement et la croissance des industries de fabrication et de transformation au Canada, de façon efficace et concurrentielle, le ministre de l'Industrie a, comme

principale mission, la responsabilité de mettre en valeur la productivité de l'économie industrielle du Canada.

Dans notre système économique, le rôle du gouvernement dans le domaine de l'expansion industrielle s'est traditionnellement borné à l'application de programmes généraux de nature commerciale, fiscale ou monétaire. Plus récemment encore, le Canada a reconnu que l'industrie et le gouvernement doivent collaborer encore plus étroitement ensemble pour régler certains problèmes de nature économique et technologique et pour formuler des solutions mutuellement acceptables, dont l'économie, dans son ensemble, pourrait bénéficier. En établissant le ministère de l'Industrie, le gouvernement a créé un instrument apte à contribuer directement à la réalisation de cet objectif. Chargé par le Parlement de se renseigner de façon détaillée sur les industries de fabrication au Canada pour élaborer et mettre en œuvre des programmes qui encourageront l'établissement, la croissance, l'efficacité et l'amélioration de ces industries, mon ministère a recruté et perfectionné un groupe de professionnels qui formuleront et mettront en pratique des programmes originaux destinés à modifier de façon constructive les concepts et les pratiques de l'industrie canadienne.

Au cours de nos premières années d'opération, nous nous sommes surtout arrêtés au recrutement du personnel, à l'élaboration d'une politique et des programmes, et enfin à la réalisation et à la mise en œuvre de quelques programmes importants. Le budget de l'année financière 1967-1968 reflète l'élaboration de plusieurs programmes et leur utilisation de plus en plus fréquente par l'industrie canadienne. Le Budget représente de plus la consolidation, au sein du ministère de l'Industrie, de programmes gouvernementaux d'expansion industrielle qui existaient déjà. Sur l'augmentation totale de notre budget pour l'exercice financier 1967-1968 sur l'exercice financier 1966-1967, augmentation de 96.2 millions de dollars, près de 70 millions portent sur des programmes transférés, et 27 millions couvrent les augmentations requises pour les programmes existants.

Ces sommes d'argent, si élevées soient-elles, ne doivent pas être considérées uniquement au chapitre des dépenses. Elles doivent être entendues comme des placements, en temps et en argent, destinés à améliorer la productivité et la situation concurrentielle de nos industries. C'est cette source, ne l'oublions pas, qui permettra d'améliorer les traitements et salaires, les bénéfices et les revenus fiscaux à tous les niveaux du gouvernement, chargés de défrayer tout ce que les Canadiens attendent maintenant de notre société, que ce soit dans le secteur privé ou public.

Dans son étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie, le Comité trouvera peut-être utile d'aborder celui-ci dans le contexte de la mission du ministère et en fonction de la méthode fondamentale suivie pour mener celle-ci à bonne fin. La façon de procéder que mes directeurs ministériels et moi-même suivons consiste à soumettre chaque proposition qui nous parvient de l'extérieur ou du ministère même à une question fondamentale: cette proposition va-t-elle améliorer le rendement de l'industrie canadienne et lui assurer un bénéfice financier élevé? J'espère que le Comité soumettra nos divers programmes et réalisations à une épreuve semblable.

En ce qui concerne les mesures mêmes, bien entendu, aucune formule magique, aucune avenue royale ne mène à un rendement industriel amélioré. Nous devons nous attaquer à plusieurs fronts, les uns modestes et les autres plutôt ambitieux. Quelques-uns de ces moyens montreront vite leurs effets tandis que d'autres se feront sentir beaucoup plus graduellement. Notre travail embrasse des mesures aussi diversifiées que la rationalisation et la restructuration de toute une industrie, l'accumulation et la dissémination de renseignements industriels précieux, la stimulation de la recherche et du développement, l'amélioration de l'éthique industrielle, une meilleure utilisation des ressources humaines et naturelles des régions où l'embauche est réduite, l'assurance d'une aide financière et technique, de transition, l'envoi de missions à l'étranger qui se renseigneront au contact des autres, la formulation de normes industrielles plus nombreuses et plus élevées, la recherche de détails vérifiés pour la formulation de programmes économiques, pour que leurs effets, de façon générale, sur notre vie industrielle, soient reconnus à leur juste valeur, et bien d'autres domaines encore.

Le Budget dont vous êtes saisis prévoit les fonds nécessaires aux opérations entreprises dans chacun de ces domaines variés qui ne représentent encore qu'une ébauche du travail du ministère. Je me propose de présenter chaque année de nouveaux programmes dont certains au moins seront d'importance capitale. Le test auquel j'aurai recours, et que vous accepterez comme le test approprié j'espère, visera à déterminer dans quelle mesure ces programmes contribuent à l'expansion d'une production efficace et à l'amélioration de la productivité dans l'économie canadienne.

Avant de commenter chaque crédit décrit dans le Budget, il serait utile, je crois, d'énumérer brièvement les principaux secteurs de notre travail pour donner aux membres de ce

Comité une idée d'ensemble des opérations du ministère.

Tout d'abord, le ministère a formulé et applique actuellement un certain nombre d'importants programmes destinés à améliorer le rendement économique général de certaines industries de fabrication. On remarque, entre autres programmes, le programme de l'industrie automobile et le programme de construction navale. L'élaboration des programmes visant certains problèmes particuliers et destinés à faire naître de nouvelles possibilités d'expansion efficace progresse rapidement dans un certain nombre d'autres industries importantes. En outre, le ministère a établi des programmes d'application générale pour l'industrie, dont les programmes destinés à stimuler l'innovation technique et à améliorer nos possibilités en esthétique industrielle.

Deuxièmement, le ministère fournit des renseignements et de l'aide aux sociétés particulières, aux associations industrielles et autres, afin de favoriser la saine expansion de notre économie. Cette aide comprend des études spéciales d'importations qui représentent des occasions de fabrication particulières, de même que des conseils techniques et des renseignements sur les lois, les règlements et les autres questions touchant l'administration des établissements commerciaux au Canada.

Troisièmement, le Ministère s'intéresse aux éléments de la politique économique intérieure et internationale qui relèvent avant tout d'autres ministères et organismes du gouvernement, mais qui ont des répercussions sur l'essor et l'efficacité des industries canadiennes de fabrication et de transformation. Le Ministère cherche à faire connaître les répercussions sur l'industrie canadienne des lignes de conduite et des programmes adoptés par le gouvernement et s'assure qu'on en tient pleinement compte. Il s'intéresse activement aux questions comme l'impôt, la politique en matière de commerce et de droits de douane, les pratiques restrictives du commerce, la planification régissant la main-d'œuvre, le transport, l'énergie et le financement de l'industrie canadienne, vu que toute ligne de conduite dans ces divers domaines a des répercussions directes sur l'avenir de l'industrie canadienne.

Dans ces secteurs de politiques publique, le Ministère se préoccupe avant tout de favoriser l'établissement d'un climat qui encouragera la croissance de la productivité, de la spécialisation et de la production, et, partant, affermira la situation concurrentielle de notre industrie.

Pour que nos industries manufacturières puissent grandir, devenir plus productives et être mieux en mesure de soutenir la concurrence, il faudra changer considérablement la structure et le rendement de plusieurs secteurs de l'industrie canadienne. Des tâches

d'une telle envergure exigeront du temps et des adaptations fondamentales de la part des travailleurs et des entreprises commerciales pendant la période de transition. Le Ministère désire tout particulièrement atténuer les problèmes d'adaptation afin de permettre à l'industrie de bénéficier pleinement de toutes les nouvelles occasions d'essor.

C'est ainsi que le Ministère fournit les ressources financières et le personnel de soutien dont a besoin la Commission d'aide de transition établie en vue d'accorder une aide transitoire nécessitée par l'adoption du programme de l'industrie de l'automobile. Cette aide est plus qu'une forme de compensation; elle a pour objet positif de faciliter l'adaptation aux changements requis si nous voulons que le pays tout entier puisse bénéficier d'avantages économiques. Cette façon d'aborder le changement économique est de plus en plus acceptée dans bon nombre de pays et, au Canada, elle a reçu le ferme appui du Conseil économique du Canada.

J'aimerais maintenant traiter de façon particulière chaque crédit énuméré dans le Budget. Le principal détail, du crédit 1 (Administration), représente le coût des salaires et traitements. Il est intéressant de remarquer, toutefois, que ce secteur du crédit relatif à l'administration perd de l'importance si on le compare aux autres éléments de ce crédit. Les autres articles de dépenses, les articles portant sur nos efforts pour encourager la productivité, acquièrent plus d'importance. La principale raison de cette hausse des salaires et traitements est attribuée au transfert de 97 postes du ministère de la Production de la défense au ministère de l'Industrie, postes administratifs. J'insiste sur le fait que, en soi ou en fonction de l'importance de sa mission et des programmes actuellement en œuvre, le Ministère est petit. Je ne veux pas accepter un seul employé de plus qu'il n'est absolument nécessaire pour l'exécution des attributions fixées par le Parlement.

Vous pourrez constater dans notre Budget que nous attachons beaucoup d'importance à l'information des hommes d'affaires sur les occasions d'améliorer le rendement. A cette fin, le Ministère effectue des études de recherche subventionnées, publie des rapports sur une grande variété de problèmes technologiques, commerciaux, financiers et relatifs au marché, et subventionne des missions techniques, des conférences et des discussions de groupe pour faire mieux connaître les pratiques courantes adoptées ici et dans les autres pays.

Le Ministère s'efforce toujours d'aider les hommes d'affaires canadiens en améliorant le dessin des produits canadiens par toute une variété de projets. Voici quelques-uns de ces programmes: l'octroi de bourses et de subventions pour aider financièrement les étudiants

en esthétique industrielle qui veulent se perfectionner au Canada et à l'étranger, le maintien du Répertoire canadien des modèles industriels et le Répertoire des esthéticiens industriels canadiens qui contiennent des données sur les produits des esthéticiens canadiens, des dessins et des renseignements utiles à l'industrie sur les esthéticiens et les services d'esthétique industrielle.

Le Ministère maintient un centre d'esthétique industrielle à Toronto qui attire l'attention des fabricants, des distributeurs, des acheteurs et du grand public sur le besoin de produits bien conçus. Le ministère et le Conseil national de l'esthétique industrielle établiront sous peu un second centre d'esthétique industrielle à Montréal.

• (10:40 a.m.)

Le Ministère continue à collaborer avec les associations de fabricants et les groupes professionnels pour subventionner une série de concours d'esthétique industrielle. Ces programmes existent déjà dans le domaine de l'acier de construction, des produits en bois, des appareils électriques et des produits en acier.

Ces projets comportent des frais directs, mais leur coût comprend surtout les salaires et les traitements du personnel chargé de la planification et de l'organisation. Je crois que les résultats obtenus jusqu'ici justifient les frais encourus. J'ai confiance que nos dépenses proposées pour 1967-1968 ne seront pas moins fructueuses.

Un élément important du programme de travail du Ministère porte sur l'aide financière accordée aux entreprises canadiennes pour que celles-ci puissent améliorer leurs possibilités technologiques et accroître ainsi leur productivité et raffermir leur situation concurrentielle.

L'article 72 de la Loi de l'impôt fédéral sur le revenu permet à un contribuable de déduire de son revenu toutes les dépenses de nature courante qu'il effectue pour la recherche scientifique et toutes les dépenses d'immobilisation (du fait de l'acquisition de biens, sauf le terrain) pour la recherche scientifique au cours de l'année où ces dépenses ont eu lieu. En 1962, on a adopté un stimulant spécial en vertu de l'article 72A de la Loi, aide qui permettait à une société de déduire une allocation supplémentaire égale à 50 p. 100 de l'augmentation de ces dépenses au Canada sur la dernière année d'imposition de la société se terminant avant le 11 avril 1962. Cet encouragement s'appliquait pour chaque année d'imposition de 1962 à 1966 inclusivement et relevait du ministère du Revenu national.

Par suite des résultats heureux de cet encouragement fiscal, le gouvernement a décidé de continuer cette aide générale à la recher-

che scientifique et à ses applications après 1966, année de l'expiration du stimulant fiscal. Conséquemment, la Loi sur l'aide à la recherche et au développement industriel adoptée en mars 1967 « assure un stimulant général à l'industrie pour l'expansion de la recherche scientifique et de ses applications au Canada ». La Loi renferme plusieurs détails destinés à rendre cette aide encore plus accessible et de la rendre plus efficace que l'aide fiscale précédente.

Cette nouvelle aide offre aux sociétés canadiennes la possibilité de recevoir des subventions en espèces ou de crédit contre les dettes fiscales fédérales sur le revenu égales à 25 p. 100 de:

- (a) toutes les dépenses en immobilisations (acquisition de biens sauf le terrain) pour fins de recherche scientifique ou de développement au Canada; et
- (b) la hausse des dépenses de nature courante au Canada aux fins de la recherche scientifique et de ses applications sur la moyenne de ces dépenses au cours des cinq années précédentes.

Les dépenses qui peuvent être compensées par une subvention doivent être effectuées pour la recherche scientifique et les projets de mise au point qui, s'ils réussissent, vont probablement entraîner, sinon favoriser, l'expansion des affaires de la société. Conséquemment, les sociétés doivent s'engager à exploiter les résultats de la recherche et du développement au Canada, sauf si cette mesure offre peu d'avantages économiques pour leurs affaires. De plus, les sociétés doivent normalement être libres d'exporter des produits qui résultent de la recherche et de la mise au point dans tous les pays du monde.

Les subventions accordées en vertu de la Loi ne sont pas assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu et seront ajoutées à la déduction normale de 100 p. 100 de toutes les dépenses effectuées pour la recherche scientifique et ses applications permises en vertu de l'article 72 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En octroyant le nouveau stimulant sous forme de subventions en espèces plutôt qu'en exemptions d'impôt, les sociétés du palier inférieur d'imposition, de même que les sociétés qui n'ont pas de revenus imposables, pourront profiter des avantages au même titre que les sociétés assujetties à un taux d'impôt sur le revenu de 50 p. 100. De plus, en séparant les dépenses et en accordant à toutes les immobilisations pour la recherche scientifique et le développement une prime de 25 p. 100, les sociétés pourront profiter de ce nouveau stimulant pour l'établissement de nouvelles installations et matériel aux fins de recherche et de mise au point sans pour autant perdre leur droit de recevoir le stimulant en ce qui con-

cerne l'augmentation de leurs dépenses courantes pour la recherche et la mise au point.

En ce qui concerne les dépenses effectuées pour la recherche scientifique et la mise au point au cours de l'année civile 1966, les sociétés peuvent choisir de recevoir l'apport que leur octroie l'article 72A de la Loi de l'impôt sur le revenu ou les bénéfices prévus dans la Loi sur l'aide à la recherche et au développement industriel.

Le programme pour l'avancement de la technologie industrielle a été établi par le ministère de l'Industrie en juillet 1965. Il est destiné à stimuler la croissance industrielle par l'application de la science et de la technologie au développement de nouveaux produits et précédés améliorés, destinés au marché commercial. Le budget de 1967-1968 prévoit 13 millions de dollars pour ce programme.

Le but fondamental de ce programme est d'aider l'industrie à améliorer sa technologie et à stimuler son activité novatrice en subventionnant certains projets de mise au point qui comportent de l'avancement important de la technologie et qui, s'ils sont réussis, offrent une bonne perspective de commercialisation. L'aide accordée en vertu de ce programme est destinée aux compagnies canadiennes particulières ou aux groupes de compagnies canadiennes pour les aider à réaliser et exploiter des projets de mise au point au Canada.

On s'attend ordinairement à ce que les entreprises soient en mesure d'entreprendre des programmes de recherche et de s'occuper elles-mêmes de la fabrication et de la mise en marché du produit ou de l'utilisation du procédé obtenu. Cependant, les compagnies peuvent confier une partie du travail de recherche à d'autres compagnies, à des instituts de recherche, à des universités ou à des experts conseils, lorsqu'il est avantageux de le faire.

L'aide de l'État est destinée à encourager la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui, en augmentant la productivité, stimulent la croissance économique du Canada. Tout le monde s'accorde pour souhaiter une meilleure utilisation des ressources naturelles, des talents et des situations géographiques de notre pays de façon à lui tailler une place enviable dans le domaine de l'industrie et de la technique.

Le choix des programmes de recherche, et la responsabilité de leur direction et de leur exécution sont laissés entièrement à l'initiative de l'industrie. Lorsqu'une entreprise sollicite de l'aide dans le cadre du programme, le ministère évalue les chances de réussite technique et commerciale du projet, et les ressources dont l'entreprise dispose pour le mener à bien.

Le ministère contribue au financement des projets de recherche qu'il approuve, jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de leur coût total,

qui comprend le coût de l'équipement spécial et des prototypes dont les chercheurs peuvent avoir besoin. Cependant, le but du programme n'est pas de financer l'établissement d'une entreprise, d'en augmenter le capital ou de défrayer le coût d'installations de production.

Lorsque le projet obtient un succès commercial, l'entreprise doit rembourser la contribution du ministère, avec les intérêts. Les modalités de remboursement font l'objet de négociations; elles dépendent de l'utilisation commerciale du produit ou du procédé, compte tenu des possibilités du marché. On fait en sorte que le ministère soit remboursé de sa contribution, avec les intérêts, dans un délai de dix ans après la date où la compagnie a commencé à vendre son produit ou à utiliser son procédé. Si le projet échoue ou si ses résultats ne sont pas utilisés commercialement, la compagnie n'est pas tenue de rembourser la contribution du ministère.

En règle générale, la participation de l'entreprise aux coûts de la recherche et les sommes versées à l'État en remboursement de sa contribution sont déductibles des revenus de l'entreprise au sens de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, et peuvent faire l'objet d'une demande d'octroi, en vertu de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques.

C'est la compagnie qui détient les titres de brevets, les plans, les renseignements et l'équipement relatifs aux projets de recherche, ce qui lui permet d'en exploiter les résultats de façon rapide et efficace. Elle doit cependant s'engager, si le projet réussit, à en exploiter les résultats au Canada dans un délai raisonnable et à ne pas en céder les droits d'exploitation à des entreprises étrangères sans le consentement préalable du ministre.

Avant le 31 mars 1967, 74 projets de recherche, dont le coût total est estimé à plus de 30 millions de dollars ont été approuvés en vertu du programme. Le coût des projets varie entre \$23,000 et plusieurs millions de dollars. On calcule que le total des dépenses encourues durant l'année financière 1967-1968 pour ces projets approuvés et pour les nouveaux projets entrepris durant la même année atteindra \$13 millions de dollars et que le total des engagements pour ces projets durant l'année financière 1967-1968 et les années subséquentes s'élèvera à \$40 millions.

Le crédit n° 5 met des fonds à la disposition du ministère pour lui permettre d'aider à l'amélioration des techniques de l'industrie canadienne en partageant le coût de certains projets de recherche en matière de défense. Dans certains cas, le gouvernement des États-Unis ou d'autres pays alliés partageront le fardeau des dépenses. Les demandes de contribution pour 1967-68 s'élèvent à 25 mil-

lions de dollars. En se basant sur l'expérience, on prévoit que l'industrie va recevoir plus de 55 millions de dollars par année pour ses besoins en matière de recherche.

Depuis la mise en vigueur du programme, 109 projets de recherche ont reçu de l'aide en vertu du crédit n° 5. Les dépenses s'élèvent à \$103 millions. Des projets ainsi encouragés, 53 ont été menés à bonne fin, au coût de 53 millions de dollars, et obtiennent un succès commercial. Ces projets ont entraîné jusqu'ici des ventes de 658 millions de dollars.

L'un des obstacles les plus graves au progrès de l'industrie canadienne est la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et d'équipement de laboratoire approprié. On estime que plus de 85 p. 100 de nos sociétés industrielles n'ont pas l'importance et les ressources financières nécessaires pour mener à bien leur propre programme de recherche. D'autre part, nos universités constituent un important réservoir de talents et d'équipement scientifiques qui pourraient être employés à ce travail, par suite d'accords entre les institutions concernées. Aux États-Unis, les instituts de recherche, en collaboration avec les universités, ont apporté une contribution sensible à l'amélioration des techniques de l'industrie d'après-guerre.

• (10.50 a.m.)

Le ministère a institué récemment un programme d'instituts de recherche industrielle, qui a pour but d'aider financièrement les universités canadiennes à fonder des instituts qui pourront effectuer des travaux de recherche pour le compte de l'industrie. En mettant à profit les ressources en personnel et en équipement des universités, le programme devrait remédier en partie à la pénurie des ressources dont l'industrie dispose pour l'amélioration de ses techniques, et dont les industries qui n'ont pas les moyens d'avoir leur propre personnel de chercheurs ont besoin pour résoudre leurs problèmes scientifiques. On espère aussi que ce programme rapprochera l'industrie et les universités, à la fois en faisant mieux prendre conscience aux universités des besoins de l'industrie, et en tenant cette dernière au courant des derniers progrès de la science et de la technique. Bien que le but principal de ce programme soit d'aider l'industrie dans ses entreprises de recherche scientifique, on espère que les instituts de recherche seront aussi en mesure d'aider l'industrie dans le domaine de l'éducation, par la formation de spécialistes et l'organisation de séminaires et de cours de perfectionnement. Pour être admissibles aux services d'aide prévus dans le programme, les instituts de recherche industrielle doivent appartenir à part entière à une université canadienne et doivent se servir des installations de l'université. La contribution du Ministère se présente habituellement

sous la forme d'un octroi qui sert à couvrir le coût d'administration de l'institut, ce qui comprend durant les premières années le traitement de la direction et du personnel administratif, la location des bureaux, les frais des fournitures de bureau et d'autres dépenses administratives semblables. Le Ministère ne participe pas au coût direct de la conduite des recherches dont les profits vont aux consommateurs industriels. On s'attend à ce que les instituts puissent veiller eux-mêmes à leur entretien à long terme.

En 1964, le programme de modernisation de l'industrie de la défense fut créé afin d'intensifier les exportations de défense et par le fait même participer au maintien d'une base industrielle d'opérations de la défense du Canada.

Les deux traits principaux de ce programme sont:

- (i) d'aider l'industrie à obtenir des capitaux qui lui permettront d'augmenter sa capacité de production;
- (ii) d'installer des ressources canadiennes:

 - (a) en aidant à l'organisation initiale des techniques et en défrayant le coût d'instruments spéciaux qui sont nécessaires pour la fabrication des produits d'exportation de défense,
 - (b) en participant au paiement de frais qui ne relèvent pas de l'établissement lui-même, frais indispensables à la bonne installation de la qualité des matières ou de l'équipement.

L'aide était initialement dispensée en vertu du crédit n° 5 (ministère de la Production de défense) mais le 1^{er} avril 1967 on a attribué la responsabilité de l'administration du programme de modernisation de l'industrie de défense au ministère de l'industrie et, de ce fait, le crédit n° 20 du ministère de l'Industrie se substitua au crédit n° 5 du ministère de la Production de défense.

Depuis que le programme est orienté vers le secteur de l'industrie de défense, la majeure partie des dépenses (approximativement 80 p. 100 au cours de l'année financière 1966-1967) ont été occasionnées par les industries de l'aviation et de l'électronique.

Le crédit n° 15 du ministère de l'Industrie prévoit un programme de subventions en vue de la construction de nouveaux navires commerciaux. Pour les navires autres que les chalutiers de pêche, le taux des subventions prévu par le programme est de 25 p. 100, pour la période 1966-1969. Après cette période, le taux sera réduit de 2 p. 100 par an, jusqu'à concurrence de 17 p. 100 qui sera atteint en 1972. Le taux courant des subventions accordées aux chalutiers de pêche sera encore de 50 p. 100. Depuis leur remise en vigueur en

1966, plus de 100 navires ont bénéficié des subventions dans le cadre de ce programme.

J'aimerais maintenant ajouter quelques mots au sujet de deux autres programmes importants du ministère de l'Industrie—le programme pour l'industrie de l'automobile et le programme de développement régional.

Comme les buts et les clauses du programme pour l'industrie de l'automobile vous ont été expliqués en plusieurs occasions, je ne tiens pas à retenir votre attention en examinant avec vous ce programme en détail. J'aimerais cependant profiter de l'occasion pour vous faire connaître les récents résultats qui ont été enregistrés.

Déjà, le programme et les mesures pour l'industrie de l'automobile, adoptés par le Gouvernement en novembre 1963, ont connu des effets avantageux assez considérables. Jusqu'à maintenant, l'industrie a annoncé l'expansion ou de fermes projets en vue de l'expansion de 168 usines. En outre, elle a annoncé l'installation de 91 nouvelles usines au Canada, ce qui porte le total à 259 nouvelles usines et projets d'expansion d'usines. Cette expansion comprend des installations d'assemblage d'autos, la production et les installations d'assemblage de camions et d'autobus, des usines de moteurs, technologiquement spécialisées, une nouvelle et vaste usine d'ornementation, de nouvelles installations fabriquant des châssis de véhicules commerciaux, des usines d'estampage et d'autres machines permettant de produire plus efficacement un bon nombre d'autres produits de l'automobile.

Beaucoup de ces nouvelles installations améliorées ont été pensées dans le but de répondre non seulement au marché canadien, mais aussi bien au marché américain qu'à d'autres. L'expansion s'est aussi réalisée dans le domaine des matériaux d'approvisionnement et des industries de service dont l'industrie de l'automobile est l'un des clients les plus importants.

Durant la première année de l'application du programme pour l'industrie de l'automobile, on a produit plus de 855,000 véhicules automobiles, soit une augmentation de 28 p. 100 sur l'année 1964 et de 35 p. 100 sur 1963. Le total des expéditions de pièces et accessoires de véhicules automobiles du modèle 1966, soit l'année de production achevée, montre une augmentation de 73 p. 100 sur le modèle de l'année 1963, qui est le dernier modèle qui a précédé l'avènement des mesures de l'automobile entrées en vigueur à l'automne 1963.

Durant l'année 1966, la moyenne des travailleurs dans l'industrie de l'automobile a connu une augmentation de 15,900 personnes, soit 23 p. 100 de plus qu'en 1964. Plus de 8,500 de ces emplois additionnels ont été relevés dans l'industrie des pièces de l'automobile.

Les exportations des produits de l'automobile au Canada ont connu une augmentation rapide depuis la mise en vigueur du programme. Durant l'année 1966, les exportations en direction de tous les pays se sont élevées à plus d'un milliard de dollars, soit une augmentation de 437 p. 100 si on les compare à la même période de l'année 1964, et de 176 p. 100 de plus qu'en 1965. *Les importations, pour leur part ont connu en 1966 une augmentation de 41 p. 100 par rapport à la même période en 1965.* Les exportations vers les États-Unis se sont chiffrées à 845 millions de dollars en 1966, soit une augmentation si l'on compare au total de 233 millions de dollars de l'année 1965 et de seulement 99 millions de dollars en 1964. Ceci représente une augmentation annuelle de 263 p. 100 (de l'année 1966 sur 1965) et de 134 p. 100 (de l'année 1965 sur 1964); si l'on considère la période de deux ans, on note un accroissement de 750 p. 100.

Cette augmentation substantielle des exportations du Canada a favorablement contribué à ce que le Canada connaisse la balance de ses paiements commerciaux. Pendant plusieurs années, le Canada a connu un déficit toujours grandissant dans le commerce des véhicules automobiles et des pièces d'automobile. Cette augmentation très substantielle dans le domaine des exportations lui a permis de renverser la tendance et au cours de la dernière année, elle a diminué le déficit que le Canada y avait accumulé.

Il y a un autre sujet que je voudrais traiter au sujet du programme pour l'industrie de l'automobile. Au cours des derniers mois, on a beaucoup discuté de la situation qui aurait pu sévir dans l'industrie, situation résultant du revirement dans la demande de l'automobile, si le programme pour l'industrie de l'automobile n'avait pas été appliqué. Je crois que vous apprendrez avec intérêt que pour les neuf premiers mois de production du modèle de l'année 1967, la production de l'automobile aux États-Unis accusait une baisse de 14 p. 100 à comparer à la même période en 1966, alors qu'au Canada elle n'était que de 4 p. 100.

Le programme pour l'industrie de l'automobile a comme principaux objectifs l'accroissement de la production et un rendement supérieur de l'industrie de l'automobile canadienne. Quelques producteurs de pièces d'automobile peuvent toutefois juger nécessaire d'écouler ou de changer leur équipement pour fabriquer de nouveaux produits; d'autres peuvent avoir l'occasion d'agrandir leurs installations pour accroître leur inventaire.

Afin d'assurer qu'aucun besoin légitime de capital ne soit négligé, le Parlement a voté des fonds spéciaux à chaque année, depuis juin 1965, desquels proviennent les prêts consentis aux fabricants de pièces, aux fournisseurs de matériaux et aux manufacturiers

d'outils de l'industrie de l'automobile qui doivent ré-outiller leurs installations à cause du programme pour l'industrie de l'automobile, mais n'ont pas les moyens de le faire par suite du manque de capitaux. Ces prêts portent intérêt à 6 p. cent et sont remboursables sur une période n'excédant pas vingt ans dans le cas d'immeubles, et dix ans dans le cas de machines, de matériel et du capital de roulement. Un fonds de 30 millions de dollars a été affecté à ces prêts dans la partie des prêts, placements et avances des prévisions budgétaires de l'année financière 1967-1968.

L'administration de ces fonds est la responsabilité de la Commission d'aide à la réadaptation, présidée par le professeur Vincent Bladen et composée des sous-ministres de l'Industrie, des Finances, du Commerce, du Travail et du Revenu national. A ce jour, la Commission a consenti 38 prêts pour un total d'environ 29 millions de dollars. On procède en ce moment à l'étude de huit autres demandes, ce qui ajouterait 9 millions et demi de dollars comme total possible des prêts supplémentaires.

La Commission est également chargée d'examiner les demandes de remise des droits douaniers frappant les machines et le matériel de production non disponibles au Canada, lorsque ceux-ci sont affectés à la fabrication de pièces et d'accessoires originaux du matériel d'automobile ou d'outils employés dans la production de ces pièces et accessoires. Elle doit également conseiller le ministre de l'industrie en indiquant si une remise des droits douaniers doit être recommandée. Des remises allant jusqu'à 99 p. cent sur la douane et sur la taxe de vente payables sur la douane peuvent être accordées aux termes des dispositions de l'article 22 de la Loi sur l'administration financière. A ce jour, la Commission a étudié 34 demandes et a proposé que des remises se totalisant à 284,900 dollars soient accordées. La Commission procède en ce moment à la révision de 19 demandes de remise.

• (11.00 a.m.)

Depuis le début de 1967, le Comité a déjà examiné en détail le programme de développement régional.

Je n'ai l'intention de faire aucune mention particulière à ce sujet, à moins que vous n'en exprimiez le désir.

Monsieur le président, j'ai essayé de vous fournir, à vous et à votre comité, un aperçu de la philosophie de base et des principaux programmes de mon Ministère. L'amélioration de la productivité d'un important secteur de notre économie est très certainement un défi passionnant à relever. Personne ne peut contester l'existence d'obstacles inhérents à l'obtention de résultats positifs, mais c'est toutefois une entreprise qui doit être couronnée de

succès. Mon Ministère a relevé ce défi et je crois qu'il a adopté des mesures hardies et originales conçues pour l'aider à remplir sa mission. Plusieurs nouveaux programmes sont déjà presque prêts à être mis en œuvre, et d'autres sont très avancés dans leur élaboration. J'espère pouvoir en dire davantage à leur sujet lorsque vous aurez devant les yeux mes prochaines prévisions budgétaires.

Si vous avez des questions, Messieurs, —j'espère que je ne dépasserai pas le temps alloué,—je serai très heureux d'y répondre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Drury, de cette déclaration qui nous a grandement intéressés et éclairés. Il a été convenu, évidemment, que nous ajournerions la réunion à 11 h. 00. Afin que tous les membres du comité puissent saisir la portée de cette déclaration, je proposerais que nous nous ajournions jusqu'à nouvelle convocation du président. Tous seront avisés de la prochaine réunion. Je communiquerai avec le ministre afin de savoir quand il pourra revenir et également avec le coordinateur des comités en vue d'établir un autre horaire.

M. Cashin: Monsieur le président, je me demandais si l'on pourrait tenter un certain effort par l'entremise du comité directeur afin de déterminer quel sera l'emploi du temps des membres au cours du prochain mois parce qu'au cours de la dernière session—je crois qu'il en fut de même pour tous les comités—environ un tiers seulement étaient ici à toutes les réunions; environ un autre tiers y étaient à intervalles seulement, et l'autre tiers, nous ne les voyions que très rarement. Je me demandais si le comité directeur pourrait déterminer de quelque façon quels sont

les jours au cours desquels les mardis et jeudis—tous les 24 membres du présent Comité pourraient être disponibles afin de savoir à l'avance quel est l'horaire. Il se peut que des députés fassent partie de plusieurs comités siégeant présentement, tandis que d'autres peuvent ne pas faire partie de beaucoup de comités actifs. Peut-être pourrions-nous trouver d'autres députés désirant assister à nos réunions.

Le président: Vous me permettez peut-être de discuter de cette question avec le coordinateur des comités, M. Deachman, et peut-être pourrions-nous établir un horaire au cours duquel peu de députés auront d'autres engagements. Cela vous convient-il?

M. Peters: Voudriez-vous vous renseigner aussi au sujet de l'horaire qui a été établi jusqu'à l'intersession afin que nous sachions si les témoins pourront être convoqués et quel sera le programme du présent comité. Serait-il possible, en outre, que le Comité visite certaines installations situées dans la région d'Ottawa afin de constater le travail du ministère. C'est un nouveau ministère et je ne crois pas que beaucoup de membres soient au courant de son activité. Je crois que plusieurs d'entre nous ont appris quelque chose lors de la visite du Conseil national des recherches, l'an passé. Nous pourrions mieux discuter des installations...

Le président: Je proposerais que nous abordions ces sujets lors d'une réunion du comité directeur et que nous en fassions rapport.

Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions, la séance est ajournée.

les jours au cours desquels les crédits de l'Etat ont été affectés à la réalisation de ces programmes. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

M. le ministre a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

M. le ministre a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

Le président a dit que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation. Les dépenses ont été effectuées dans les limites de ces crédits. Il est donc évident que les programmes ont été réalisés dans les limites des crédits affectés à leur réalisation.

INDUSTRIE

Catégorie	1967-1968		Total
	1967-1968	1967-1968	
APPENDICE A			
INDUSTRIE			
BUDGET DES DÉPENSES 1967-1968			
1	100 000 000	100 000 000	200 000 000
2	50 000 000	50 000 000	100 000 000
3	10 000 000	10 000 000	20 000 000
4	5 000 000	5 000 000	10 000 000
5	2 500 000	2 500 000	5 000 000
6	1 250 000	1 250 000	2 500 000
7	625 000	625 000	1 250 000
8	312 500	312 500	625 000
9	156 250	156 250	312 500
10	78 125	78 125	156 250
11	39 062	39 062	78 125
12	19 531	19 531	39 062
13	9 766	9 766	19 531
14	4 883	4 883	9 766
15	2 441	2 441	4 883
16	1 220	1 220	2 441
17	610	610	1 220
18	305	305	610
19	152	152	305
20	76	76	152
21	38	38	76
22	19	19	38
23	9	9	19
24	4	4	9
25	2	2	4
26	1	1	2
27	0	0	0
28	0	0	0
29	0	0	0
30	0	0	0
31	0	0	0
32	0	0	0
33	0	0	0
34	0	0	0
35	0	0	0
36	0	0	0
37	0	0	0
38	0	0	0
39	0	0	0
40	0	0	0
41	0	0	0
42	0	0	0
43	0	0	0
44	0	0	0
45	0	0	0
46	0	0	0
47	0	0	0
48	0	0	0
49	0	0	0
50	0	0	0
51	0	0	0
52	0	0	0
53	0	0	0
54	0	0	0
55	0	0	0
56	0	0	0
57	0	0	0
58	0	0	0
59	0	0	0
60	0	0	0
61	0	0	0
62	0	0	0
63	0	0	0
64	0	0	0
65	0	0	0
66	0	0	0
67	0	0	0
68	0	0	0
69	0	0	0
70	0	0	0
71	0	0	0
72	0	0	0
73	0	0	0
74	0	0	0
75	0	0	0
76	0	0	0
77	0	0	0
78	0	0	0
79	0	0	0
80	0	0	0
81	0	0	0
82	0	0	0
83	0	0	0
84	0	0	0
85	0	0	0
86	0	0	0
87	0	0	0
88	0	0	0
89	0	0	0
90	0	0	0
91	0	0	0
92	0	0	0
93	0	0	0
94	0	0	0
95	0	0	0
96	0	0	0
97	0	0	0
98	0	0	0
99	0	0	0
100	0	0	0

INDUSTRIE

N ^o du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
(S)	Ministre de l'Industrie—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 239).....	17,000	17,000		
1	Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations (Détail à la page 239).....	10,568,300	7,195,400	3,372,900	
5	Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$60 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes (Détail à la page 241).....	25,000,000	25,000,000		
10	Fonds pour faire progresser la puissance technologique des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$40 millions aux fins susmentionnées dans l'année financière courante et les années financières subséquentes (Détail à la page 241).....	13,000,000	8,770,000	4,230,000	
15	Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil (relevant autrefois de la Commission maritime canadienne) (Détail à la page 241).....	30,000,000	30,000,000	
20	Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements à l'égard de certains programmes mis en œuvre pour aider les entrepreneurs de la défense a) à moderniser leurs établissements de production de défense en les défrayant de la moitié du coût d'acquisition de matériel neuf, et b) à établir des moyens et des sources compétentes de production de pièces constituant et de matières (Détail à la page 241).....	12,000,000	12,000,000	
(S)	Fonds pour stimuler la création d'emplois dans l'industrie dans certaines régions du Canada (Détail à la page 241).....	29,000,000	10,000,000	19,000,000	
—	Crédit non requis en 1967-1968 (Détail à la page 242).....	1	1
(S)	Paiements en vue d'encourager l'industrie à favoriser l'expansion et l'accélération de la recherche scientifique au Canada (Détail à la page 242).....	27,200,000	27,200,000	
		146,768,300	50,965,401	95,802,899	
	RÉCAPITULATION				
	A voter.....	90,568,300	40,965,401	49,602,899	
	Autorisé par la Loi.....	56,217,000	10,017,000	46,200,000	
		146,785,300	50,982,401	95,802,899	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	380,000	262,000
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (con- trôleur du Trésor).....	30,800	26,200
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor).....	413,000	207,800
		Cotisations au Compte du Régime de pension du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Con- seil du Trésor).....	36,000	42,100
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonction- naires (Conseil du Trésor).....	26,300	18,000
		Services de consultation et d'administration (ministère de la Production de défense).....	1,150,000	868,000
		Indemnisation des employés de l'Etat pour accidents de travail (Ministère du Travail).....	100	
		Transport du courrier en franchise (Postes).....	31,700	4,900
			2,067,900	1,429,000
		Statutaire—Ministre de l'Industrie—Traitement et indemnité d'automobile		
		Traitement.....(1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile.....(2)	2,000	2,000
			17,000	17,000
		Crédit 1^{er}—Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
		Sous-ministre (\$27,000)		
		Commissaire, Agence de développement régional (\$22,680)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 (\$20,500-\$24,750)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$22,750)		
3	3	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$20,500)		
10	7	(\$18,000-\$20,000)		
15	14	(\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
7	1	(\$12,000-\$14,000)		
13	18	(\$10,000-\$12,000)		
1	2	Administration et service extérieur		
	1	(\$16,000-\$18,000)		
53		(\$14,000-\$16,000)		
268	39	(\$12,000-\$14,000)		
16	95	(\$10,000-\$12,000)		
13	139	(\$8,000-\$10,000)		
8	20	(\$6,000-\$8,000)		
	1	Technique, exploitation et services		
		(\$12,000-\$14,000)		
5		(\$10,000-\$12,000)		
6		(\$8,000-\$10,000)		
4	10	(\$6,000-\$8,000)		
15	3	(\$4,000-\$6,000)		
	4			

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
Crédit 1^{er} (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
		Soutien administratif		
149	1	(\$6,000-\$8,000)		
177	224	(\$4,000-\$6,000)		
8	41	(Moins de \$4,000)		
774	625			
(774)	(625)			
(9)	(10)			
(783)	(635)			
		Effectif constant.....	6,440,000	4,660,000
		Emplois intermittents et autres.....	60,000	40,000
		Traitements et salaires (y compris \$400,000 pris en 1966-1967 sur le crédit Éventualités, du ministère des Finances, en vue du relèvement de la rémunération)..... (1)	6,500,000	4,700,000
		Indemnités de subsistance..... (2)	18,000	30,600
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	1,139,000	730,800
		Frais de voyage et de déménagement..... (5)	580,000	425,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (6)	32,000	10,000
		Affranchissement..... (7)	8,500	6,400
		Téléphone et télégrammes..... (8)	86,100	96,600
		Publication de rapports et autres imprimés..... (9)	248,600	149,500
		Matériel d'exposition, étalages, annonces, auxiliaires visuels..... (10)	638,500	412,000
		Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau..... (11)	384,100	178,000
		Fournitures et approvisionnements..... (12)	38,500	28,000
		Subventions, bourses d'études et de recherches, bourses d'entretien et prix approuvés par le Conseil du Trésor en vue de favoriser le dessin industriel..... (20)	143,000	121,000
		Subventions aux universités et aux associations régionales de mise en valeur, approuvées par le Conseil du Trésor, en vue de contribuer au développement régional..... (20)	12,000	30,000
		Allocations de recherches aux universités et autres organisations, et contributions à des associations et publications techniques, approuvées par le Conseil du Trésor..... (20)	51,000	20,000
		Subvention à l'Association canadienne de standardisation..... (20)		30,000
		Subvention pour aider à établir une agence nationale de standardisation..... (20)	150,000	
		Subventions aux universités approuvées par le Conseil du Trésor pour aider à l'établissement et l'entretien d'instituts de recherche industrielle..... (20)	90,000	
		Subventions approuvées par le Conseil du Trésor pour améliorer les procédés de fabrication des produits de la graine de colza..... (20)	180,000	
		Dépenses des missions industrielles, conférences, colloques et divers..... (22)	269,000	227,500
			10,568,300	7,195,400
		Dépense		
		1964-1965..... \$	3,271,581	
		1965-1966.....	4,958,151	
		1966-1967 (estimation).....	6,700,000	

Emplois (hommes-année)	Détail des affectations	Montant	
		1967-1968	1966-1967
1967-1968	1966-1967	\$	\$
	Crédit 5—Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$60 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes..... (20)	25,000,000	25,000,000
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 20,500,000		
	1965-1966..... 25,000,000		
	1966-1967 (estimation)..... 25,000,000		
	Crédit 10—Fonds pour faire progresser la puissance technologique de fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$40 millions aux fins susmentionnées dans l'année financière courante et les années financières subséquentes..... (20)	13,000,000	8,770,000
	Dépense		
	1964-1965..... \$.....		
	1965-1966..... 428,218		
	1966-1967 (estimation)..... 6,000,000		
	Crédit 15—Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil..... (20)	30,000,000	
	Dépense		
	1964-1965..... \$ 32,000,000		
	1965-1966..... 40,512,684		
	1966-1967 (estimation)..... 36,000,000		
	Crédit 20—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements à l'égard de certains programmes mis en œuvre pour aider les entrepreneurs de la défense		
	a) à moderniser leurs établissements de production de défense en les défrayant de la moitié du coût d'acquisition de matériel neuf, et		
	b) à établir des moyens et des sources compétentes de production de pièces constituantes et de matières..... (20)	12,000,000	
	Statutaire—Fonds pour stimuler la création d'emplois dans l'industrie dans certaines régions du Canada (Chap. 12, Statuts de 1965 et crédit 15e du ministère de l'Industrie, 1965-1966)..... (20)	29,000,000	10,000,000

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1967-1968	1966-1967		1967-1968	1966-1967
			\$	\$
Statutaire—Fonds (Suite)				
		Dépense		
		\$		
		1964-1965.....		
		1965-1966.....	125,000	
		1966-1967 (estimation).....	1,900,000	
Crédits non requis en 1967-1968				
		Autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière d'augmenter à \$125,000,000 le total des engagements de l'année financière courante et des années subséquentes en vue d'accorder des subventions à l'expansion en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions.....(20)		1
Statutaire—Paiements en vue d'encourager l'industrie à favoriser l'expansion et l'accélération de la recherche scientifique au Canada. (20)				
			27,200,000	

N ^o du crédit	Affectation	1967-1968	1966-1967	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	INDUSTRIE				
L60	Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider l'industrie de l'automobile au Canada, y inclus les fournisseurs de matériel et les fabricants d'outillage, que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile, à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation, ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et autoriser, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, des engagements d'un montant total s'élevant à \$60,000,000 pour les fins précitées pendant l'année financière en cours et les années subséquentes.....	30,000,000	15,000,000	15,000,000	
L65	Avances, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en vue d'aider aux fabricants de produits pour la défense à la rénovation d'usines affectées à la défense, de montants ne devant pas dépasser la moitié du coût de l'achat de nouveau matériel; de telles avances devant être recouvrables lors de la vente du matériel aux fabricants de produits pour la défense.....	12,000,000	12,000,000	
		42,000,000	15,000,000	27,000,000	

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.*

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. PATRICK T. ASSELIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 13 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du
ministère de l'Industrie.

L'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie
et

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie: M. S. S. Reisman, sous-ministre; M. W.-J. Lavigne, Commissaire de l'Agence du développement régional; M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint (Opérations) et M. J. L. Orr, conseiller de la recherche industrielle.

CHAMBRE DES COMMUNES
Deuxième session de la vingt-huitième législature
1967

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES
ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Patrick T. Asselin

Vice-président: M. Leonard Hopkins

et Messieurs

Andras	Goyer	Peters
Beaulieu	Grafftey	Reid
Bower	Hales	Saltsman
Cashin	Hymmen	Scott (Victoria (Ont.))
Davis	Latulippe	Sherman
Faulkner	Legault	Wahn—(24).
Forest	Lind	
Fulton	McCutcheon	

(Quorum 9)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 13 juin 1967.

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique soit réduit de 13 à 9 membres.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 13 juin 1927.

Il est ordonné—Que le gérant du comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation énergétique soit réduit de 13 à 9 membres.

Le Greffier de la Chambre des communes.
LEON J. RAYMOND.

André
Bélisle
Bour
Cabin
Davis
Ferland
Frost
Gauthier

Levesque
Lévesque
Lévesque
Lévesque
Lévesque
Lévesque
Lévesque
Lévesque

Pétra
Rice
Soffner
Sout (Victoria (Ont.))
Sherman
Wahn-124

(Guerrier)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 13 juin 1967.

Le comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique s'est réuni à 9 h. 45 aujourd'hui, sous la présidence de M. Patrick T. Asselin.

Présents: MM. Andras, Asselin (*Richmond-Wolfe*), Bower, Davis, Forest, Goyer, Hymmen, Legault, Lind, McCutcheon, Peters, Reid et Scott (*Victoria (Ont.)*)—13.

Aussi présents: du ministère de l'Industrie: L'hon. C. W. Drury, ministre; M. S. S. Reisman, sous-ministre; M. W. J. Lavigne, commissaire de l'Agence du développement régional; M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint (Opérations) et M. J. L. Orr, conseiller de la recherche industrielle.

Continuant l'étude du crédit 1 du budget principal du ministère de l'Industrie, 1967-1968, le président a présenté l'honorable C. M. Drury qui a assisté à la discussion concernant ses remarques d'ouverture du jeudi 8 juin 1967, et pour répondre aux questions.

Plusieurs membres ont interrogé le ministre et ses hauts fonctionnaires sur divers sujets concernant le fonctionnement du ministère de l'Industrie. Le président a alors remercié M. Drury et le Comité a été avisé que le ministre reviendrait pour la discussion finale du crédit 1 du budget principal.

On a décidé de remettre à plus tard l'étude du crédit 1 du budget principal de l'année 1967-1968 concernant le ministère de l'Industrie, jusqu'à ce que le Comité ait examiné les autres crédits.

Le Comité s'est ajourné à 11 h. 05 du matin jusqu'au jeudi 15 juin 1967, à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCES-VERBAL

Le mardi 18 juin 1967.

Le Comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation (ci-après désigné par le mot "le Comité") a eu sa réunion sous la présidence de M. Patrick T. Azeff.

Présents: MM. André Azeff (Richard-Waife), Peter Davis, Forest Coye, Hyman Legault, John McChesbon, Peter Reid et Scott (Vizovis) (Ord.)—13

Aussi présents: le ministre de l'Industrie, L'hon. C. W. Durr, assistants: M. S. S. Reisman, sous-secrétaire; M. W. J. Lavigne, commissaire de l'Agence du développement régional; M. B. G. Barrow, sous-secrétaire adjoint (Opérations) et M. J. L. Orr, conseiller de la recherche industrielle.

Quant au stade du crédit 1 du budget principal du ministre de l'Industrie 1967-1968, le président a présenté l'honorable C. W. Durr qui a assisté à la discussion concernant ses remarques d'ouverture du jeudi 7 juin 1967, et pour répondre aux questions.

Plusieurs membres ont présenté le ministre et ses hauts fonctionnaires sur divers sujets concernant le fonctionnement du ministre de l'Industrie. Le président a alors remercié M. Durr et le Comité a été avisé que le ministre reviendrait pour la discussion après du crédit 1 du budget principal.

On a décidé de renvoyer à plus tard l'étude du crédit 1 du budget principal de l'année 1967-1968 concernant le ministre de l'Industrie, jusqu'à ce que le Comité ait examiné les autres crédits.

Le Comité s'est réuni à 11 h. 05 du matin jusqu'au jeudi 18 juin 1967, à 2 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Walter H. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Traduction)

Le mardi 13 juin 1967

Le président: Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au ministre de l'Industrie. Je m'excuse de notre retard, et je voudrais recommander aux membres du comité de commencer désormais à l'heure pour éviter de faire attendre le ministre ou les témoins.

Comme vous le savez tous, le ministre a fait, la semaine dernière, une déclaration complète. Aujourd'hui, sur le crédit 1, nous allons commencer par des questions du comité au ministre, s'il y a des questions à poser. Je vais essayer de réduire le temps de parole à environ 10 à 15 minutes par membre pour permettre à chacun de poser une question au ministre. Cette période écoulée, j'inscrirai les noms des membres au bas de la liste, s'ils n'ont pas terminé. Je commencerai par M. Reid.

Ministère de l'Industrie

1. Administration centrale y compris les subventions selon le détail des affectations 10,568,300.

M. Reid: Monsieur le ministre, ce que j'ai à dire dépasse peut-être votre déclaration de l'autre jour, mais au cours de la fin de semaine, on a fait une série de notes concernant le programme de développement de la région et les nouvelles régions désignées. La presse a indiqué qu'on a révisé les critères employés. Pourriez-vous expliquer au comité la nature de ces nouveaux critères et leurs différences avec les précédents, et aussi quelles en seront les conséquences pour la nature du programme.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur le président, je crois que les membres du comité se souviendront qu'au cours d'une série de réunions que nous avons ici et aussi à la Chambre, on a fait état d'instances selon lesquelles on n'avait pas assez insisté sur la situation d'une communauté ou d'une région où il y avait du chômage, mais dont le problème principal était plutôt ce qu'on appelait «la lenteur de l'expansion «ou» la stagnation économique» menant à une situation migratoire. Résultat:

la population était ou bien stagnante, fixe ou en baisse; en particulier dans le nombre des jeunes gens entrant dans la vie professionnelle. Le résultat risque d'être une croissance non économique. Plus tard, cette région peut connaître un chômage important et chronique et devenir une région désignée.

On nous a demandé d'examiner le programme pour voir s'il était possible de dévier l'attention et d'insister davantage, en quelque sorte, sur le problème de la lenteur de l'expansion économique. Dans cet esprit, on a récemment modifié les critères. Je n'en ai pas de copies pour les membres, mais il y a maintenant, sur le *Feuilleton* une question à laquelle on répondra. Les critères figureront alors au *hansard*. Je vais lire ces critères et j'indiquerai les changements effectués. Les critères sont les suivants:

Un centre canadien de la main-d'œuvre où, pendant les cinq dernières années, le taux de chômage est d'au moins 200 p. 100 de la moyenne nationale.

Ceci est inchangé.

Le taux de chômage est au moins 150 p. 100 de la moyenne nationale et le taux d'expansion de l'emploi est moins de la moitié du taux moyen national.

Or, on lit maintenant:

Moins des deux-tiers.

Autrement dit, des régions qui avaient précédemment 150 p. 100 du taux national de chômage, mais dont le taux de croissance était seulement la moitié de la moyenne nationale, se qualifieront par un taux de croissance beaucoup plus rapide de la moitié à deux-tiers de la moyenne nationale. Le résultat sera l'adjonction de quelques régions supplémentaires où le problème était surtout la lenteur de l'expansion économique.

Le critère suivant est celui-ci:

Une région CMC ayant connu, pendant les cinq dernières années, une baisse de 10 p. 100 du niveau d'emploi.

● (9:50 a.m.)

Autrement dit, il devait y avoir une baisse du niveau du chômage de 10 p. 100 par an pendant cinq ans ou une baisse de 50 p. 100

de l'emploi au cours des cinq dernières années. Ce passage a été modifié de la façon suivante:

Une région CMC dans laquelle, au cours des cinq dernières années, il y a une baisse du niveau de l'emploi.

Ainsi, au lieu de limiter la qualification à une région qui a connu une baisse de 50 p. 100 de l'emploi, il s'agit maintenant d'une baisse quelconque étalée sur une baisse de cinq ans. Cette disposition ouvre les possibilités de désignation à des régions ou des communautés où l'emploi a légèrement baissé au cours des cinq dernières années, mais non pas dans la proportion énorme de 50 p. 100.

Monsieur le président, tels étaient, je crois, les changements significatifs. En conséquence, on a désigné un certain nombre de régions supplémentaires après en avoir avisé les provinces, l'une après l'autre, et l'on a annoncé les conclusions de cette révision à la fin de mars, si je ne me trompe?

M. W. J. Lavigne (Commissaire du développement régional): En mars.

L'hon. M. Drury: On en a fait l'annonce formelle il y a deux jours. Je crois que tout le monde connaît les adjonctions effectuées; je n'en donnerai donc pas la liste. Ai-je répondu à votre question?

M. Reid: Oui. Dans l'histoire du programme, quelle a été la proportion des nouveaux investissements, disons en Ontario et au Québec, qu'on a consacrés aux régions désignées? De tous les nouveaux investissements affluant, disons, en Ontario et au Québec, quelle aurait été la proportion des sommes consacrées aux régions désignées?

L'hon. M. Drury: Je pourrais demander à M. Lavigne s'il dispose des chiffres exacts. Je me souviens avoir noté, il y a quelques temps, que le total des investissements canadiens depuis le début du programme jusqu'à la fin de 1966 est, je crois, d'environ 15 p. 100 par rapport au total consacré aux régions désignées. Je ne connais pas la ventilation par province.

M. Reid: Serait-il possible d'avoir ces chiffres?

L'hon. M. Drury: Nous avons les chiffres des investissements consacrés à ce programme, mais je ne suis pas sûr que le Bureau fédéral de la statistique possède les chiffres concernant le total des investissements pour chaque province. Il devrait les avoir.

M. Lavigne: C'est vrai. A mon avis, avant toute promesse au Comité, il vaut mieux

examiner les données originales. A mon avis, on ne peut obtenir des chiffres exacts concernant la ventilation des nouveaux investissements par province. Si nous avions ces chiffres, je crois que nous aurions toujours du mal à saisir le rapport avec l'investissement consacré à la région désignée. Cependant, nous examinerons cela, monsieur le président, et tout ce qui est disponible le sera pour le Comité.

M. Reid: Très bien.

Voici mon autre question: parmi les régions désignées jusqu'ici, quel serait le pourcentage ou la proportion ayant reçu de nouveaux moyens ou de nouveaux investissements?

L'hon. M. Drury: Les avez-vous?

M. Lavigne: Il y en avait seulement dix, monsieur le président, sur 81 qui n'avaient pas obtenu d'investissement ou de développement.

L'hon. M. Drury: Cela fait 71 sur 81.

M. Reid: A-t-on mis au point ce nouveau programme après consultation des provinces?

L'hon. M. Drury: Oui.

M. Reid: Il semble maintenant qu'avec les nouveaux critères et les changements que vous avez effectués, on met l'accent sur un autre aspect: vous participez en effet, avec les provinces, à un programme de développement régional, ou vous essayez de stimuler la croissance économique de certaines régions.

L'hon. M. Drury: Non. Je répète qu'on a effectué ce changement pour essayer de prévenir la ruine d'une région ou d'une communauté par suite du chômage chronique. Ce programme continue, enregistré ou bien, dans une certaine mesure, non enregistré ou prévenu. Nous mettons l'accent sur la prévention, mais il ne s'agit pas d'un programme de développement économique régional, en particulier à l'intérieur d'une province. Cela deviendrait un programme commun qui serait conçu et administré d'une manière tout à fait différente.

M. Reid: Y a-t-il des négociations en cours avec l'une des provinces en vue d'un programme fédéral-provincial ou d'un programme de développement régional, semblable, par exemple, à celui des Maritimes sous l'égide du Conseil du développement de la région atlantique?

L'hon. M. Drury: Je n'en connais pas d'autre à part ce dernier. Certains gouvernements des provinces des Prairies ont envisagé la formation d'un groupe économique régional dont le fonctionnement ressemblerait un peu

à celui du Conseil économique des provinces atlantiques pour essayer de trouver des solutions mixtes à leurs problèmes économiques. Ce sont tous les renseignements dont je dispose.

M. Reid: C'est bien. Je passe outre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Reid. Y a-t-il d'autres questions?

M. McCutcheon: Je voudrais poser une question supplémentaire pour faire suite à celle de M. Reid posée au ministre. Est-ce que nous employons toujours la description d'une région désignée comme étant limitée par les frontières d'une région desservie par les bureaux du chômage?

L'hon. M. Drury: Les régions où se trouvent les centres du service de la main-d'œuvre.

M. McCutcheon: A-t-on envisagé de nouvelles ventilations ou délimitations? Je songe aux régions où l'on trouve facilement à s'employer par endroits tandis que d'autres, éloignées de 25 ou 30 milles connaissent une expansion ralentie. A-t-on songé à modifier son attitude ou à examiner des situations de ce genre, ou bien cela n'est-il pas faisable?

L'hon. M. Drury: L'un des grands problèmes du programme a consisté à chercher l'instrument idéal pour mettre au point un programme de ce genre. La grande qualité des régions N.E.S. qui sont maintenant celles des Centres du service de la main-d'œuvre résidait dans le fait qu'on pouvait obtenir des statistiques visant une période d'au moins cinq ans. Il n'y avait pas de ventilation statistique pour des régions plus petites ou pour des secteurs de celles-ci, sauf dans des cas particuliers. Cependant, d'une manière générale, il n'y en avait pas. Les responsables de l'Agence du développement de la région ont essayé, depuis le début du programme, de trouver un meilleur instrument que la région du centre de service de la main-d'œuvre, mais en vain. Le problème relève en partie de la statistique.

Le centre régional du service de la main-d'œuvre est maintenant, par définition, un marché du travail. Au cours des années, l'importance et la forme de ces régions N.E.S. sont devenues bien différentes de celles d'un simple marché du travail. Certes, le ministère de la main-d'œuvre est en train de revoir la délimitation de ses centres régionaux en vue de ré-établir de véritables marchés du travail pour chaque région. C'est vraiment là un gros travail. Combien de temps faudra-t-il pour l'achever?

M. Lavigne: Deux ans environ. Il faut étudier plus de 200 régions.

L'honorable M. Drury: S'il y a des marchés du travail, on aura l'instrument idéal, je crois, pour ce programme concernant le chômage, car ce programme concerne le chômage à l'intérieur d'un marché du travail. A l'intérieur d'un même marché du travail, il ne doit pas y avoir du chômage dans un secteur et des emplois en surnombre dans un autre. Cela ne répond pas aux questions que certaines gens se posent et ne règle pas les problèmes de développement communautaire, de finances municipales, et ainsi de suite. Tel n'est pas le but du programme. En somme, le problème relève plutôt des autorités provinciales que du gouvernement fédéral.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur McCutcheon?

M. McCutcheon: Je pense que le ministre sait exactement de quoi je veux parler, car la circonscription que je représente a été l'une des premières à être désignées et une partie de la région a connu une expansion phénoménale. Dans la partie qui ne se trouve pas sur le territoire du centre de main-d'œuvre, plusieurs localités sont fermement convaincues que, dans la délimitation de la région désignée, on aurait dû tenir compte davantage des données géographiques. Le ministre sait parfaitement, je crois, quel était le sens de ma question, puisque je parle ici d'une partie du pays qu'il connaît fort bien. C'est pour cette raison que j'ai demandé si une étude était en cours car, je suis sûr que de nombreuses localités dans l'est de ma circonscription s'intéressent au développement.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président, si ce n'est que les observations que vous avez faites au début de la séance m'ont fait penser à un curé qui prêche contre ceux qui ne viennent pas à la messe. Vos remarques s'adressaient en réalité aux absents.

Le président: Je me suis dit que vous feriez part de mes observations à ceux qui n'étaient pas ici.

M. Davis: Monsieur le ministre, le Conseil économique a souligné la nécessité d'accroître la productivité au Canada et le ministre des Finances a lui aussi insisté là-dessus dans son dernier exposé budgétaire. A la première réunion de notre Comité, vous avez également mis l'accent sur la productivité. Le Conseil économique du Canada dans chacun de ses rapports, en particulier dans les deux derniers, souhaite, si je comprends bien, que nous assurions à nos ressources une plus

grande mobilité. Certains passages de ces rapports semblent s'adresser à ce que j'appellerais, faute d'une meilleure expression, l'organisme de développement régional du ministère de l'Industrie et nous mettent en garde contre une trop grande résistance aux forces économiques. Le Conseil voudrait qu'on assure une plus grande mobilité à la main-d'œuvre au lieu de l'encourager à s'immobiliser dans certaines localités.

Nous avons maintenant un ministère de la Main-d'œuvre qui ne néglige aucun effort dans sa recherche de nouvelles sources d'emploi; il renseigne les travailleurs sur les endroits où les occasions d'emploi sont les plus nombreuses et où le travail est le mieux rémunéré. Autrement dit, ce ministère cherche à retirer la main-d'œuvre des régions à croissance lente pendant que le ministère de l'Industrie consacre ses énergies à encourager les travailleurs à rester cloués sur place.

A titre de représentant d'une région où la croissance est rapide et les salaires intéressants, dans une certaine mesure parce que les coûts y sont élevés, j'ai l'impression que votre programme a pour objectif de détourner les travailleurs du littoral de l'Ouest. Je me demande d'abord comment les gouvernements des provinces de l'Ouest ont accueilli cette initiative qui, sans contredit, tend à favoriser, sous de nombreux rapports, les provinces Maritimes ainsi que les régions à croissance lente de l'Ontario et du Québec.

M. Drury: L'Ouest commence, j'imagine, à la frontière entre l'Ontario et le Manitoba. Or le gouvernement du Manitoba a bien accueilli et approuve ce programme. Il l'endosse tout à fait. On peut en dire autant de la Saskatchewan. De son côté l'Alberta, qui n'a pas de région désignée dans sa partie sud et n'en a qu'une seule, de superficie limitée, dans le nord, n'a pas manifesté beaucoup d'enthousiasme, ni pour ni contre. Le gouvernement de la Colombie-Britannique prétend qu'il ne comprend pas le programme et son chef, le premier ministre, déclare qu'il n'est pas très satisfaisant, mais pas pour les motifs que vous avez énumérés. Il voudrait, je pense, que le programme soit orienté vers l'expansion des petites collectivités et vers le développement des ressources au lieu d'être affecté aux régions où le taux de chômage mesurable est chroniquement élevé.

Il est tout à fait vrai en un sens, qu'il semble y avoir contradiction entre une initiative de ce genre et le programme de mobilité de la main-d'œuvre. Ce que nous voulons, c'est aider les régions d'où, pour une raison ou pour une autre, —ces raisons peuvent être nombreuses,—les gens ne semblent pas vouloir partir; il faut bien faire ce qu'on peut,

n'est-ce pas, pour les aider à se trouver du travail si, pour un motif quelconque, ils ne veulent pas se déplacer. En combinant ce programme à celui du ministère de la Main-d'œuvre, on peut offrir aux travailleurs un choix entre plusieurs solutions qui ne s'excluent pas fatalement l'une l'autre.

M. Davis: Je voudrais des éclaircissements sur un autre aspect du programme. Au début, l'embauche ou le chômage était le seul critère; on procédait à un recensement en quelque sorte. Un peu plus tard, après une année ou une année et demie, on a introduit la norme du revenu par tête. Comme vous le savez, le revenu varie énormément au Canada d'une province ou d'une région à une autre; les coûts ne sont pas les mêmes non plus. Dans les parties reculées, les coûts sont parfois plus élevés que dans les régions centrales industrialisées. Est-ce que c'est possible qu'on revienne au critère unique emploi-chômage?

M. Drury: Comme j'ai tenté de l'expliquer au Comité, ce n'est pas parce qu'on voulait relever les normes de revenu qu'on a introduit le concept du revenu, mais parce que c'était le meilleur moyen que nous puissions trouver pour mesurer l'étendue du chômage non recensé.

M. Davis: Autrement dit, le sous-emploi.

● (10:10 a.m.)

M. Drury: Le sous-emploi ou le chômage non recensé. Sur le territoire des centres urbains de main-d'œuvre, où le travailleur habite relativement près du centre d'administration, où le roulement de la main-d'œuvre est rapide et les occasions d'emploi fréquentes, il est évident qu'on a tout intérêt à s'inscrire, —et cela le travailleur le comprend,—et à se tenir au courant de ce qui se passe. Dans certains territoires du service de main-d'œuvre, le centre administratif est loin du domicile du travailleur ou de sa famille, plus particulièrement dans les régions rurales. Le roulement de la main-d'œuvre y est lent et les occasions d'emploi y sont rares, de sorte qu'on ne se donne pas la peine de s'inscrire.

Comment pouvons-nous mesurer le niveau ou l'étendue du chômage non recensé? Un moyen,—il n'est pas parfait et il est peut-être même inexact, je vous l'accorde,—c'est de supposer que, si le revenu d'une famille non agricole est très bas, c'est parce que cette famille est frappée par le chômage ou le sous-emploi, même si elle ne figure pas sur les listes. En introduisant ce critère du revenu, on a voulu tenter de mesurer jusqu'à un certain point, surtout dans les régions

rurales, l'étendue du chômage non recensé ou du sous-emploi.

M. Davis: J'ai une ou deux questions à poser au sujet des programmes relatifs à l'automobile et à la construction de navires mais j'imagine que ces sujets reviendront sur le tapis plus tard au moment de l'examen du crédit pertinent.

Le président: Monsieur Davis, le crédit n° 1 vous permet de poser au ministre n'importe quelle question sur sa politique générale. Soit dit en passant, je me proposais de remercier le le ministre à la fin de la présente réunion, de réserver le premier crédit et de passer à l'examen des crédits suivants. Lorsque nous approcherons de la fin, nous pourrions faire revenir le ministre, si cela peut lui convenir, pour terminer l'étude du crédit n° 1.

M. Davis: J'ai terminé mes questions de portée générale.

Le président: Je vais céder la parole à un autre; je vous remets sur ma liste, monsieur Davis, et, si cela vous va, vous poserez vos autres questions plus tard.

M. Lind: Monsieur le ministre, les fabricants de meubles du sud-ouest de l'Ontario s'inquiètent de l'abaissement des droits douaniers qui pourra résulter du Kennedy Round. Je parle ici des régions ontariennes de Wingham, de Palmerston et de Durham, et de la partie centrale du sud-ouest de l'Ontario, où il y a une forte concentration d'industries du bois, en particulier de fabricants de meubles. Comment entrevoyez-vous leur avenir? Cette région a présenté une demande en vue d'être déclarée région désignée. Qu'est-il advenu de cette demande?

M. Drury: Vous dites qu'elle a présenté une demande? J'ai indiqué quels sont les critères. Quand une région y satisfait, elle est désignée; sinon, elle ne l'est pas. Il n'est pas question de demandes.

M. Lind: J'aurais dû dire, je suppose, qu'elle a soumis des observations car elle a envoyé ici une délégation qui a comparu devant notre Comité l'automne dernier.

M. Drury: A l'heure actuelle, le territoire couvert par le centre du service de main-d'œuvre ne satisfait pas au critère et c'est pourquoi il n'a pas été désigné.

● (10:20 a.m.)

Pour ce qui est du Kennedy Round, je crois que l'industrie du meuble, comme les autres industries, devra patienter jusqu'à la fin du mois, c'est-à-dire attendre qu'on annonce les résultats des négociations de Genève qui intéressent non seulement cette industrie mais

toutes les autres. Depuis assez longtemps déjà, l'industrie du meuble retient l'attention de mon ministère; elle se caractérise par un salaire horaire relativement élevé et par son éparpillement en une multitude de petites unités dont les débouchés se limitent dans une large mesure au marché national.

Nous avons eu des entretiens avec des associations de fabricants en vue d'examiner la possibilité de coordonner les efforts de l'industrie en matière de recherche, c'est-à-dire d'y introduire un élément de coopération et de mettre à l'essai de nouvelles méthodes de fabrication et des styles plus attrayants pour le mobilier fabriqué au Canada,—et par styles plus attrayants je parle non seulement du point de vue esthétique mais aussi du point de vue technique,—afin de pouvoir nous tailler une place sur le marché d'exportation.

Si l'industrie canadienne du meuble continue de compter exclusivement sur le marché national, il est peu probable que dans un avenir prévisible, au moment où les droits douaniers seront progressivement abaissés, elle soit en aussi bonne posture qu'elle devrait l'être, à notre avis. La solution réside dans une collaboration plus étroite entre un grand nombre de très petites unités en vue d'améliorer les méthodes et le style.

M. Hymmen: Monsieur le président, avant que le ministre en parle lui-même, j'avais une question connexe à lui poser au sujet des styles. Certains fabricants préfèrent le style moderne au style dit traditionnel ou d'époque.

Je crois pour ma part que la demande de meubles de style traditionnel peut être tout aussi forte que pour les meubles de style nettement moderne, pourvu qu'ils soient bien conçus. J'ai lu quelque part que l'association avait exposé ses vues là-dessus et je me demande si le ministre aurait quelque chose à dire à ce propos.

M. Drury: En réponse à une question antérieure, je puis dire que des accords ont été conclus récemment avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec en vue d'offrir des cours spéciaux de formation professionnelle pour améliorer les méthodes de fabrication de l'industrie du meuble. C'est un progrès, croyons-nous. M. Reisman, membre du Conseil national du dessin industriel, pourrait vous en dire plus long.

M. Simon Reisman (sous-ministre, ministère de l'Industrie): Cette question de style d'époque, par opposition au style contemporain, a retenu l'attention du Conseil du dessin

industriel et est revenue fréquemment sur le tapis au cours de nos réunions; je crois que nous en sommes arrivés à une conclusion satisfaisante.

Le Conseil a conclu que ce n'est pas le style, qu'il soit moderne ou plus ou moins traditionnel, qui confère à un article,—dans ce cas-ci les articles mobiliers,—son attrait. De fait, notre unique centre de dessin, celui de Toronto (un autre sera ouvert prochainement à Montréal) expose tant des meubles de style d'époque que des modèles contemporains; le Conseil, et avec lui les juges et les comités de sélection, reconnaissent parfaitement qu'un article conçu suivant des normes ou des méthodes de fabrication traditionnelles peut être attrayant. J'estime donc que les associations de fabricants de meubles sont maintenant assez satisfaites de la position adoptée à cet égard.

Le président: Vous avez une question, à poser monsieur Lind?

M. Lind: Insiste-t-on encore davantage sur la qualité que sur la quantité dans la fabrication? Je sais qu'à l'occasion, la qualité y perd quelque peu dans la production en série.

M. Drury: Il y a, je suppose, deux genres de marché: le marché populaire, où les achats sont plutôt en fonction du prix, et l'autre, passablement plus limités, où les achats dépendent du style plutôt que du prix.

Dans le cas du marché populaire, il faut évidemment attacher plus d'importance au prix qu'au style, mais nous souhaiterions quand même que les deux aient autant de style que possible. Toutefois, chaque entrepreneur doit faire face presque tous les jours au problème qui consiste à établir un équilibre entre l'économie de la grande production et la quantité du produit. C'est, en un sens, le secret de la réussite; il remportera des succès financiers dans la mesure où il pourra réaliser et maintenir un juste équilibre. S'il fait constatement erreur, il ne survivra probablement pas longtemps.

Le président: Est-ce tout, monsieur Lind?

M. Lind: Oui, merci.

M. Legault: Une question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Si vous permettez, monsieur Legault, je pense que M. Peters a une question à poser.

M. Legault: Ma question est une question supplémentaire.

Le président: Très bien.

M. Legault: Elle est très courte. Dans le cadre de ces efforts, ne pourrait-on pas encourager un peu l'emploi de nos produits canadiens comme matière première?

L'industrie du meuble importe aujourd'hui la plupart des bois dont elle se sert. Je pense au bois de teck, à l'acajou, au noyer et ainsi de suite. Ne pourrait-on pas, par quelque moyen, favoriser l'emploi de bois canadiens tels l'orme, le chêne, l'érable et le bouleau blanc, pour contrecarrer la tendance actuelle? Ne pourrions-nous pas créer des produits canadiens à nous et un style qui nous soit propre? Ne serait-il pas possible de prévoir une mesure de stimulation pour favoriser nos produits?

M. Drury: Évidemment, le Conseil de l'esthétique industrielle cherche à faire valoir nos produits et s'emploie à faire accepter et, partant, à faire employer plus de produits de fabrication canadienne. Plusieurs produits canadiens, notamment dans l'industrie du meuble, reçoivent un traitement spécial qui les font ressembler à des produits importés, surtout dans le cas du bois. Grâce à diverses techniques d'impression et de coloration, on peut donner au peuplier presque n'importe quelle apparence. Cela se fait d'ailleurs. Toutefois, j'ignore dans quelle mesure on s'est concerté pour encourager et favoriser, disons, le bouleau ou l'érable madré canadien, à l'exemple du Vermont. M. Barrow vous en parlera.

M. B. G. Barrow (sous-ministre adjoint, Travaux, ministère de l'Industrie): Monsieur, comme vous le savez, le bouleau est de plus en plus utilisé, particulièrement dans les meubles de type colonial. On l'emploie comme tel, en lui gardant son fini bouleau. Il est devenu très populaire. En outre naturellement, comme l'a mentionné M. Drury, le bouleau et certains autres bois durs, sont teints de manière à ressembler aux bois exotiques qui nous viennent des pays tropicaux. On a mentionné l'érable tantôt; le problème est qu'il ne nous reste plus de grandes futaies d'érables indigènes. Malheureusement, nous devons importer l'érable et une partie du noyer qui entrent dans le parquetage et la fabrication de meubles. Naturellement, les fabricants de meubles recherchent de nouvelles futaies et de nouvelles sources partout où ils croient pouvoir en trouver et le problème, dans le cas de l'érable, semble-t-il, est de découvrir les futaies existantes d'érables indigènes.

M. Legault: Ces dernières années, les bois de rebuts ont été exploités commercialement. On se sert maintenant beaucoup de pin nouveau, qui a une belle apparence, alors que jadis on le considérait comme du rebut. Je connais une société qui a mis au point un fini

que j'estime très acceptable pour le bouleau blanc, mais le grand public semble préférer acheter uniquement ce qui est importé. A mon sens, il faudrait adopter une mesure pour favoriser l'emploi de nos essences particulières de bois. Nous devrions favoriser l'emploi de nos bois et de nos finis.

M. Drury: Vous conviendrez, je pense, que cet essor ne saurait être plus efficace que si les fabricants s'en chargent eux-mêmes. Une des choses auxquelles nous nous attachons, dans nos entretiens avec ces associations, c'est de les encourager, comme industrie, à favoriser la même spécialité.

M. Legault: C'est exactement cela, Monsieur le ministre. Je propose que nos produits fassent l'objet de plus de mesures de stimulation.

M. Drury: Eh bien, nous examinerons la proposition, si elle en vaut la peine.

M. Legault: Merci, monsieur Drury.

M. Peters: Le ministre a mentionné les négociations Kennedy et, venant d'une région non manufacturière, je me demande si le prix des voitures importées va diminuer ou non. Je veux acheter une nouvelle Volvo et j'ignore si cela va me coûter moins cher.

M. Drury: La Volvo est fabriquée au Canada.

M. Peters: Je pensais aux pièces. Je remarque une hausse de prix d'environ \$500.

M. Drury: Les pièces sont importées en franchise également.

Une voix: Sont-ce des automobiles?

M. Peters: Ce sont de très bonnes voitures. Monsieur le président, nous sommes très heureux de la désignation de certaines régions, car nous venons de l'une d'elles; je suppose qu'il incombe aux représentants de ces régions de faire un succès du programme. Nous nous efforcerons certes d'y arriver. Le Comité et le ministre, me semble-t-il, devraient se souvenir de la tournure des événements en Nouvelle-Écosse. Pour l'étranger, à tout le moins, le programme semble avoir eu des succès considérables et, pour la première fois, il a donné aux habitants de cette région la chance de se construire un avenir chez eux, plutôt que d'avoir à aller s'installer ailleurs.

● (10:30 a.m.)

A mes yeux, la difficulté, pour ce qui est du programme de développement régional et du programme de mobilité de la main-d'œuvre, c'est qu'ils ont des objectifs contradictoires. Il y a sans doute un avantage à la mobilité et au recyclage dans le cas du programme de mobilité, mais cela aura aussi tendance à

créer d'autres problèmes au gouvernement qui, à la longue, seront aussi graves que ceux que nous corrigeons.

Par conséquent, je dirai que la population du nord de l'Ontario est très heureuse que la majeure partie de la région soit désignée et que cela se soit fait sur une échelle assez large, car heureusement nos bureaux d'assurance-chômage desservent une très vaste région. Cela fait disparaître le problème dont M. Lind a parlé au Comité, soit que le fait qu'une région soit désignée semble être un inconvénient plutôt qu'un avantage pour les régions voisines. Nous sommes très heureux de cette mesure et espérons pouvoir en tirer profit.

Je représente la plupart des régions de mines d'or et j'aurais aimé que le ministre s'entende avec le ministère des Mines pour affecter à l'exécution de ce programme une partie de l'argent présentement versé en assistance d'urgence aux mines d'or. Il est évident que ce dernier programme n'a pas atteint son but initial et nous espérons que le programme actuel réalisera ce que l'autre aurait dû réaliser, s'il ne s'était soldé par un échec, il y a quinze ans.

M. Drury: Vous comprendrez, je pense, que le succès ou l'échec de ce programme dépendra de l'initiative et des efforts de la collectivité locale. Si elle ne fait rien, rien ne se fera. Si elle s'organise pour tirer parti de ces stimulants, les résultats seront heureux.

En Nouvelle-Écosse, il y a plusieurs institutions très actives qui envisagent la création et l'aménagement d'industries secondaires de fabrication. C'est pour cela que les résultats, sauf erreur, ont été très satisfaisants. Mais là où les représentants locaux ne font pas preuve d'initiative et d'agressivité, cela ne donne pas grand-chose.

M. Peters: Il est évident que la province joue un rôle à cet égard. En Ontario, nous avons changé sans que cela se voie tellement de l'extérieur. Nous avons abandonné la formule des associations d'aménagement, qui cadraient toutes à l'origine dans un programme fédéral. C'est le programme en vertu duquel le pays était divisé en à peu près 90 districts à des fins de développement économique, il y a de nombreuses années. J'ignore qui était l'auteur du programme, mais l'Ontario s'en est servi jusqu'à un certain point pour mettre sur pied ses associations, qui étaient des sociétés civiles municipales et provinciales, mais qui sont maintenant devenues des conseils subventionnés effectivement par la province, sous la régie du ministère de l'Économique de l'Ontario. Quels sont les rapports

entre le ministère de l'Industrie et le service compétent du ministère ontarien de l'Économique? Je ne m'intéresse pas seulement à ma région, mais je veux également savoir quels sont ces rapports dans le sud-est ontarien et d'autres régions. Évidemment, la collaboration n'est pas la même dans chaque région.

M. Drury: Eh bien, voici: le ministère de l'Industrie entretient des rapports avec le ministère de l'Économique à Queen's Park. Comme vous le signalez, les associations ou conseils de développement en Ontario sont des instruments qui représentent partiellement l'initiative locale et partiellement la politique du gouvernement de l'Ontario. Le ministère de l'Industrie n'a aucun rapport direct avec ces conseils ou associations de développement régional, mais il en reçoit parfois des instances. J'hésiterais à essayer d'énoncer la politique du gouvernement de l'Ontario en matière de développement régional dans la province.

M. Peters: Les chances d'un accroissement sont-elles bonnes? Je crois savoir que l'arrangement en Ontario n'est pas très précis; mais, sauf erreur, ce n'est pas le même genre de rapports qui existent dans les Maritimes. L'organisme consultatif des provinces atlantiques, cet organisme d'hommes d'affaires et autres qui se sont groupés...

M. Drury: Les provinces atlantiques ont un conseil économique.

M. Peters: Oui, et c'est un organisme très fort et très actif. Les rapports qu'il entretient avec le ministère de l'Industrie doivent être différents de ceux qui existent entre le ministère et les organisations assez vagues de l'Ontario. Seriez-vous d'accord là-dessus?

M. Drury: Non, le ministère de l'Industrie a d'étroits rapports avec l'Office d'expansion économique de la région atlantique, mais non avec le Conseil économique des provinces atlantiques.

M. Reisman: Nous les connaissons et nous assistons à leurs réunions, mais il n'y a rien d'officiel.

M. Drury: Oui, c'est cela.

M. Peters: Il me semble que l'un des problèmes qui se présentera dans ma région est que l'E.B. Eddy Company devra prendre une décision avant longtemps relativement à une usine de pâte à papier. La décision ne relève pas seulement de la société ou de la province, mais en fait elle doit se fonder sur les marchés internationaux de la pâte et du papier.

Le gouvernement ontarien tâche de convaincre l'E.B. Eddy Company de construire dans sa province une usine de pâte, alors qu'on a déjà déclaré qu'il y a un excédent de pâte à papier. Par conséquent, c'est une complication qui a des ramifications internationales. Je me demande s'il peut y avoir des rapports plus étroits ou si on a l'intention d'en créer?

Je pourrais peut-être citer un bien meilleur exemple. Il est évident que la société Renault s'adresserait d'abord au gouvernement canadien si elle songeait à ouvrir une usine au Canada. Il y aurait alors des rapports entre le gouvernement canadien et cette société. Il faudrait choisir un emplacement et, si l'on optait pour le Québec, Québec devrait alors évidemment intervenir et décider quel endroit de son territoire conviendrait le mieux. Je me demande si ce genre d'intervention officielle se pratique?

M. Drury: Voulez-vous dire ceci: le gouvernement cherche-t-il à décider de l'emplacement d'une nouvelle usine de l'E.B. Eddy Company? La réponse est «non».

M. Peters: Non, non; je sais qu'il ne peut faire cela. Mon exemple était peut-être mal choisi, car la société doit choisir un endroit précis, à cause de la disponibilité des matières premières. Nous ne nous intéressons pas seulement à la pâte à papier. A titre de député, je ne suis pas en mesure de savoir si l'Allemagne veut ouvrir une usine au Canada ou non. Le député ne peut faire d'offre, car il ne sait pas si elle est intéressée, mais le ministère de l'Industrie devrait le savoir et il doit exister des dispositions quelconques qui lui permettent de dispenser des conseils sur les différents emplacements possibles et ainsi de suite.

M. Drury: Sur les différents emplacements possibles, le gouvernement fédéral peut offrir à un investisseur dans l'industrie de fabrication au Canada un certain nombre de services—si je puis dire—dont aucun, pour autant que je sache, n'a trait à la situation géographique, à l'exception des mesures de stimulation, l'aide pécuniaire à l'égard du programme de l'Agence de développement régional.

La seule préférence qu'accorde le gouvernement fédéral pour ce qui est de l'emplacement a trait à l'établissement de l'usine dans une région désignée, où que ce soit au Canada, de la côte est à la côte ouest. Voilà dans quelle mesure s'exerce l'influence du gouvernement fédéral au point de vue de la situation géographique.

Chaque gouvernement provincial a aussi divers programmes d'assistance et de stimulation destinés à attirer dans sa province des industries de fabrication. Ces programmes et mesures de stimulation varient de province en province.

Certains gouvernements provinciaux, peut-être, essaient d'indiquer une région de leur territoire où ils aimeraient voir s'établir une usine de préférence à une autre; d'autres ne le font pas. J'hésiterais à essayer de vous décrire les lignes de conduite et l'activité de chacun d'eux à cet égard.

M. Peters: Puis-je poser une question générale? Avez-vous une direction ou un service qui cherche activement à attirer de nouvelles industries internationales? Je pense au genre d'industries que le Japon a évidemment recherchées, puis RCA Victor, Marconi et effectivement presque tous les fabricants de radio ont préféré construire dans ce pays plutôt qu'aux États-Unis. Avons-nous un service qui recherche ce genre d'exploitation; je ne parle pas de l'ouverture d'une succursale, mais davantage de l'exploitation primaire?

L'hon. M. Drury: Nous n'avons pas de direction chargée particulièrement de ce travail, mais le ministère de l'Industrie et le Service des délégués commerciaux du ministère du Commerce cherchent constamment à faire valoir aux investisseurs les avantages qu'ils auraient à ouvrir une usine de fabrication au Canada, pour tâcher de les intéresser. A en juger par le volume d'investissements industriels au Canada depuis quelques années, je dirais que ces efforts ont donné d'excellents résultats.

Le président: Merci, monsieur Peters.

Avant de demander à M. Goyer de continuer, je mentionnerais que nous avons l'interprétation simultanée en français. Si M. Goyer désire poser ses questions en français, je conseillerais à tous les membres qui ne sont pas bilingues de mettre leurs écouteurs.

Monsieur Goyer, vous pouvez y aller.

● (10:34 a.m.)

(Texte)

M. Goyer: Monsieur le ministre, vous parlez, dans vos remarques, de la spécialisation nécessaire de notre industrie. Je me souviens que, l'an dernier, alors qu'on interrogeait le président du Conseil national de recherches et qu'on lui demandait si la recherche au Canada tendait à la spécialisation, sa réponse fut très vague et imprécise, mais sans nous donner...

L'hon. M. Drury: Oui, c'est bien net.

M. Goyer: Oui, mais c'est très vague et très imprécis, vous l'admettez avec moi. Et depuis ce temps, on s'est rendu compte, surtout depuis quelques semaines, que des personnes

importantes dans le domaine de la recherche jugeaient, justement, que le Canada poursuivait sa recherche d'une façon un peu échevelée et essayait de faire grand, de faire comme les États-Unis et d'entrer en concurrence dans tous les domaines, alors que nous ne sommes pas les États-Unis, que nous ne sommes pas forts comme les États-Unis et que nous devons nécessairement nous spécialiser.

A ces remarques encore une fois, le président du Conseil national de recherches était resté vague et imprécis dans ses réponses et n'avait pas apporté d'exemples frappants que la recherche, au Canada, tendait à se spécialiser et tendait aussi à ne pas faire double emploi. J'ai bien hâte d'entendre de nouveau le président du Conseil national de recherches. Cette année, je pense que nous devons aller plus loin dans le domaine de la recherche pour voir si vraiment nous nous spécialisons. Lorsque vous dites que votre ministère tend à spécialiser notre industrie, je pense que vous n'êtes pas le seul ministère responsable ne se spécialise pas. Votre ministère a-t-il fait quelque chose dans ce domaine—je sais que vous n'êtes pas le seul ministère responsable de la recherche—mais a-t-il tenté réellement de spécialiser notre recherche et de mettre en œuvre ce que vous souhaitez à la page 11 de votre rapport français:

«L'encouragement des recherches en collaboration avec d'autres,»

c'est-à-dire entre le secteur industriel, les universités et aussi les programmes spécifiques qui sont entrepris par le gouvernement.

L'hon. M. Drury: C'est une grande question.

M. Goyer: C'est une grande question.

L'hon. M. Drury: Mais, je demande pardon d'avance, si je vous semble un peu vague.

M. Goyer: Ce sont aussi de grands principes que vous énoncez.

● (10:48 a.m.)

M. Drury: Dans le domaine de la spécialisation dans les recherches, on vient de convoquer le Conseil des sciences du Canada aux fins d'établir d'abord des priorités de recherches, c'est-à-dire, les moyens de se spécialiser dans le domaine de recherches au Canada. Or, le Conseil des sciences n'a pas encore remis son rapport. Il n'a pas eu le temps de le faire. Cependant nous l'attendons afin de savoir dans quels domaines, au Canada, se présentent les meilleures occasions de faire des recherches spécialisées.

Une fois reçu le rapport, ou les propositions, du Conseil des sciences, on pourra s'orienter plus spécifiquement que jusqu'à présent.

A part ça, il y a une foule de programmes au ministère de l'Industrie et de la Production de défense portant sur la spécialisation. Nous avons ici ce matin la présence de M. Orr qui est conseiller scientifique du ministère. Il pourrait par exemple décrire, si vous le voulez, quelques-uns des programmes, afin de persuader, d'encourager les universités à établir des liens avec l'industrie elle-même dans le domaine des recherches industrielles. On vient d'établir dans deux universités des instituts de recherches industrielles. D'abord à l'Université de Windsor et ensuite à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit du *Nova Scotia Technical College*.

Un des programmes s'appelle «PATE». Il s'agit, d'un programme consacré à l'avancement de la technologie industrielle qui a pour but la spécialisation de l'industrie manufacturière canadienne.

Si M. Orr a bien compris, désire-t-il ajouter quelque chose à cela?

(Traduction)

M. J. L. Orr (conseiller en recherche industrielle, ministère de l'Industrie): Instituts de recherche industrielle.

Tout d'abord, si vous me permettez un commentaire, monsieur le président, PAIT a pour objet d'aider les industries désireuses d'entreprendre des projets de recherche ou de développement qu'elle conçoit elle-même comme des domaines rentables de spécialisation; je dirais donc que notre programme répond essentiellement aux besoins de l'industrie. En d'autres termes, nous faisons confiance à l'industrie pour le choix des secteurs qui se prêtent le mieux à la spécialisation; nous sommes ensuite en mesure de les aider financièrement à entreprendre ces projets.

Naturellement, dans notre appréciation, nous considérons les projets qui offrent les meilleures perspectives d'accroissement de la productivité, d'avantages économiques, d'exportation et ainsi de suite, afin de déterminer lesquels nous subventionnerons; ainsi donc un élément de choix entre en jeu dans les projets lancés par l'industrie.

M. Goyer: Avant de parler du rôle spécifique des universités dans le domaine de la technologie, peut-on savoir si votre ministère exerce une autorité directement sur le travail fait au Conseil national de recherches?

M. Drury: Non. Le Conseil national de recherches est une société de la couronne qui dépend du Président du Comité du Conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

C'est une coïncidence. C'est le même ministre qui est à la fois ministre de l'Industrie et de la Production de défense et président du Comité du conseil privé. Des liens étroits de collaboration existent entre le Conseil nation-

nal de recherches et le ministère de l'Industrie et de la Production de défense. Il n'y a pas d'autorité comme telle.

M. Goyer: Je constate que votre ministère favorisera l'établissement de beaucoup plus de mobilité dans le domaine des recherches spécialisées entre les universités et l'industrie. Mais ne croyez-vous pas qu'un ministre responsable du Conseil national de recherches devrait avoir plus à dire dans l'orientation générale et la spécialisation des recherches sans avoir à intervenir directement dans l'emploi, l'administration, etc, du Conseil national de recherches, mais plutôt dans l'orientation spécifique des programmes de recherches du Conseil national?

M. Drury: Avant qu'on puisse donner des instructions nettes et sages au Conseil national de recherches, on doit attendre, à mon avis, les recommandations du Conseil des sciences du Canada et une fois qu'on les connaîtra, il n'y aura pas, je crois, à ce moment-là de difficulté à définir plus nettement les affaires du Conseil national de recherches.

M. Goyer: Prévoyez-vous recevoir ce rapport dans un avenir assez rapproché?

M. Drury: Dans un avenir assez rapproché, oui.

M. Goyer: Est-ce plus rapproché par rapport à des mois ou à des semaines?

M. Drury: Pas par rapport à des semaines.

Le président: Voulez-vous poser d'autres questions, monsieur Goyer?

(Texte)

M. Goyer: Oui. Vous parlez, à la page 13 du texte français, du stimulant prévu par l'article 72A de la loi. Combien a-t-il coûté, dans le passé, au gouvernement canadien, ce stimulant accordé par l'article 72A? Quel est le montant en jeu?

Il s'agit de la période de 1962 à 1966.

● (10:55 a.m.)

(Traduction)

M. S. S. Reisman (sous-ministre, ministère de l'Industrie): Puis-je faire un commentaire, monsieur le président?

Le président: Oui, Monsieur Reisman.

M. Reisman: L'article 72(a) de la loi de l'impôt sur le revenu prévoyait des mesures de stimulation pour l'expansion des travaux de recherche et de développement de l'industrie canadienne. Ce programme, comme vous le savez, Monsieur, a fait place à un programme de stimulation de la recherche et du développement scientifiques administré par le ministère de l'Industrie. Il sera beaucoup plus

facile, grâce au nouveau programme, de vous fournir des réponses précises quant aux montants déboursés aux termes de ce programme de stimulation.

Relativement au stimulant prévu dans la loi de l'impôt sur le revenu, on peut estimer les économies qu'ont pu réaliser les sociétés canadiennes qui en ont profité. Selon nos estimations au cours de la dernière année complète, soit l'année 1966, le stimulant a représenté une valeur de 20 à 25 millions de dollars et nous croyons que pour la première année complète du programme de stimulation de la recherche et du développement scientifiques on aura des chiffres du même ordre ou peut-être un peu plus forts—probablement plus près de 30 millions de dollars; et il est probable que ce montant augmentera avec les années.

(Texte)

M. Goyer: Cela voudrait-il dire qu'il sera plus facile désormais de savoir combien le Canada dépense directement dans le domaine des recherches?

M. Drury: Oui.

M. Goyer: Ce qui était assez difficile à déterminer auparavant.

M. Drury: Oui.

M. Goyer: Lorsque le Comité de la justice et questions juridiques est allé... Je m'excuse, mais c'est directement relié à la question des recherches. C'est pour cette raison qu'il est difficile de parler de politique générale des recherches au Canada. Cela dépend de tellement de ministères et de tellement de bureaux, indépendants ou non, que finalement on ne sait plus à qui s'adresser. Cependant nous avons pris la parole à Windsor. Nous avons interrogé les chefs d'industrie dans le domaine de l'automobile et nous avons constaté qu'à peu près pas de recherches ne se faisaient au Canada dans le domaine de l'industrie automobile. On nous a cependant avoué bien candidement qu'on utilisait les routes situées à la frontière parce que les routes canadiennes étaient de bonnes routes et qu'on ne payait pas de taxes à la province d'Ontario pour l'utilisation de ces routes.

Les chefs d'industrie nous disaient qu'ils envisageaient d'une façon favorable l'établissement de centres de recherches au Canada.

Le gouvernement a-t-il fait des démarches précises auprès de l'industrie automobile pour concrétiser ce qui semblait être une possibilité?

M. Drury: Nous continuons de les pousser dans ce sens-là mais jusqu'à présent sans résultat extraordinaire. Nous exerçons autant de pression et d'encouragement que possible.

M. Goyer: Le comité de l'industrie, recherches et exploitation énergétique pourrait-il être de quelque utilité s'il allait siéger à Windsor?

M. Drury: Je peux dire que dans l'industrie manufacturière de pièces de rechange et non pas dans l'industrie manufacturière de voitures, il y a un début de recherches, au Canada, surtout dans le domaine des bougies.

Le président: Monsieur Goyer, permettez-moi de vous interrompre. Nous sommes obligés de quitter cette salle à 11 heures et je suis peiné d'être obligé de vous interrompre. M. McCutcheon voulait poser une seule question.

Alors je vais être obligé de vous demander si vous voulez réserver vos questions pour la prochaine réunion. J'avais suggéré tantôt que la prochaine réunion de ce Comité se tienne ici dans cette pièce jeudi matin à neuf heures trente. Le ministre ne sera pas des nôtres. Des fonctionnaires seront ici pour nous aider à continuer l'étude des autres postes. D'ailleurs, j'espère que l'étude des prévisions des dépenses sera presque tout à fait terminée à la fin de la séance, avant que nous ajournions pour l'été. Le ministre, je crois, pourra revenir lors d'une autre séance. Alors si vous me le permettez, j'aimerais demander à M. McCutcheon de poser une seule question avant que nous ne levions la séance. Est-ce que c'est possible?

[Traduction]

Le président: Monsieur McCutcheon, avez-vous d'autres questions à poser, avant l'ajournement?

M. McCutcheon: Merci beaucoup. Je vais être très concis. A la page 240, il est fait mention d'une

Subvention pour aider à établir une agence nationale de standardisation.

En un mot, de quoi s'agit-il? Que faisons-nous ici?

M. Drury: A l'heure actuelle, monsieur le président, il se trouve au Canada une Association canadienne de standardisation, à laquelle le gouvernement accorde une subvention relativement faible pour l'aider à récupérer ses frais d'administration. La majorité de ses fonds lui vient cependant de l'entreprise privée. L'Association canadienne de standardisation n'embrasse pas tout l'éventail des produits fabriqués, mais elle a plutôt concentré ses efforts sur un nombre relativement faible d'industries, notamment celle des appareils électriques. Afin d'accroître la portée de son activité et son efficacité, le ministère a eu des entretiens pendant plus d'un an avec l'Association canadienne de standardisation, dans l'espoir de lui donner un cadre large et un meilleur appui gouvernemental, ce qui la

rendra j'espère plus efficace par rapport à une plus grande variété de normes qu'à l'heure actuelle.

M. McCutcheon: Fera-t-elle double emploi avec le nouveau ministère de la Consommation, présentement en voie d'établissement?

M. Drury: Je dirais que non. Ce nouveau ministère, cependant, suivra de près le travail des organismes de standardisation. Il est bien évident que pareil organisme doit représenter à la fois le consommateur, le distributeur, le fabricant et les institutions gouvernementales chargées de questions comme la santé, la sécurité, la fraude et ainsi de suite. Si, comme on l'a dit, le nouveau ministère doit représenter les intérêts des consommateurs, alors il s'intéressera considérablement, c'est évident, au travail de l'organisme de standardisation.

M. McCutcheon: Merci, monsieur Drury, et merci, monsieur le président. Excusez-moi d'avoir posé deux questions.

Le président: De rien, monsieur McCutcheon; et merci. J'aimerais également remercier le ministre.

Il est entendu que le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi matin à neuf heures et demie et que nous aborderons alors le crédit suivant des prévisions du ministère de l'Industrie. Le crédit n° 1 sera réservé.

M. McCutcheon: Monsieur le président, puis-je demander si le ministre sera de nouveau présent? Je crois savoir que M. Davis veut l'interroger sur l'industrie automobile—du moins, c'est ce qu'il a indiqué—et j'aimerais, moi aussi, obtenir certains renseignements à ce sujet.

Le président: Oui. Peut-être pourrions-nous simplement réserver le crédit n° 1 pour maintenant et passer aux autres crédits. Vers la fin de notre étude, nous pourrions revenir au crédit n° 1. Je négocierai alors avec le ministre pour déterminer quand il lui conviendra de témoigner.

M. McCutcheon: Par négociation?

M. Drury: «Assignment», selon le mot qu'il a choisi!

Le président: Je n'ai pas voulu employer le mot «assignment».

(Le crédit n° 1 est réservé.)

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'industrie, des recherches et de
l'exploitation énergétique

Président: M. PATRICK T. ASSELIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du ministère
de l'Industrie

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie: M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence de développement régional; M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint (Opérations); M. D. B. Mundy, sous-ministre adjoint (Opérations); et M. J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle.

1967

COMITÉ PERMANENT DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Patrick T. Asselin

Vice-président: M. Leonard Hopkins

et Messieurs

Beaulieu	Hales	Reid
Bower	Latulippe	Saltsman
² Caron	Legault	Scott (Victoria (Ont.))
³ Chatwood	Lind	Sherman
Forest	McCutcheon	Tremblay (Richelieu- Verchères)
Fulton	² Noël	Wahn—(24).
Goyer	² Ouellet	
Grafftey	Peters	

(Quorum 9)

Secrétaire du comité:
Hugh R. Stewart.

¹ A remplacé M. Andras, le 14 juin 1967.

² Ont remplacé MM. Cashin, Davis et Faulkner, le 19 juin 1967.

³ A remplacé M. Hymmen, le 20 juin 1967.

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du ministère
de l'Industrie

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie: M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence
de développement régional; M. R. G. Barrow, sous-ministre adjoint
(Opérations); M. D. R. Mundy, sous-ministre adjoint (Opérations); et
M. J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle.

(Traduction)

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le MERCREDI 14 juin 1967.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Tremblay (*Richelieu-Verchères*) soit substitué à celui de M. Andras sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le LUNDI 19 juin 1967

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Caron, Noël et Ouellet soient substitués à ceux de MM. Faulkner, Davis et Cashin sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Le MARDI 20 juin 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Chatwood soit substitué à celui de M. Hymmen sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 15 juin 1967

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à neuf heures et demie du matin; étaient présents: MM. Hales, Hopkins et Peters (3).

Aussi présents: *Du ministère de l'Industrie*: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Travaux) et M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence de développement régional.

A défaut de quorum, à neuf heures cinquante du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le MARDI 20 juin 1967

(3)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 h. 47 du matin sous la présidence de M. Patrick T. Asselin.

Présents: MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Bower, Forest, Goyer, Hales, Hopkins, Hymmen, Latulippe, Legault, McCutcheon, Noël, Ouellet et Tremblay (*Richelieu-Verchères*) (13).

Aussi présents: *Du ministère de l'Industrie*: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Travaux); M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence de développement régional; et M. J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle.

Le président met en délibération le *crédit 5 du budget principal des dépenses du ministère de l'Industrie pour l'exercice financier 1967-1968*.

5 Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, etc. \$25,000,000

Aucune question n'est posée concernant le *crédit 15*; le *crédit* est adopté.

Le président met en délibération le *crédit 10* du budget des dépenses:

10 Fonds pour faire progresser la puissance technologique des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense) etc. \$13,000,000

M. Goyer interroge les fonctionnaires du ministère au sujet du *crédit 10* et de questions connexes, suivi de M. Latulippe et de M. Hales; MM. Barrow, Mundy, Lavigne et Orr répondent à leurs questions.

A 10 h. 50, l'interrogatoire concernant le *crédit 10* est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 15 juin 1967

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à neuf heures et demie du matin; étaient présents: MM. Hales, Hopkins et Peters (3).

Aussi présents: Du ministère de l'industrie: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Travaux) et M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence de développement régional.

A défaut de quorum, à neuf heures cinquante du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mardi 20 juin 1967

(3)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit aujourd'hui à 9 h. 47 du matin sous la présidence de M. Patrick T. Asselin.

Présents: MM. Asselin (Richmond-Wolfe), Bower, Forest, Goyer, Hales, Hopkins, Hymmen, Lalonde, Leysell, McCrecheon, Noël, Ouellet et Tremblay (Richelieu-Verchères) (13).

Aussi présents: Du ministère de l'industrie: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Travaux); M. W.-J. Lavigne, commissaire de l'Agence de développement régional; et M. J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle.

Le président met en délibération le crédit 5 du budget principal des dépenses du ministère de l'industrie pour l'exercice financier 1967-1968.

5 Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, etc. \$22,000,000

Aucune question n'est posée concernant le crédit 15; le crédit est adopté.

Le président met en délibération le crédit 10 du budget des dépenses:

10 Fonds pour faire progresser la puissance technologique des fabrications canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense) etc. \$13,000,000

M. Goyer interroge les fonctionnaires du ministère au sujet du crédit 10 et de questions connexes, suivi de M. Lalonde et de M. Hales; MM. Barrow, Mundy, Lavigne et Orr répondent à leurs questions.

A 10 h. 50, l'interrogatoire concernant le crédit 10 est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Traduction)

Le mardi 20 juin 1967

Le président: Messieurs, nous avons le quorum. Nous allons étudier aujourd'hui le crédit n° 5.

5 Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne au moyen de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$60 millions aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes, \$25,000,000.

Nous avons parmi nous les sous-ministres adjoints et quelques autres fonctionnaires du ministère de l'Industrie. Je donne la parole à quiconque aurait quelque question à poser.

• (9.45 a.m.)

(Texte)

Le président: Vous avez la parole, monsieur Goyer.

M. Goyer: Au sujet des plans des programmes de recherches dans les universités pour le développement de la technologie, connaissez-vous le nom des universités qui participent à ces programmes et les montants correspondants qui ont été dépensés par ces universités?

(Traduction)

Le président: Pouvez-vous répondre à la question? Oui, vous pouvez répondre en anglais.

M. J. L. Orr (conseiller en recherche industrielle, ministère de l'Industrie): Nous avons approuvé deux programmes de ce genre en vue de l'établissement de deux instituts de recherche indispensable à l'industrie, l'un à l'Université de Windsor, l'autre au Collège technique de la Nouvelle-Écosse. Nous sommes en pourparler avec deux autres universités, l'Université Laval et l'Université de Waterloo, concernant la création de deux autres instituts semblables.

(Texte)

M. Goyer: Si je me souviens bien, il y a environ six mois, je vous avais posé la même question et à l'époque, vous aviez répondu

que vous étiez en train de négocier avec l'Université Laval. Les négociations en sont-elles au point mort? Fait-on, actuellement, des progrès dans ce sens-là?

(Traduction)

M. Orr: Les pourparlers sont encore en cours. Le premier projet a été approuvé en décembre dernier.

(Texte)

M. Goyer: Quand prévoyez-vous la ratification finale du projet?

(Traduction)

M. Orr: Nous attendons maintenant. C'est à l'université de prendre une décision.

(Texte)

M. Goyer: A quel point de vue cela dépend-il des universités?

Le président: Monsieur Goyer, si vous le permettez, laissez-moi vous rappeler que nous sommes à étudier le poste 5 qui ne se rapporte aucunement aux questions que vous posez. A mon avis, les questions que vous posez se rapportent au poste 10.

M. Goyer: Monsieur le président, je ne demande pas mieux que d'être ramené à l'ordre, mais on n'a pas mentionné qu'il s'agissait du poste 5.

Le président: Alors, excusez-moi, c'est de ma faute dans ce cas-là. Alors, si vous n'avez pas d'autres questions à poser au sujet du poste 5, nous allons passer... Est-ce adopté?

(Traduction)

Le poste n° 5 est adopté.

Le président: Nous sommes d'accord, dans ce cas. Le poste n° 5 est adopté et nous passons au poste n° 10.

(Texte)

10 Fonds pour faire progresser la puissance technologique des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$40 millions aux fins susmentionnées dans l'année financière courante et les années financières subséquentes, \$13,000,000.

M. Goyer: Alors, je pose à nouveau ma question, conformément au Règlement, maintenant. J'espère que ce qu'on a dit auparavant reste quand même enregistré.

Le président: Sûrement.

M. Goyer: Alors, je pose ma question à nouveau. Qu'est-ce qui ne va pas exactement? Qu'est-ce qui empêche les universités de ratifier ce programme offert par le gouvernement, par l'entremise de votre ministère, en particulier?

(Traduction)

M. Orr: Je ne vois pas qu'il y ait aucun délai. Je pense qu'il s'agit là tout simplement du temps nécessaire pour préparer le projet.

(Texte)

M. Goyer: Quand les négociations avec l'université Laval ont-elles commencé?

(Traduction)

M. Orr: Nous en avons discuté officieusement il y a environ trois mois, je crois.

(Texte)

M. Goyer: Mais lorsque vous êtes venu témoigner la dernière fois, vous nous avez parlé de négociations qui étaient très avancées. De quel genre de négociations s'agissait-il à ce moment-là?

(Traduction)

M. Orr: Permettez-moi de rectifier la déclaration que j'ai faite précédemment sur ce point. Les pourparlers et les discussions n'ont été entamés sérieusement que vers cette époque.

(Texte)

M. Goyer: Depuis quand ce programme conjoint avec les universités existe-t-il?

(Traduction)

M. Orr: En décembre dernier, à l'Université de Windsor.

(Texte)

M. Goyer: Et depuis quand le programme fédéral comme tel existe-t-il?

(Traduction)

M. Orr: Depuis le mois de décembre.

(Texte)

M. Goyer: Alors, c'est donc dire que cela a commencé avec l'université de Windsor? Pour ce programme-là, prévoyait-on dépenser beaucoup d'argent? Combien d'argent prévoyait-on dépenser originellement?

(Traduction)

M. Orr: Environ cent mille dollars la première année. La somme est tout à fait modeste. Il ne s'agit que d'une expérience.

(Texte)

M. Goyer: Et combien d'argent a-t-on dépensé en réalité?

(Traduction)

M. Orr: A peu près la moitié de la somme totale.

(Texte)

M. Goyer: Est-ce que votre ministère poursuit d'autres négociations actuellement, avec d'autres universités que celles de Laval et de Waterloo, comme je pense, vous l'avez mentionné?

(Traduction)

M. Orr: Pas à l'heure actuelle.

(Texte)

M. Goyer: Et quel montant prévoyez-vous à ce poste du budget?

(Traduction)

M. Orr: Une somme de \$90,000 est inscrite au présent budget.

• (9.50 a.m.)

(Texte)

M. Goyer: Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de possibilité d'obtenir plus de collaboration de la part des universités? Vous semblez jeter le blâme exclusivement sur les universités. Savez-vous pourquoi il n'y a pas de suites aux plus grands programmes de recherches avec les universités? A mon avis un programme de recherches où le gouvernement fédéral est partie et qui est de l'ordre de \$100,000 ou \$90,000, me semble être presque une faillite. En effet si on en reste à \$90,000, mieux vaut porter les efforts ailleurs que dans ce programme spécifique. N'est-ce pas là aussi votre opinion?

(Traduction)

M. Orr: Comme je l'ai expliqué plus tôt, il s'agit d'une expérience. Nous essayons d'obtenir que les universités canadiennes acceptent d'entreprendre des recherches, sur contrat, au profit de l'industrie canadienne. C'est un travail que les universités ont hésité à entreprendre, par le passé; il semble bien, cependant, que ce soit là une façon pratique de venir à bout des difficultés auxquelles les petites industries se butent. Autrement dit, il existe au Canada bien des petites industries manufacturières qui ne peuvent se permettre de posséder leur propre service de recherche.

Il semble donc logique que nous essayions d'encourager les universités à venir en aide à

l'industrie et à mettre leurs connaissances, ainsi que leurs installations à sa disposition. A mon avis, nos universités disposent d'un personnel compétent dont le talent pourrait être utilisé à cette fin. De plus, bien sûr, les universités possèdent d'importantes installations parfaitement adaptées à ce genre de recherche qui ont été payées à même les deniers publics et qui ne servent qu'une partie de l'année. Il semble donc que ce que nous proposons soit tout à fait raisonnable.

Je puis aussi ajouter que l'un des aspects les plus importants des innovations qui ont caractérisé la recherche aux États-Unis, au cours des années d'après guerre, fut la création de grands instituts de recherche travaillant en collaboration étroite avec les universités. Je veux parler de l'Institut de technologie du Massachusetts, de l'Institut de recherche de Stanford et de l'Institut de technologie de Californie. Nous estimons donc que nous devrions peut-être essayer de fonder des instituts du même genre, au Canada, à titre d'expérience et afin de voir aux besoins dont j'ai parlé plus tôt. Je ne pense pas que nous allions trop lentement. Je pense que nous progressons aussi rapidement que nous pouvons et devrions le faire. Il ne s'agit encore que d'une expérience.

(Texte)

M. Goyer: Travaillez-vous directement ou indirectement avec les petites industries pour réaliser ce programme?

(Traduction)

M. Orr: Non. Nous étions conscients des besoins de la petite industrie mais, bien sûr, nous avons travaillé en collaboration avec les universités qui nous ont servi d'instruments de recherche.

(Texte)

M. Goyer: Plusieurs programmes de recherches sont-ils prêts à être confiés aux universités?

(Traduction)

M. Orr: Non. Nous espérons que les industries formuleront elles-mêmes les projets de recherches particuliers. De notre côté, nous pouvons leur donner l'appui de nos autres programmes, en particulier du programme pour l'avancement de la technologie industrielle.

(Texte)

M. Goyer: Précisément. Comment expliquez-vous le processus? Si vous n'êtes pas directement en liaison avec les industries pour qu'elles puissent vous expliquer leurs problèmes, et cætera, là où la recherche est

nécessaire, comment pouvez-vous expliquer, que le gouvernement, lui, par l'entremise de votre ministère ne sait pas exactement quels sont les plans de recherches à entreprendre? C'est un cercle vicieux à ce moment-là. Si vous n'êtes pas en liaison avec les industries, il n'y a pas moyen de savoir ce qui se passe, et si vous ne savez pas, au départ, quelles recherches vous devez entreprendre, alors on n'avance pas. Les universités ne feront pas de la recherche dans le vide.

(Traduction)

M. Orr: Le succès de ces instituts dépendra de leur aptitude à obtenir que l'industrie leur confie ses contrats de recherches. L'industrie devra déterminer quels sont ses besoins dans le domaine de la recherche et nous estimons que le rôle de l'université sera de voir à ces besoins.

• (9.55 a.m.)

(Texte)

M. Goyer: Oui, mais ne pensez-vous pas qu'on veut justement trop copier ce qui se fait aux États-Unis? Aux États-Unis, les universités sont déjà très bien structurées. Les universités peuvent aller rencontrer les petites industries, discuter de leurs problèmes et entreprendre des plans de recherches pour les aider. Mais ne pensez-vous pas qu'au Canada, les universités ne sont pas suffisamment préparées et structurées, qu'elles n'ont pas un personnel suffisant pour pouvoir aller discuter avec les petites industries et prendre le temps d'élaborer un plan de recherches et ensuite l'exécuter? Ne pensez-vous pas que le gouvernement se lave un peu les mains en disant: «Voici, on met de l'argent à votre disposition. Essayez donc de faire quelque chose.» C'est ce qui semble caractériser tous les domaines de la recherche au Canada.

(Traduction)

Le président: Monsieur Orr, veuillez m'excuser de vous interrompre. Je pense que votre voisin désirerait répondre à la question.

(Texte)

M. Lavigne: Me permettez-vous, de répondre, monsieur le président?

Le président: Oui, je vous en prie.

M. Lavigne: D'abord, il faut souligner deux points. Premièrement, il ne faut pas dire que nous ne sommes pas en contact avec les industries, parce que partout dans le ministère, les divisions sont en contact avec les industries. A mon avis le défaut réside dans le fait que les universités, au Canada, ne sont pas reconnues comme des centres de recherches

industrielles. Le ministère essaie de créer un certain climat dans l'industrie et de stimuler les universités à faire les préparations nécessaires pour entreprendre la recherche.

Ainsi M. Orr essaie d'expliquer qu'un petit montant d'argent a été mis à la disposition de certaines universités pour que soit entrepris un programme de recherches et faire savoir à l'industrie qu'il existe des possibilités dans ces universités-là pour faire de la recherche. Les divisions du ministère pourront donc apprendre à l'industrie en général que des possibilités existent soit aux universités de Laval, Waterloo ou de Windsor. C'est un programme qui est vraiment mis à l'essai présentement.

Le président: Merci, monsieur Lavigne.

M. Goyer: Au départ, si on entreprend de tels programmes de recherches et des essais qui peuvent en soi être valables, ne pensez-vous que c'est un peu gaspiller de l'énergie? Le Conseil national de recherches joue un peu un rôle identique. On pourra discuter une autre fois du Conseil national de recherches,—je comprends que cela ne relève pas directement de votre ministère,—mais, a priori, ne serait-il pas exact de dire que l'on va scinder le Conseil national de recherches et que l'on va plutôt diriger notre recherche dans les universités de façon massive, et non pas en commençant avec un programme de \$90,000. Pensez-vous que vous allez pouvoir susciter beaucoup d'intérêt dans les universités et dans la petite industrie, qui est très difficile à détecter et à réunir? La tâche devient ensuite plus lourde en accordant aux universités \$90,000 au chapitre des recherches.

(Traduction)

M. Orr: Je pourrais dire pour commencer que cette somme de \$90,000 ne représente pas ce qu'il en coûtera pour exécuter les recherches dans ces instituts. Elle ne représente que les frais d'administration relatifs à l'organisation d'un groupe d'étude qui, dans chaque université, devra s'efforcer de convaincre l'industrie d'avoir recours aux services des universités pour tous leurs problèmes de recherche. Je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il s'agit d'une somme très modeste et j'espère que dans l'avenir, si les résultats que nous obtenons dans les débuts sont prometteurs, cette somme pourra être augmentée et que l'augmentation sera en rapport avec la demande.

(Texte)

M. Legault: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: M. Legault désire une question supplémentaire.

M. Legault: Si je comprends bien, la recherche est payable par l'industrie qui formule une demande, et le coût de \$90,000 est simplement établi pour assurer les frais d'opération et d'administration?

(Traduction)

M. Orr: C'est exact.

(Texte)

M. Goyer: Pourriez-vous m'indiquer quel est exactement le but que poursuit le ministère en faisant cette expérience? Quel en est le premier but, non pas le but qui pourrait nous intéresser en dehors de la recherche au Canada, mais plutôt telle qu'elle se fait aux États-Unis, pour voir ce que nous pourrions faire au Canada? Quel est le but que votre ministère poursuit directement au Canada vis-à-vis l'ensemble de la recherche? Est-ce que c'est de diversifier notre recherche? Est-ce que c'est de développer d'une façon sérieuse des salles de recherche dans les universités et, par le fait même, décentraliser la recherche qui est faite surtout au Conseil national de recherches ou est-ce simplement de multiplier encore les plans de recherche qui, à mon avis, représentent un éventail trop élaboré?

(Traduction)

M. Orr: Il a pour objectif premier de répondre aux besoins des petites industries. Il a pour but d'accroître la somme d'efforts consacrée à la recherche industrielle car c'est là le facteur qui retarde l'expansion des travaux de recherche au Canada. Il a pour but de créer un climat de collaboration entre les universités et l'industrie.

On a critiqué le fait, dans le passé, que les universités, d'une part, poursuivent leurs recherches de façon beaucoup trop académique, qu'elles ne se soucient guère des problèmes de l'industrie, et que l'industrie, d'autre part, n'est pas au courant des innovations dans le domaine de la science ou ne s'en soucie pas. Nous avons jugé le meilleur moyen de créer un climat de collaboration entre ces deux institutions est de les faire s'attaquer aux problèmes qu'elles ont en commun. Tels sont nos objectifs.

(Texte)

M. Goyer: Jusqu'à présent, où s'effectuait cette recherche-là, même si ce n'était pas parfait? Où s'effectuait-elle?

(Traduction)

M. Orr: Dans les universités. Il ne se ferait probablement rien dans ce domaine.

(Texte)

M. Goyer: Est-ce que le Conseil national de recherches n'accordait pas certaines facilités à l'industrie?

(Traduction)

M. Orr: Le Conseil national de recherches peut aider l'industrie et en fait le fait, mais il ne peut en aucune façon répondre à tous les besoins de l'industrie. Il s'occupe plus particulièrement des programmes les plus scientifiques. Peut-être les représentants du Conseil national de recherches pourraient-ils répondre eux-mêmes à cette question. Le principe de base est que les problèmes sur lesquels portent ses investigations sont des problèmes bien précis touchant des industries particulières.

Le président: Monsieur Orr, M. Barrow désire répondre à la question de M. Goyer.

M. B. G. Barrow (sous-ministre adjoint (travaux), ministère de l'Industrie): Monsieur Orr, je désire simplement ajouter quelques mots à votre réponse.

Le ministère de l'Industrie a, en réalité, deux programmes dont le but est d'aider l'industrie canadienne dans le domaine de la recherche et du développement. En fait, nous avons plus de deux programmes, mais l'un d'entre eux est le programme pour l'avancement de la technologie industrielle. Ce programme a pour but d'aider toute société industrielle qui désire entreprendre des travaux dans le domaine du développement; par exemple, si une société désire mettre au point un meilleur produit ou une meilleure technique de production, elle peut s'adresser au ministère de l'Industrie qui lui fournit l'aide financière dont elle a besoin sous forme de prêt. Les sociétés qui profitent de ce programme sont généralement suffisamment importantes pour posséder un personnel de recherche comptant plusieurs personnes, et sont suffisamment riches pour se permettre de louer les installations de quelque organisme de recherche.

Il y a, à côté de cette classe de sociétés industrielles, bien des entreprises qui sont vraiment trop petites pour retenir les services de ne serait-ce que trois ou quatre investigateurs scientifiques. Je puis vous donner un exemple bien précis. Il y a dans la région de Windsor de très nombreux fabricants de pièces d'automobiles qui devraient entreprendre des travaux de recherche en vue de la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles techniques de production mais elle n'ont en tout et pour tout que de 20 à 25 employés. Elles sont trop petites pour pouvoir se permettre d'engager deux ou trois investigateurs scientifiques. Notre programme se fonde donc sur le fait qu'il y a probablement dans la région de Windsor 30, 40 ou 50 petites indus-

tries qui auraient besoin d'entreprendre des travaux de recherche mais que chacune d'entre elles est trop petite pour se lancer d'elle-même dans ce genre de travail. C'est de cette situation qu'est née l'idée qu'en amenant ces petites industries à travailler avec l'Université de Windsor, qui a à son service les savants et les ingénieurs voulus pour entreprendre ce travail, et en leur accordant au début des petites subventions, nous encourageons ces petites industries à se tourner vers l'Université qui se trouve à proximité de leurs installations. Il suffit au chef de l'entreprise de monter dans sa voiture et d'aller, à 10 ou 15 milles de là, discuter de ses problèmes de recherche et de développement avec le personnel scientifique de l'Université. De cette façon nous mettons un service de recherche à la portée des petites entreprises qui doivent améliorer leurs produits afin de pouvoir résister à la concurrence que leur font les grosses industries du Canada aussi bien que celles des États-Unis. J'espère avoir répondu à votre question.

(Texte)

M. Goyer: Je comprends très bien les buts directs que poursuit le ministère avec ce programme de recherches mais je me pose un problème sérieux. En effet, les hommes de science actuellement—et vous lisez les journaux comme moi—multiplient leurs déclarations en disant qu'il y a trop de programmes de recherches au Canada, que c'est la pagaille, que l'on ne sait pas où l'on va, que l'on dépense son argent à droite et à gauche sans ligne de conduite, que l'on ne s'informe pas assez de ce qui se fait ailleurs et que l'on ne spécialise pas notre recherche. Survient alors un autre programme de recherches qui, lui, fonctionne avec un budget de \$100,000. Si vous poursuivez un but précis pour pouvoir coiffer la recherche sous un même chapeau, pour pouvoir mieux l'organiser, pour qu'elle soit plus mobile et pour qu'elle soit décentralisée, bravo! Mais, si vous ne poursuivez pas un but précis, c'est de l'énergie gaspillée encore une fois et, éventuellement, on gaspillera encore plus d'argent au Canada dans le domaine de la recherche.

(Traduction)

M. Orr: Le point important de cette affaire est que la recherche au Canada pêche de deux façons. En premier lieu, moins de 40 p. 100 de tous nos efforts dans le domaine de la recherche portent sur les problèmes de l'industrie. Maintenant, je poserais en principe, et je pense que c'est un principe généralement reconnu, que la raison pour laquelle le public accorde son appui financier aux travaux de recherche scientifique, c'est qu'il a l'espoir d'en retirer éventuellement quelques avantages sociaux ou économiques. Or ce

n'est que par l'industrie que la recherche scientifique peut amener ces avantages sociaux et économiques. Autrement dit, elle doit aboutir à la découverte d'un nouveau produit, service ou procédé. Cela signifie qu'il faut en arriver à un juste équilibre entre la recherche pure, la recherche appliquée et le développement industriel.

A l'heure actuelle, les efforts que nous faisons, au Canada, dans le domaine du développement industriel sont très insuffisants. En fait, nous ne consacrons pas suffisamment de nos moyens au développement industriel pour pouvoir tirer profit de notre travail dans le domaine de la recherche pure et appliquée. Il n'en est besoin pour preuve que le fait que, selon les données les plus récentes dont nous disposons, données colligées en 1965, nous ne consacrons encore qu'un peu moins de 40 p. 100 de notre budget, je crois, au développement industriel; cela est loin d'être suffisant.

De plus, le total de nos dépenses industrielles, et je parle maintenant de l'effort de production, n'a atteint que 45 p. 100 des dépenses totales du pays; et pourtant c'est toujours par l'intermédiaire de l'industrie que les ressources sont exploitées. Le chiffre de nos dépenses ne peut se comparer à celui de certains autres pays industrialisés où les dépenses industrielles atteignent de 60 à 70 p. 100 des dépenses totales de la nation. Il n'y a rien que le ministère de l'Industrie puisse faire en ce qui a trait à l'ensemble de notre programme national de recherche, c'est la responsabilité de certains autres ministères, mais ce que nous tentons de faire, c'est de rétablir un certain équilibre en faveur de l'expansion industrielle.

Le président: Je pense que M. Mundy désire ajouter quelque chose à ce que M. Orr vient de dire. J'aurai à mon tour quelques remarques à faire.

M. D. B. Mundy (sous-ministre adjoint (Travaux), ministère de l'Industrie): Merci, monsieur le président. Je pense que l'un des aspects de la politique de notre ministère en ce qui a trait aux points sur lesquels doivent porter nos efforts dans le domaine de la recherche et du développement industriel, est celui de la spécialisation. La spécialisation est un objectif que tous nos programmes d'aide à l'industrie canadienne ont en commun. Nous essayons de concentrer nos efforts sur les divers domaines de la technologie qui conviennent le mieux au milieu canadien. En fait, nous essayons de choisir des programmes qui répondent à plusieurs conditions dont l'une est qu'ils doivent être en rapport avec le potentiel industriel du Canada. Comme vous le savez, le domaine de la technologie est si vaste que, de toute évidence, il nous est impossible de le couvrir tout entier. Donc, l'une

des conditions qui motivent notre choix, est qu'il s'agit d'un domaine qui a un rapport quelconque avec le potentiel industriel du Canada.

Une autre chose dont nous tenons compte lorsque nous essayons de stimuler la recherche et le développement industriel, c'est que le produit a de bonnes chances de se vendre sur le marché international. Il est évident, si vous suivez une politique de spécialisation, que le seul moyen de vraiment faire un profit est d'avoir accès aux marchés mondiaux car la demande du marché domestique du Canada est plutôt limitée. Aussi, nous essayons de choisir des programmes qui dans leur ensemble, semblent en rapport avec les possibilités d'exportation.

Dans le cas de notre programme d'aide à la recherche dans le domaine de la technologie militaire, auquel nous consacrons cinq postes de notre budget de dépenses, nous essayons de choisir un programme dont l'objectif principal est l'avancement technologique de l'industrie de la défense, mais qui a également de bonnes chances de servir plus tard à l'industrie civile. Autrement dit, le programme porte sur un aspect de la technologie qui semble pouvoir s'adapter, dans un avenir plus ou moins rapproché, alors que les besoins technologiques du monde commercial pourront se comparer à ceux de l'armée, à la structure générale de la recherche et de développement commercial de l'industrie canadienne.

Un autre aspect de notre politique de spécialisation est que nous essayons de choisir des programmes qui tiennent compte des conditions physiques du milieu canadien. Je pense que le cas des moyens de communication en est un exemple parfait. L'immensité du Canada et le peu de densité de sa population ont toujours rendu difficile la création de moyens de communication pouvant s'adapter à cet aspect particulier de notre milieu. Si vous passez en revue nos divers programmes d'aide au développement industriel, vous vous rendez compte que nos efforts ont porté de façon toute particulière sur les problèmes de communication et je pense que cela n'aura pas été en vain.

Il est un autre domaine auquel nous nous intéressons, c'est celui du perfectionnement des avions qui peuvent décoller et atterrir sur de courtes distances; ce type d'avion a sa place au Canada en raison du genre de service qu'offrent nos petites lignes d'aviation et de l'exiguïté des terrains d'aviation du Nord. De Havilland est un exemple de société dont nous avons secondé les recherches par l'entremise de nos programmes d'aide au développement industriel. Nous l'avons fait parce qu'elle a construit une série d'appareils pouvant décoller et atterrir sur de courtes distan-

ces qui répondent et aux besoins de l'aviation militaire et aux besoins de l'aviation commerciale.

Un autre aspect de notre politique de spécialisation est que nous cherchons à faire exploiter par l'industrie toute découverte faite par les organismes de recherche du gouvernement. Je pense que c'est là un point important car les programmes de recherche du gouvernement coûtent assez chers à réaliser, si l'on tient compte de la petitesse de nos ressources. Ces organismes de recherche comprennent, entre autres, le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches pour la défense. Nous pouvons citer de nombreux exemples de cas où les travaux de recherche accomplis par les organismes du gouvernement ont abouti à des découvertes qui ont été exploitées par l'industrie. Je pense que le principe d'aérodynamique selon lequel un effet de culbute peut être donné à un objet en le profilant d'une certaine façon, qui a été découvert par le Conseil national de recherches, en est un exemple typique. La société canadienne des brevets et d'exploitation, *Limitée*, a accordé un permis à la *Leigh Instruments Ltd.*, petite société de Carleton Place, lui donnant le droit exclusif d'exploiter cette découverte. En fait, nous avons accordé de l'aide à cette société pour lui permettre de mettre au point des modèles d'indicateurs de position d'écrasement, instruments dans la fabrication desquels elle se spécialise, fondés sur ce nouveau principe d'aérodynamique. Ses efforts dans ce domaine ont jusqu'à présent été assez bien récompensés. La société a reçu un bon nombre de commandes d'indicateurs de position d'écrasement, en vue de leur installation sur les avions de guerre, principalement; mais l'aviation civile commence elle aussi à s'y intéresser. Les contrats qui lui ont été accordés, comprennent un grand nombre de contrats avec les pays étrangers, surtout dans le domaine de l'aviation de guerre.

Je tiens donc à vous assurer que, de façon générale, nous nous conformons à cette politique de spécialisation. Les membres du Comité se rendent certainement compte qu'il est souhaitable que nous concentrions nos efforts vers un domaine précis où les chances de faire des profits sont bonnes. C'est là un des objectifs que nous nous sommes fixés.

• (10.15 a.m.)

(Texte)

M. Goyer: J'aimerais poser une seule brève question, monsieur le président, pour terminer. Est-ce que vous avez pu établir une période de temps bien délimitée pour arriver à diriger un peu plus notre recherche dans le champ de la spécialisation et ainsi rétablir l'équilibre entre la recherche pure et la recherche industrielle? Est-ce que c'est un plan

à très long terme, ou à long terme, ou à terme relativement court?

(Traduction)

M. Orr: Je pense que cela prendra certainement plusieurs années; il n'est pas possible d'opérer des changements aussi importants du jour au lendemain, mais nous essayons maintenant de vraiment reconnaître et définir les problèmes qu'il nous faut surmonter; nous travaillons à rétablir l'équilibre qui devrait exister entre les divers aspects du développement industriel. Il est du devoir du ministère de l'Industrie de s'occuper de l'expansion de la recherche appliquée et d'aider l'industrie à participer au travail qui se fait à tous les niveaux en vue du développement industriel.

(Texte)

M. Goyer: Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question. Combien de brevets le Canada exporte-t-il par rapport à ceux qu'il importe?

(Traduction)

M. Orr: Je suis désolé, mais je ne saurais répondre à cette question, à brûle-pourpoint. Il est évident que nous importons beaucoup plus de technologie, si je puis m'exprimer ainsi, que nous n'en exportons.

(Texte)

M. Goyer: Est-il possible d'obtenir des chiffres dans ce domaine?

(Traduction)

M. Orr: Je pense qu'il existe un déséquilibre dans ce domaine. J'étais sur le point d'hasarder une conjecture, mais peut-être vaut-il mieux que je ne le fasse pas. Nous ne possédons, au Canada, aucun chiffre sur ce sujet.

(Texte)

Le président: Si vous me permettez de vous interrompre, monsieur Goyer, vous posez des questions depuis déjà 25 minutes et deux ou trois autres personnes ont aussi demandé à en poser.

M. Goyer: Comme je l'ai dit, c'est ma dernière question. Je veux simplement établir clairement qu'il existe quand même des pays, et plusieurs pays, qui disposent de ces chiffres-là. Est-ce possible pour le Canada de les obtenir ou préfère-t-on ne pas tenter d'efforts, de peur des résultats?

(Traduction)

M. Orr: Peut-être pourrais-je répondre à cette question en abordant le sujet sous un angle différent. Je puis dire que cinq pour cent seulement des brevets délivrés au Canada le sont à des habitants du Canada. Cela vous donnera certainement une idée de la situation actuelle.

M. Mundy: Monsieur le président, je pourrais ajouter à la réponse qu'a faite M. Orr, que le nombre de brevets délivrés à la suite de découvertes résultant de travaux de recherches et de développement entièrement accomplis par des Canadiens a tendance à monter, en comparaison du nombre total de brevets délivrés. Cette tendance est d'ailleurs assez marquée.

Le président: Merci, monsieur Mundy.

(Texte)

Je voudrais simplement soulever la question sans faire d'allusion directe à notre ami M. Goyer. Dès l'ouverture de la dernière séance, nous avons mentionné que la procédure établie avait pour but de restreindre à 10 ou 12 minutes la période de temps allouée à chaque député. Je vous ai laissé continuer monsieur Goyer, parce que la dernière fois, vous n'aviez pas eu le temps de finir de poser votre question; deuxièmement, au sujet du poste 10, étant donné la sorte de question que vous posez, vous pourriez peut-être l'adresser au ministre quand il sera ici, lorsque nous étudierons le poste 10. J'avais mal compris le poste 10. J'aimerais rappeler au Comité que nous sommes à étudier le poste 10, à la...

(Traduction)

...page 238 du Livre bleu et je demanderais aux membres du Comité de bien vouloir s'abstenir de poser des questions qui ne concernent pas ce chapitre, si possible. Les suivants, sur ma liste, sont M. Latulippe et M. Hales, qui ont demandé la permission de poser quelques questions.

(Texte)

Monsieur Latulippe, voulez-vous poser vos questions?

• (10.20 a.m.)

M. Latulippe: Monsieur le président, nous sommes à parler de recherches et, à ce sujet, le Gouvernement a-t-il l'intention d'intensifier les recherches? Jusqu'à présent, je sais que l'on n'a pas fait beaucoup pour les recherches parce que l'on n'y a pas mis assez d'énergie et parce que l'on n'a pas dépensé assez de capital pour les recherches. A mon avis, s'il y a un endroit où nous devrions dépenser de l'argent et de l'énergie et faire du travail, c'est bien dans le domaine des recherches. Si nous comparons les recherches que nous avons faites ou que nous faisons au Canada avec celles d'autres pays, nous sommes loin en arrière. Maintenant, je voudrais savoir, si le Conseil national de recherches ou les universités ont l'intention d'entreprendre une vaste campagne de recherches pour aider un peu la petite industrie. La grande industrie est plus favorisée que la petite. Pour grossir, il faut être petit. Je connais plusieurs petites industries

qui éprouvent beaucoup de difficultés, qui n'obtiennent aucune coopération et aucune aide du côté des recherches, de la part du gouvernement. La petite comme la grande industrie paie des taxes. La petite industrie a de la difficulté à survivre et quand elle veut développer quelque chose, elle est obligée de dépenser des sommes fabuleuses, des énergies extraordinaires, pour venir à bout de réaliser quelque chose. Par exemple, je me demande si, dans le domaine des recherches, il y aurait moyen de trouver des hommes possédant la formation voulue et qui pourraient, à la demande de la petite industrie, envoyer vos techniciens dans la petite industrie et étudier leurs problèmes. De ce point de vue-là, je crois que vous pourriez aider beaucoup la petite industrie. Ainsi des techniciens pourraient aider la petite industrie, soit du côté de l'administration, par exemple, où il existe de graves lacunes. Il est très difficile pour plusieurs petites industries d'exercer une administration efficace, vu que c'est tellement compliqué aujourd'hui. Mais nous possédons des hommes compétents au point de vue administratif pour les aider à mieux s'administrer par leurs bons conseils et la science que nous possédons aujourd'hui. A mon avis, les universités ou les instituts de recherches rendraient de grands services de ce côté-là, à la petite industrie. Si ce n'est pas possible, ou si vous n'avez pas assez de personnel pour envoyer des hommes en vue d'aider à la petite industrie, vous pourriez peut-être recevoir de la petite industrie, des citoyens, ses employés. L'industrie pourrait envoyer ses employés à l'université pour recevoir ces conseils. A mon avis, on entrerait dans un domaine qui aiderait la petite et la moyenne industrie car la moyenne industrie ne peut pas bénéficier de vos recherches et des avantages que les gouvernements mettent à la disposition des grandes industries.

Le président: Monsieur Latulippe, permettez-moi de vous interrompre. La question que vous posez actuellement, ressemble un peu à celle qui fut posée par M. Goyer. On a obtenu plusieurs réponses à cette question-là. Peut-être me permettez-vous de vous interrompre et de demander à M. Orr de vous donner deux ou trois exemples de la sorte de recherches que le ministère effectue actuellement. Il pourrait peut-être répondre à votre question de façon satisfaisante. Est-ce que vous me permettez, monsieur Latulippe, de procéder de cette façon?

[Traduction]

M. Orr: Monsieur le président, je puis dire tout d'abord que nous avons quatre aires d'activité ou programmes qui ont pour objectifs de répondre aux besoins que M. Latulippe a mentionnés dans ses questions.

Le premier est un programme d'ordre général qui a été établi en vertu de la nouvelle Loi stimulant la recherche et le développement scientifique qui nous permet d'accorder des subventions à toutes les entreprises, grandes ou petites, qui désirent entreprendre des travaux de recherche. Les membres du Comité sont certainement au courant des détails de la Loi puisqu'ils ont eu l'occasion de discuter les termes du bill un peu plus tôt cette année. L'un des articles essentiels de la Loi est celui qui autorise l'octroi d'une subvention de 25 p. 100, subvention dont le montant est égal à 25 p. 100 du coût du matériel, plus 25 p. 100 de l'accroissement des dépenses courantes, pendant une période déterminée. Nous estimons qu'au cours de la première période de douze mois, 30 millions de dollars seront consacrés à assister les travaux de recherche entrepris par toutes les industries, en vertu de ce programme; et cet argent sera donné sous forme de subventions. Ainsi, les petites industries pourront en profiter tout autant que les grandes.

Notre second programme est celui que nous appelons PAIT, programme pour l'avancement de la technologie industrielle. Dans ce cas nous avançons des capitaux spéculatifs. Nous partageons avec l'entreprise les risques que comporte l'élaboration de nouveaux produits ou de nouveaux procédés, autrement dit nous payons la moitié des frais de recherche. Il s'agit là, en quelque sorte, d'un genre d'assurance. Je crois que nous avons maintenant plus de 80 projets de recherche qui entrent dans cette catégorie. Ces recherches ont coûté en tout, jusqu'à maintenant, plus de 30 millions de dollars. Je pourrais dire que plus de la moitié, près d'un tiers, je pense, de l'aide accordée est allée aux petites entreprises. Ce sont les entreprises qui, comme vous l'avez dit, ont le plus de difficulté à se procurer des capitaux spéculatifs pour entreprendre des recherches qui leur permettraient d'élaborer de nouveaux produits ou procédés. Je pourrais ajouter que la majorité des entreprises qui ont profité de ce programme sont des entreprises canadiennes et que plusieurs sociétés ont été formées dans le seul but de mettre en œuvre de nouveaux projets, avec l'aide de ce programme.

En réponse aux questions de M. Goyer, nous avons déjà mentionné les instituts de la recherche industrielle rattachés aux universités, qui sont également appelés à répondre aux besoins de la petite industrie.

Le dernier point que je voudrais mentionner a fait l'objet d'encouragements de la part du ministère de l'Industrie, mais c'est le secrétariat à la science qui s'en occupe: il s'agit de l'étude de la propagation des renseignements scientifiques et techniques fournis à l'industrie en général. Certes, il s'agit là d'un

facteur très important destiné à éviter le double emploi inutile des efforts et à s'assurer que l'industrie canadienne connaît tous les développements les plus récents dans ce domaine. Nous espérons recevoir ce rapport l'année prochaine. J'aimerais qu'il contienne des recommandations visant une augmentation importante de nos moyens de propagation des renseignements techniques destinés aux entreprises, sous une forme pratique.

Le président: Je vous remercie, monsieur Orr.

(Texte)

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Latulippe?

M. Latulippe: J'aimerais encore poser quelques questions. Je voudrais demander à l'Institut de recherches si l'on fait également des recherches dans le domaine de l'habitation, parce que l'habitation a certainement besoin de recherche de ce côté-là. L'habitation n'est pas à point à tout sorte de points de vue, au point de vue chauffage, et s'il y avait beaucoup de recherche faite dans ce domaine-là, je crois que cela économiserait et l'on pourrait construire des bâtiments ou des résidences à bon marché, s'il y avait assez de recherche faite dans ce domaine-là.

(Traduction)

M. Barrow: Je voudrais répondre à cette question, monsieur le président, si vous me le permettez. Nous avons un autre programme appelé le BEAM destiné à aider la construction pour accroître la productivité et élaborer des produits nouveaux et meilleurs. En vertu de ce programme, si une entreprise veut s'adonner à la recherche pour mettre au point, par exemple, un meilleur système de chauffage ou de climatisation, il peut demander une subvention au PAIT, ou bien un prêt. Ainsi, le ministère de l'Industrie assumera une partie du capital risqué, nécessaire pour un tel projet. Nous sommes en train d'élaborer ce programme et nous collaborons très étroitement avec l'industrie de la construction. Nous avons formé un certain nombre de comités composés de responsables de cette industrie qui travaillent avec nos responsables ministériels à l'élaboration de programmes utiles de recherches et de développement pour leur permettre une plus grande efficacité. Les fonds seront disponibles sous l'égide de l'IRDIA dont M. Orr a parlé ou du programme du PAIT, pour les aider dans leurs projets.

M. Hales: Monsieur le président, je voudrais faire deux remarques avant de poursuivre mes questions.

Tout d'abord, nous n'avons pas un quorum, et deuxièmement, si nous espérons en avoir

un avec ce comité, nous ne devons permettre à personne de consacrer trois-quarts d'heure d'affilée à poser des questions. Nous sommes ici, je crois, pour poser des questions et pour obtenir des réponses et non pour ressasser des problèmes déjà discutés. Nous ne faisons ainsi que perdre notre temps. Nous sommes des gens occupés et nous devons nous consacrer aux crédits en posant des questions directes. Nous sommes ici pour parler d'argent et de la façon dont on le dépense. Tel est le but de cette réunion. Nous devons parcourir les programmes que le ministre nous a exposés. Nous les avons examinés dans notre introduction et nous les avons revus en détails. Cependant, je ne veux pas faire de critiques. C'est simplement une remarque.

Le président: Elle est favorablement accueillie, monsieur Hales.

M. Hales: C'est mon honorable ami qui a parlé de l'empiètement. Ce problème me préoccupe beaucoup. J'ai l'impression que le ministère de l'Industrie empiète à droite, à gauche et au centre. Nous avons parlé de l'industrie de la construction. Je crois que les produits forestiers possèdent un laboratoire qui s'occupe beaucoup de recherches. Cependant, je dois poser des questions. Je dois faire des critiques si je ne pose pas de questions.

Le président: Vous pouvez faire des remarques.

M. Hales: Nous avons le Conseil national de recherches. Le ministère de l'Agriculture a une division de la recherche comme tous les ministères, et je voudrais savoir ce que fait le ministère de l'Industrie dans le domaine des recherches quand on est en train de les faire. Voici quelques exemples concrets. Nous avons parlé de façon pédante de la technologie, de la recherche et de la productivité. Je veux parler le langage du profane. L'année dernière, nous avons dépensé 8,770,000 dollars mentionnés au crédit 10, sous l'égide du PAIT. Quelles industries avons-nous aidé? Quels produits ont-il élaborés? Combien de demandes avez-vous reçu du PAIT? Combien en avez-vous traité? Combien en avez-vous rejeté? Combien ont été abandonnées? Comment a-t-on dépensé l'argent? Où celui-ci est-il allé? Voici quelques exemples concrets. Je voudrais connaître les produits qu'on a élaborés. Je veux savoir s'ils sont parvenus sur le marché. Les a-t-on exportés? Ont-ils rapporté des dollars et des cents au Canada. Voilà mes questions?

Le président: Monsieur Barrow, voudriez-vous répondre à ces questions?

M. Hales: Je voudrais connaître le nom de la compagnie, le produit élaboré et sa destination.

M. Orr: Monsieur le président, au cours de la dernière année financière nous avions, je crois, environ 60 projets approuvés. Nos crédits prévoyaient 8 millions de dollars, mais en réalité, nous ne les avons pas obtenus. La dépense réelle approchait d'environ 5 millions de dollars. C'était normal, si l'on tient compte des lancements, de la pénurie de main-d'œuvre et d'installation, et d'autres facteurs que j'ai déjà mentionnés.

En approuvant ces projets, nous devons, bien entendu, respecter les intérêts concernant les droits de propriété du requérant. Par conséquent, nous ne pouvons pas révéler des détails d'un projet spécial ou la nature de ce projet, simplement parce que c'est la seule base qui permet au programme de fonctionner. En d'autres termes, si les détails du projet étaient publiés, on ferait tort à la situation du parrain de l'entreprise.

M. Hales: Vous pouvez bien appeler l'entreprise X, Y, ou Z. Je me soucie peu du nom que vous lui donnez, mais dites-moi si la compagnie X a fabriqué le produit Z qu'elle a exporté, et ainsi de suite.

M. Orr: Monsieur le président, je crois pouvoir donner quelques exemples d'entreprises qui ont accepté la publication de leurs projets. Ils pourraient être utiles à notre but.

J'en mentionnerai une qui a connu une réussite récente, une entreprise de la Colombie-Britannique qui s'occupe de fabriquer des poutres et des assemblages de bois laminé. Ce projet, approuvé par PAIT, a réussi et a permis d'accélérer fortement le laminage qui est l'un des facteurs de limitation du rendement industriel. C'était une réussite et nous espérons obtenir le remboursement de l'argent que nous avons avancé sur le programme.

M. Hales: Puis-je vous interrompre? Les recherches dans ce domaine ont-elles été entreprises par l'entremise de la Division des forêts?

M. Orr: Non, c'était le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique qui aidait à ce projet. C'est une organisation provinciale. Ils ont fait une partie des recherches. C'est parfaitement raisonnable. Nous ne nous inquiétons pas de savoir qui fait ces recherches. Nous appuyons l'entrepreneur, c'est-à-dire l'homme qui va, en fin de compte, exploiter le projet commercialement. S'il n'a pas lui-même les facilités, il est tout à fait libre de sous-traiter avec une université, un conseil national de la recherche, suivant ce qui semble le mieux.

Je mentionnerais également le projet dont M. Mundy a déjà parlé: l'indicateur d'accidents de Leigh Instruments manufacturers. En vertu du PAIT, nous avons appuyé l'élaboration d'un enregistreur des vols chargé d'inscrire les données essentielles du manie-

ment des appareils aériens qui peuvent être recouverts en cas d'accident et de déterminer la cause de l'accident. Ce projet est en cours, et s'il réussit, nous espérons que ce produit sera largement utilisé dans les appareils commerciaux.

M. Hales: Les recherches dans ce domaine seront-elles effectuées par le Conseil national de recherches et par le ministère de la Défense nationale?

M. Orr: Le concept initial émane du Conseil national de la recherche, mais son application concrète aux appareils aériens incombe au fabricant lui-même. En d'autres termes, il doit l'adapter aux besoins d'un client particulier ainsi qu'aux procédés de fabrication et aux capacités qui lui sont propres.

Je voudrais ici préciser un point. Il y a une différence entre la recherche concernant un problème général et son application à un cas particulier. A mon avis, la recherche générale convient peut-être à un gouvernement ou au laboratoire d'une université, mais l'application concrète doit incomber, je crois, dans la plupart des cas, à l'industrie.

Voici un autre exemple constitué par le bombardier à eau. On avait besoin d'un nouvel appareil capable de combattre les incendies de forêt. Je crois qu'on a essayé, au stade expérimental, le bombardement à l'eau. On utilise cette technique dans certains pays, mais jusqu'ici, son emploi était limité par le fait que les avions disponibles à cet effet étaient de vieux appareils conçus pour d'autres buts.

• (10.40 a.m.)

Canadair a entrepris de mettre au point un appareil spécial pour combattre les incendies de forêt en les bombardant à l'eau. Il est clair qu'il s'agit là d'un problème d'une très grande importance pour la préservation de nos ressources naturelles. Ce projet est actuellement avancé. Je crois que le premier vol est prévu pour cette année.

Je pourrais poursuivre, monsieur le président, mais je crois que cela suffira.

M. Hales: Cela concerne-t-il surtout le domaine de la défense, ou bien...

M. Orr: Non monsieur, pas du tout. Je devrais peut-être ajouter quelque chose. Ce n'est pas le ministère de l'industrie proprement dit qui s'occupe des recherches. Nous ne faisons qu'aider l'industrie à les poursuivre. Nous n'avons pas de laboratoires. Nous prévoyons une aide financière pour aider les entreprises dans les projets qu'elles souhaitent entreprendre à leur profit.

M. Hales: Et sur ces \$8,700,000 dollars, vous en avez utilisé 5 millions?

M. Orr: C'est exact.

M. Hales: Il s'agissait surtout de capital risque?

M. Orr: Il fournissait celui-ci. Ce projet émanait entièrement de l'entreprise et avait un but commercial.

M. Hales: Combien d'entreprises ont échoué, parmi celles dont vous vous êtes occupés? On leur a accordé une subvention, mais elles ont fait faillite ou ont échoué, n'est-ce pas?

M. Orr: Le programme n'est en vigueur que depuis novembre 1965. Je dirais que les projets que nous appuyons s'étalent sur une période de un à trois ans environ? Il est trop tôt pour citer des statistiques relatives aux réussites ou aux échecs.

M. Hales: Aucun n'a échoué?

M. Orr: J'hésiterais à dire cela, mais il est trop tôt pour prévoir leur réussite commerciale.

M. Hales: S'ils réussissent, ils doivent rembourser l'argent.

M. Orr: C'est exact.

M. Hales: Le ministre a déclaré, je crois, que lorsqu'un projet connaît le succès commercial, la compagnie est tenue de rembourser.

M. Orr: C'est exact. Les entreprises ont jusqu'à dix ans pour rembourser, et le remboursement est basé sur l'utilisation commerciale du produit ou du procédé.

M. Hales: Qui détermine le sens de l'expression «réussite commerciale»? Qu'est-ce qu'une «réussite commerciale»?

M. Orr: Si le produit se vend, dirais-je, c'est une réussite commerciale. L'idée, c'est que le remboursement doit être compris dans le prix de vente du produit. C'est la façon dont l'entreprise recouvre ses investissements, et nous nous attendons à ce qu'elles recouvrent en même temps les investissements du gouvernement.

M. Hales: Je sais que vous ne vous occupez pas de la recherche, mais il me semble que si le Conseil national de la recherche élabore un produit qui présente de grandes possibilités, nous n'avons pas besoin d'un ministère de l'industrie pour chercher à travers le Canada, une entreprise désireuse de le traiter. Toute entreprise qui se défend acquerra ce brevet, se lancera dans les affaires et fera tout pour réussir sur une grande échelle. Ce serait une remarque.

M. Barrow: Monsieur le président, je voudrais répondre à cette question.

Comme vous le savez, le Conseil national de la recherche a une filiale, Canadian Patents

and Development Limited. Quand le Conseil met au point un nouvel article, c'est à Patents and Development d'entrer en contact avec l'industrie canadienne pour essayer de trouver quelqu'un qui fabriquera le produit au Canada. Nous n'essayons nullement de répéter cet effort. Nous avons essayé, simplement à cause de nos importantes relations avec l'industrie, d'aider Patents and Development à trouver un fabricant canadien qui s'intéresserait à ce projet.

Notre tâche essentielle est d'encourager l'industrie canadienne et de l'aider, au Canada, dans ses travaux de mise au point. Je crois que l'industrie canadienne est en retard par rapport à celle des autres pays en ce qui touche l'élaboration de nouveaux produits et nous pensons que la réussite future de notre industrie dépend d'une expansion de ce domaine, car, si elle veut investir dans l'élaboration d'un produit, elle va essayer d'élaborer quelque chose qui se vendra sur le marché.

M. Hales: J'ai encore une question.

M. Orr: Je dois dire qu'il existe une énorme différence entre la découverte d'un principe scientifique, par exemple, le transistor ou le laser, et son application commerciale. Bien entendu, il est tout à fait impossible d'affirmer que le Conseil national de la recherche puisse chercher à produire des articles pour l'industrie seulement. Ce n'est pas là sa fonction.

M. Hales: Votre exemple le plus remarquable dans ce domaine serait la poutre laminée, dont vous avez parlé, ou en avez-vous un autre qui serait beaucoup plus important pour le Canada?

M. Orr: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question, monsieur le président. J'ai simplement choisi un ou deux exemples au hasard car les entreprises nous permettaient de révéler les détails de ces projets.

M. Barrow: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre l'orateur. Nous sommes ici la proie d'un dilemme, car les compagnies avec lesquelles nous avons travaillé craignent que leurs concurrents n'acquiescent des connaissances...

M. Hales: Je ne veux pas que vous révéliez leurs noms.

M. Barrow: Non, mais parfois, si nous parlons d'un produit, il se peut qu'il y ait seulement deux ou trois compagnies canadiennes qui le connaissent ou qui l'exploitent. Or, elles parviennent très vite à savoir qu'un de leurs concurrents est en train d'élaborer un nouveau produit. Voici ce que je propose à M. Orr. Pourrions-nous indiquer à M. Hales les domaines industriels ayant reçu d'excellentes

demandes de PAIT. Par exemple, dans le domaine des textiles. Nous avons reçu plusieurs demandes riches de promesses au point de vue commercial. Pourriez-vous indiquer à M. Hales les domaines industriels dans lesquels nous travaillons.

M. Hales: Monsieur le président, je ne veux pas introduire de noms. J'aimerais que vous disiez au comité, si vous le pouvez, si vous avez un exemple de compagnie qui fabrique un produit Y et qui en a vendu pour 15 millions de dollars net l'année dernière grâce à nos efforts. Voilà tout.

M. Orr: C'est un peu tôt. Je sais bien que ce n'est pas une réponse satisfaisante, mais j'ai déjà déclaré qu'on a entrepris les premiers projets en novembre 1965, et que leur nature est telle qu'il faut environ deux ans pour achever le travail d'élaboration. C'est pourquoi, monsieur le président, je crois qu'il est un peu tôt pour citer de tels exemples.

M. Hales: M. Orr, je crois qu'une période d'environ trois ans d'exploitation de PAIT devrait vous permettre, vous ou votre ministère, de présenter un exemple remarquable de x dollars de ventes pour cette compagnie.

M. Orr: Je regrette, mais il ne s'agit pas d'une période de trois ans.

M. Hales: Il y aura trois ans en novembre, depuis le début.

M. Orr: Un an et demi.

M. Hales: 1965?

M. Orr: De novembre 1965 à novembre 1966 et de novembre 1966 à juin 1967, il y a dix-huit mois.

M. Hales: Il y aura trois ans en novembre 1968.

M. Orr: Nous sommes en juin 1967.

M. Hales: Il y aura trois ans en novembre de cette année.

M. Orr: Non, deux.

M. Hales: Oui, c'est vrai. L'année du centenaire.

Le président: En novembre 1968, il y aura trois ans.

M. Hales: Si vous ne pouvez pas donner beaucoup d'exemples au comité, je voudrais être assuré que le ministère de l'Industrie collabore ou a des liens avec tous les ministères fédéraux qui s'occupent de recherches, qu'il n'y ait pas d'empiétement et que vous régliez avec le nouveau secrétaire à la Science, le D^r Weir, la question de tous ces produits.

M. Orr: Je puis vous assurer de cela, car le Conseil national de recherches et la Commission des recherches de la Défense de notre comité ainsi que notre secrétariat à la science assistent à nos réunions. Nous pensons que nous sommes en liaison parfaite avec les autres organismes du gouvernement qui pourraient faire une contribution à ce programme.

M. Hales: Monsieur le président, quelqu'un ici pourrait-il répondre pour l'agriculture? Aviez-vous un projet sur les baies de la Nouvelle-Écosse?

M. Barrow: Nous avons un projet, mais non sous l'égide de PAIT. Le gouvernement nous a demandé...

M. Hales: Ce ne serait pas en vertu de ce crédit?

M. Barrow: Non, ce n'est pas en vertu de ce crédit.

M. Hales: Sous quel crédit, alors?

M. Barrow: Le crédit 1.

Le président: Je crois que ce serait en vertu du crédit 1, monsieur Hales.

M. Hales: Nous pourrions revenir là-dessus.

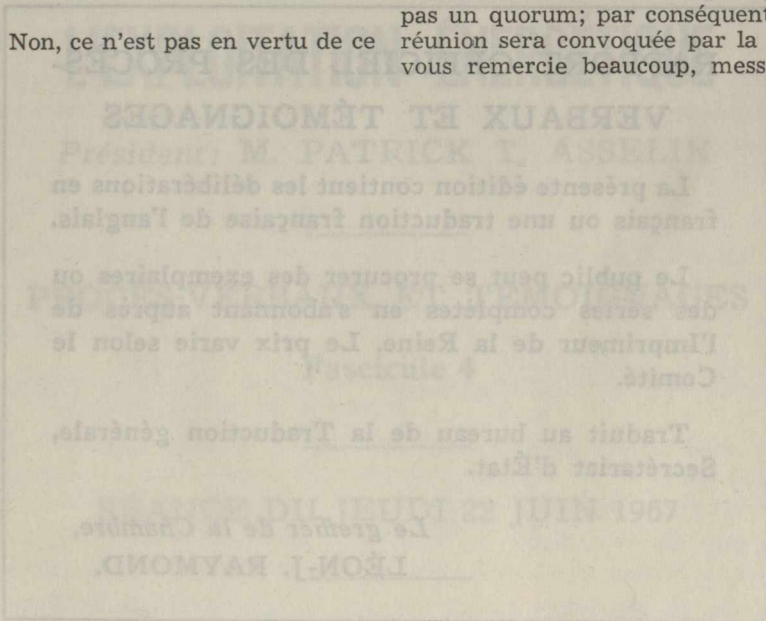
Le président: On a maintenu l'article 1 et nous sommes en train d'étudier les autres articles. Mais quand nous y reviendrons...

M. Hales: Je suis donc hors de la question.

Le président: Oh, vous n'êtes jamais hors de la question, monsieur Hales.

Les membres du comité ont-ils d'autres questions à poser?

Comme M. Hales l'a signalé, nous n'avons pas un quorum; par conséquent, la prochaine réunion sera convoquée par la présidence. Je vous remercie beaucoup, messieurs.



CONCERNANT

le budget principal des dépenses (1967-1968)
du ministère de l'Industrie

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie, M. E. G. Barrow et M. D. R. Mundy, sous-ministres adjoints (Opérations); M. G. E. Hayes-Adams, chef de la Division des navires, Direction de la construction navale et du matériel naval, et M. C. D. Archer, secrétaire de la Commission d'aide à la réadaptation.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. PATRICK T. ASSELIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1967

CONCERNANT

le budget principal des dépenses (1967-1968)
du ministère de l'Industrie

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Opérations); M. G. E. Hughes-Adams, chef de la Division des navires, Direction de la construction navale et du matériel lourd, et M. C. D. Arthur, secrétaire de la Commission d'aide à la réadaptation.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1967

27066-1

COMITÉ PERMANENT

DE

L'INDUSTRIE DES RECHERCHES ET DE

COMITÉ PERMANENT DE

L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Patrick T. Asselin

Vice-président: M. Leonard Hopkins

et Messieurs

Beaulieu
Bower
Caron
Chatwood
Forest
Fulton
Goyer
Grafftey

Hales
Latulippe
Legault
Lind
McCutcheon
Noël
Ouellet
Peters

Reid
Saltsman
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Tremblay (Richelieu-
Verchères)
Wahn—24.

(Quorum 9)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

CONCERNANT

le budget principal des dépenses (1967-1968)
du ministère de l'Industrie

TÉMOINS:

Du ministère de l'Industrie: M. R. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-
ministres adjoints (opérations); M. G. E. Hughes-Abraham, chef de la
Division des navires, Direction de la construction navale et du matériel
lourd et M. C. D. Arthur, secrétaire de la Commission d'aide à la
réhabilitation.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 22 juin 1967

(4)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à 9 h. 40 minutes aujourd'hui, sous la présidence de M. Patrick T. Asselin.

Présents: MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Bower, Caron, Goyer, Hales, Latulippe, Lind, McCutcheon, Noël, Peters, Saltsman et Tremblay (*Richelieu-Verchères*) (12).

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: M. B. G. Barrow et M. D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (travaux); M. G. E. Hughes-Adams, chef de la Division des navires, Direction de la construction navale et du matériel lourd, et M. C. D. Arthur, secrétaire de la Commission d'aide à la réadaptation.

Poursuivant les questions au sujet du crédit numéro 10 du *Budget principal des dépenses* du ministère de l'Industrie pour 1967-1968, les hauts fonctionnaires du ministère sont questionnés par MM. Hales, Peters, Bower et Saltsman.

Le crédit numéro 10 est approuvé.

Le président met le crédit numéro 15 du Budget en délibération: Crédit 15 —Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil (20) \$30,000,000.

M. Saltsman pose des questions au sujet de ce crédit et M. Mundy y répond. *Le crédit numéro 15 est approuvé.*

Le président met le crédit numéro 20 du Budget en délibération: Crédit 20 —Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements à l'égard de certains programmes mis en œuvre pour aider les entrepreneurs de la défense

- a) à moderniser leurs établissements de production de défense en les défrayant de la moitié du coût d'acquisition de matériel neuf, et
- b) à établir des moyens et des sources compétentes de production de pièces constituantes et de matières (20) \$12,000,000.

A la suite d'une série de questions de MM. Hales et Saltsman au sujet de l'aide accordée aux fabricants,

Le crédit numéro 20 du Budget est adopté.

Le président met le crédit L60 du Budget en délibération: Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider l'industrie de l'automobile au Canada, etc., \$30,000,000.

MM. McCutcheon, Peters, Saltsman, Hales et Lind posent une série de questions au sujet de ce crédit, surtout en ce qui a trait aux prêts, aux fabricants, aux fonctions bancaires du ministère de l'Industrie et à l'activité de la Commission d'aide à la réadaptation. Le président convient d'examiner avec le ministre la possibilité de fournir certains renseignements que demandent MM. Peters et Hales.

Le crédit L60 est approuvé.

Le président met le *crédit L65* du Budget en délibération: L65 Avances, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en vue d'aider aux fabricants de produits pour la défense, etc. \$12,000,000.

Le crédit L65 est approuvé.

Le président fait remarquer que tous les crédits du Budget principal des dépenses ont été approuvés, sauf le crédit 1^{er} qu'on a réservé en vue d'une étude plus approfondie au moment où le ministre reviendra au Comité. On se propose d'inviter le ministre à être présent à la prochaine séance, afin de terminer l'étude du crédit 1^{er}. Le président donnera d'abord la parole à MM. Latulippe et Tremblay lors de l'examen du crédit 1^{er}, à la prochaine séance.

Le Comité s'ajourne à 11 h 5 du matin jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 22 juin 1967

Le président: Messieurs, nous avons un quorum.

Mardi dernier, nous avons approuvé le crédit numéro 5 et nous en étions à l'étude du crédit numéro 10. Je présume que ce dernier crédit a été discuté à fond et qu'on n'a plus de questions à poser à son sujet. Nous pouvons donc passer au crédit numéro 15. Le crédit numéro 10 est-il approuvé?

M. Hales: Monsieur le président, à la fin de la séance, j'allais poser des questions aux hauts fonctionnaires du ministère au sujet des travaux de recherches dans le domaine de l'agriculture. J'aimerais savoir s'il y a quelque projet en cours pour la Nouvelle-Écosse, en ce qui a trait à la culture des bleuets et, dans le cas de l'affirmative, que peuvent-ils nous en dire. Je voudrais aussi savoir pourquoi le ministère de l'Industrie fait double emploi avec le ministère de l'Agriculture dans ce domaine.

M. B. G. Barrow (sous-ministre adjoint, ministère de l'Industrie): Monsieur le président, si vous me le permettez, je dirai à M. Hales que cette question ne relève pas du crédit numéro 10; toutefois, je me ferai un plaisir de lui répondre.

Vous avez parfaitement raison: un rapport a été préparé, non pas au sujet de la production des bleuets ou des baies, mais au sujet de l'apprêtage d'un certain nombre de baies, dont les bleuets. Le ministère de l'Industrie, de concert avec d'autres ministères fédéraux et les ministères provinciaux de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, a fait un certain nombre d'études en vue de savoir s'il était possible d'établir une industrie de préparation des baies. Il s'agissait de l'emballage des baies, de leur congélation, de leur refroidissement, et ainsi de suite. Cette étude a été entreprise à la demande des gouvernements des provinces qui entrevoyaient certaines perspectives. Ils n'avaient pas les ressources pour étudier la possibilité de réaliser une telle entreprise au sujet des baies. Ils voulaient comparer ce que serait le prix de revient dans les provinces Maritimes avec celui des autres régions du Canada, des États de la Nouvelle-Angleterre, et ainsi de suite. Ils ont donc demandé l'aide qui a été au service du ministère de l'Industrie et des ministères fédéraux. A la suite de cette de-

mande, l'un de nos spécialistes, M. Banting, qui a été au service du ministère de l'Industrie jusqu'à récemment, mais qui est retourné dans l'industrie, a été invité à présider un groupe d'étude conjoint. Sous la direction de M. Banting, on a étudié la possibilité de réaliser cette entreprise et l'on a préparé des rapports à l'intention des gouvernements provinciaux, qui les mettent actuellement à profit dans l'espoir d'attirer une industrie de préparation des baies dans leurs provinces. J'ai le texte de ces rapports et je puis vous le remettre, si vous le désirez. Il n'y a pas eu de chevauchement avec d'autres ministères et il ne s'agissait pas surtout d'encourager la culture des baies. Ce que nous voulions vraiment, c'était encourager la préparation des baies et faire une étude en vue de savoir si l'on pouvait réaliser cette entreprise secondaire.

M. Hales: Ce que je veux faire ressortir, c'est que je ne vois pas pourquoi le ministère de l'Industrie utilise les deniers des contribuables pour faire une étude au sujet d'un produit agricole, quand c'est une question qui relève purement et simplement du ministère de l'Agriculture.

M. Barrow: Encore une fois, le ministère de l'Industrie ne s'intéresse pas à la question agricole; nous nous intéressons seulement à la préparation ou la mise en conserve d'un produit.

Si je puis donner un exemple applicable à un autre domaine, je dirai que nous ne nous intéressons pas à la croissance des arbres, ni à quoi que ce soit qui a trait à la forêt elle-même. Toutefois, quand un arbre est abattu, que le sciage est fait, que le produit naturel a atteint un état plus avancé, alors, évidemment, en vertu de nos lois, le ministère de l'Industrie...

M. Hales: Monsieur le président, le ministère de l'Agriculture est parfaitement outillé à cette fin. Il y a là un service d'horticulture qui fait des expériences au sujet de la congélation et de l'emballage, tout ce que le ministère de l'Industrie a fait dans ce cas-ci. A mon humble avis, c'est un cas pur et simple de double emploi.

M. Barrow: Je puis dire que nous sommes toujours en relation avec le ministère de l'Agriculture ou de tout autre ministère qui peut être en cause, selon nous. Nous avons été

en relation avec le ministère de l'Agriculture qui nous a encouragés à aller de l'avant dans cette étude. Le ministère n'a pas pensé qu'il y avait chevauchement et nous étions évidemment du même avis. Si le ministère de l'Agriculture lançait un programme, même s'il s'agissait de la préparation ou de la mise en conserve, nous ne voudrions pas lancer un programme semblable ou faire double emploi. Si ce ministère remporte du succès dans un domaine particulier, bien qu'il s'agisse d'une question relevant de nous, à vrai dire en vertu des pouvoirs confiés par le Parlement, nous ne tenterions pas de doubler son programme. Dans le cas qui nous occupe, un tel programme n'existait pas.

M. Hales: Je laisse aux membres du Comité le soin de se faire une opinion; mais je tiens à préciser que le ministère de l'Agriculture a tout ce qu'il faut, la compétence, la main-d'œuvre, les fonds et tout pour faire une étude comme celle que le ministère de l'Industrie s'est précisément occupée de faire.

M. Peeters: Avant de passer à autre chose, n'y a-t-il pas à cet égard certaines dispositions de prises au sujet du programme de la région entre les lacs de l'ARDA et le ministère de l'Industrie? Je ne pense pas, monsieur Hales, que le ministère de l'Agriculture serait organisé de façon satisfaisante dans ce cas-là. L'insuccès qu'il a remporté est plus visible que ses succès.

J'aimerais savoir quelles mesures ont été prises entre le ministère de l'Industrie et les dirigeants du programme ARDA en ce qui a trait à ce chevauchement apparent qui se produit. Je pense au programme visant la région entre les lacs où il s'agit d'une étude complète sur les perspectives dans le domaine agricole et dans un certain nombre d'autres domaines. Êtes-vous en mesure de nous dire ce qui s'est fait en vertu de ce programme, dans les mêmes domaines connexes dont vous avez parlé?

M. Barrow: Il y a une collaboration très étroite entre le groupe de l'ARDA et notre ministère. On veut s'assurer a) qu'il n'y a pas de chevauchement et b) que les deux services se complètent l'un l'autre. Le groupe de l'ARDA s'occupe surtout de l'aménagement rural. Notre ministère s'intéresse davantage à l'expansion régionale et industrielle. En un sens, notre mandat est plus élaboré.

M. Hayes est ici et il connaît les dispositions prises entre le groupe ARDA et votre propre groupe OAR de la région entre les lacs. Malheureusement, M. Lavigne a dû s'absenter aujourd'hui; il est au courant des détails précis. Êtes-vous au courant, monsieur Hayes?

M. S. B. Hayes (chef de la Division de l'application des mesures de stimulation, ministère de l'Industrie): Je ne connais pas les détails.

M. Barrow: Quelqu'un qui travaille dans le groupe pourrait-il venir ici?

M. Hayes: Je puis demander à M. Haase de venir.

M. Barrow: Vous pourriez peut-être l'appeler et nous pourrions revenir à cette question plus tard. Nous allons appeler quelqu'un du ministère qui s'est occupé de cette entreprise.

Le président: Si le Comité est d'accord, nous pouvons adopter le crédit numéro 10, vu que cette question ne s'y rattache pas.

Nous allons continuer et, quand cette personne arrivera, nous interromprons l'étude du crédit alors en cours pour revenir à la présente discussion.

M. Bower: Monsieur le président, découle-t-il du crédit numéro 10 que le ministère peut aider des groupes et des régions à organiser un établissement de préparation d'un produit agricole comme la graine de colza? Je me fais le porte-parole d'un collègue qui a soulevé la question à la Chambre, l'autre jour, et aussi en mon nom, il va sans dire. Il s'agit d'un groupe de cultivateurs qui disposent d'un petit capital et qui ne savent pas comment s'y prendre pour organiser un établissement d'extraction d'huile. Cette question relève-t-elle du crédit à l'étude?

M. Barrow: Nous ne nous occupons pas des cultivateurs de graine de colza. La question nous intéresse dès qu'il s'agit de broyer ces graines. Autrement dit, nous avons tâché d'aider les broyeurs qui utilisent la graine de colza. Nous avons aussi encouragé l'industrie secondaire du Canada (ceux qui utilisent la graine de colza) à employer davantage ce produit. Il s'est posé un certain nombre de difficultés techniques par le passé et les utilisateurs de graine de colza font encore face à certains problèmes; mais, de concert avec le Conseil national de recherches et d'autres groupes, nous tâchons de vaincre ces difficultés techniques, afin qu'on utilise davantage ce produit canadien.

Si un groupe de cultivateurs sont intéressés à établir une entreprise de broyage, je crois qu'ils devraient entrer en relations avec le ministère de l'Agriculture en même temps qu'avec notre ministère, puisque les deux sont intéressés à cette question. Je crois que le ministère de l'Agriculture traite directement avec les agriculteurs la question de la culture de la graine de colza; mais il semble que les intéressés n'ont pas de problèmes à cet égard. Mais, s'ils veulent s'adresser à nous, nous nous intéresserons certainement à tous les

problèmes relatifs au broyage de leur produit. Si vous voulez les envoyer à notre Direction des produits alimentaires, M. Mathieu, notre directeur, s'y connaît bien dans la question du broyage de la graine de colza, de la mise en marché, des questions d'ordre technique, et ainsi de suite. Il sera enchanté de les voir.

M. Bower: Je pense qu'il s'agit surtout d'organisation. Ces gens n'ont pas de connaissance particulière des affaires et ils voudraient savoir à qui s'adresser pour qu'on les aide à s'organiser en vue de réussir ce que j'ai mentionné.

M. Barrow: Je crois que nous pouvons les aider et les conseiller à cet égard. Nous serons enchantés de les rencontrer et de les aider autant que possible.

Le président: Vous demandez en leur nom comment ils peuvent s'organiser en un groupement capable de se tirer d'affaire.

M. Barrow: En effet.

M. Hales: Au sujet du broyage de la graine de colza, le Conseil national de recherches, le ministère de l'Agriculture, la Commission des grains de l'Ouest et la direction du Secrétariat des recherches s'occupent tous de cette affaire, faisant part de leurs constatations à l'industrie en cause. «Nous avons, disent-ils, étudié la question et il appartient maintenant à l'industrie en cause de prendre l'affaire en mains.» Ils disent alors à ceux qui s'occupent du commerce et de l'outillage de broyage: «Il y a de l'argent à faire dans ce cas-ci.» C'est alors que l'industrie s'occupe de l'affaire. Est-ce ainsi que les choses se passent?

M. Barrow: Sauf erreur, dans les provinces de l'Ouest, l'entreprise privée a organisé quatre établissements de broyage. Elle s'est tout d'abord trouvée en face de nombreux problèmes techniques. Par exemple, on a constaté que la toxicité de l'huile de graine de colza était proportionnellement élevé. Certains problèmes se sont posés au sujet de la farine, sous-produit de l'huile. Si l'on ne pouvait vendre la farine ou le sous-produit, la production et la vente de l'huile n'étaient plus rentables.

Il y a environ deux ans, les représentants de ces établissements de broyage, ayant l'appui des cultivateurs, se sont présentés au ministère de l'Industrie pour demander si, de concert avec le Conseil national de recherches et, il va de soi, le ministère de l'Agriculture, l'on ne pourrait les aider à vaincre certaines difficultés. Ils nous ont aussi demandé si nous ne pourrions les aider à trouver un marché auprès de ceux qui emploient la farine aussi bien que de ceux qui se servent de l'huile de graine de colza. A la suite de leur demande, nous avons étudié la question avec les représentants du Conseil national de recherches en

vue de trouver la solution aux problèmes techniques. Nous n'avons pas cherché nous-mêmes à faire des recherches techniques, car cette question relève entièrement des établissements de broyage et du Conseil national de recherches. Toutefois, il nous fallait connaître les problèmes qui se posaient encore, si nous voulions nous adresser aux consommateurs de ces produits, les fabricants de pâtisseries, d'aliments du bétail, et ainsi de suite. Étant au courant des difficultés, nous avons organisé un certain nombre de rencontres dans l'Ouest du Canada avec les cultivateurs, les établissements de broyage et les consommateurs, afin de voir comment on pourrait résoudre les problèmes existants, vaincre les empêchements à un usage plus grand de l'huile de colza et de farine.

M. Hales: Avez-vous trouvé certaines réponses? Vous avez également demandé une somme de \$180,000 pour faire ce travail. Comment entendez-vous employer cet argent?

M. Barrow: Tout d'abord, nous organisons la rencontre des fabricants et des consommateurs. Nous avons déjà organisé deux ou trois réunions de ce genre dans l'Ouest du Canada. Les représentants des établissements de broyage sont d'avis qu'à leur point de vue ces réunions ont été fructueuses. Ils sont d'avis qu'il faut mettre à la disposition des utilisateurs un grand nombre de renseignements qu'ils n'ont pas en ce moment. Ils nous ont demandé de les aider à fournir plus de renseignements au sujet de l'huile de colza et aussi de la farine. Nous nous occupons de cela. En outre, au sujet des autres difficultés d'ordre technique, les établissements de broyage nous ont demandé si nous mettrions des fonds à leur disposition: ils voudraient s'adresser aux services de recherches des universités de l'Ouest du Canada à qui ils demanderaient de trouver la solution des difficultés techniques qui restent à régler. Ils nous ont demandé si nous les aiderions à financer ces travaux de recherches et nous avons dit que nous y serions disposés.

M. Hales: Tout ce chevauchement m'inquiète beaucoup. La *Western Grain Growers Association* a fait beaucoup de travail à ce sujet récemment. Je suis toujours troublé par le chevauchement qui se produit dans ce ministère. A mon sens, cela est encore évident dans le cas de la graine de colza. C'est tout ce que je veux dire.

Le président: Monsieur Hales, il sera peut-être préférable de formuler vos reproches à l'occasion du crédit premier, alors que le ministre sera présent.

Est-ce tout, monsieur Hales?

M. Hales: Oui.

Le président: M. Saltsman.

M. Saltsman: Je regrette, monsieur le président, mais je n'ai pas compris le nom du témoin.

Le président: C'est M. Barrow, sous-ministre adjoint.

M. Saltsman: Monsieur Barrow, lorsque le rapport Donald sur la situation de l'extraction houillère, dans l'île du Cap-Breton, a été publié, on a demandé à votre ministère d'étudier ce rapport, n'est-ce pas?

M. Barrow: En effet. Comme d'autres ministères, évidemment, nous avons reçu le texte de ce rapport.

M. Saltsman: Quelle Direction de votre ministère s'est occupée de ce rapport?

M. Barrow: Je crois que l'un des groupes qui ont étudié ce rapport est l'Office d'aménagement régional.

M. Saltsman: Quand le gouvernement a décidé de constituer une société de la Couronne au Cap-Breton qui prendrait en charge certaines mines, organiserait l'industrie et stimulerait cette région en général, la question a-t-elle été étudiée avec votre ministère? Vous a-t-on demandé ce que vous recommandiez et proposiez?

M. Barrow: Je crois que l'affaire a été étudiée avec le ministre et peut-être le sous-ministre. Comme vous le savez sans doute, la responsabilité principale incombe à M. Pepin et au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je sais que notre ministre s'est intéressé à l'affaire et qu'il a participé aux discussions.

M. Saltsman: Je m'intéresse au degré de coordination et de consultation qui existe entre les divers ministères, parce que, comme vous le savez bien, une société de la Couronne a deux fonctions. Il s'agit d'abord, dans ce cas-ci, d'établir les étapes d'abandon des mines de charbon, ce qui se rattache aux Mines, à l'Énergie, et le reste. L'autre fonction consiste à remplacer cette activité par de nouvelles entreprises industrielles sous la direction d'un organisme de la Couronne. Je crois que cela tombe en plein dans votre champ d'action. Voilà pourquoi j'aimerais savoir dans quelle mesure votre ministère a été consulté, dans quelle mesure vous avez fait des recommandations et quelle partie du bill qui a finalement été adopté était l'œuvre de votre ministère.

Le président: Monsieur Saltsman, puis-je vous dire que, selon moi, cette question ne relève pas du crédit numéro 10. Il serait préférable que vous posiez cette question au ministre à l'occasion du premier crédit. Le ministre se présentera au Comité la semaine prochaine, si nous approuvons les trois crédits dont nous sommes saisis.

M. Saltsman: Je veux bien m'en remettre à votre décision, monsieur le président, mais je vois qu'on se passe des bouts de papier et, si le renseignement est disponible, il serait peut-être possible de nous le fournir à titre de préliminaire; je pourrai remettre mes questions plus tard.

Le président: Si M. Barrow a la réponse, je lui permets de la donner dès maintenant.

M. Barrow: Pour répondre à la question de M. Saltsman, je sais que le ministère de l'Industrie a été consulté et que nos hauts fonctionnaires ont étudié la question et conseillé le ministre. Je crois qu'il vaudrait mieux que le ministre réponde lui-même à la question de la participation. Je sais que nos hauts fonctionnaires se sont intéressés à la question.

M. Peters: Est-ce l'important message qu'on a fait passer sur un bout de papier?

M. Barrow: Non. A la vérité, la question intéressait l'ARDA.

Le président: Y a-t-il d'autres questions au sujet du crédit numéro 10?

Le crédit numéro 10 est approuvé.

Nous passons maintenant au crédit numéro 15.

Crédit 15—Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil, 30,000,000.

Le président: Ce crédit vise la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche.

Si je ne me trompe, M. Tremblay voulait poser une question au sujet de ce crédit, mais il vient de sortir. D'autres députés ont-ils des questions à poser au sujet du crédit numéro 15?

M. Hales: Monsieur le président, je me demande pourquoi ce poste est inscrit aux *Budget des dépenses* de cette année. Il n'en était rien l'an dernier. J'imagine qu'il s'agit d'un crédit tout à fait nouveau, d'une toute nouvelle entreprise.

M. David B. Mundy (sous-ministre adjoint, ministère de l'Industrie): Il paraît ici cette année parce qu'on l'a fait passer des crédits

de la Commission maritime à ceux du ministère de l'Industrie.

M. Hales: On l'a pris aux crédits de la Commission maritime?

M. Mundy: Cette question relevait auparavant de la Commission maritime, monsieur Hales; elle dirigeait le programme des subventions à la construction des navires au Canada.

M. Hales: Y a-t-il une raison à ce transfert?

M. Mundy: Lorsque le ministère de l'Industrie a été formé, on lui a confié tous les domaines relatifs à l'industrie secondaire; vu qu'il s'agit ici d'un des principaux programmes d'aide à la construction de navires au Canada, on a été d'avis qu'il serait préférable que le ministère de l'Industrie s'occupe de cette question.

M. Hales: Je remarque, à la page 241, après le titre du crédit numéro 15, qu'on indique un montant de 32 millions de dollars, pour 1964-1965, et de 40 millions de dollars, pour 1965-1966; pourtant, rien n'est indiqué dans la colonne de 1966-1967.

M. Mundy: On s'attend qu'en 1966-1967 les dépenses seront d'environ 36 millions de dollars.

M. Hales: Pourquoi cela ne paraît-il pas dans la colonne de 1966-1967?

M. Mundy: Parce que, lors de la préparation, cette question ne relevait pas du ministère de l'Industrie.

M. Hales: Je comprends. Ces chiffres sont tirés des crédits de la Commission maritime?

M. Mundy: C'est cela.

Le président: Vous constaterez, monsieur Hales, que la même chose s'est produite dans le cas du crédit numéro 20. Il s'agit aussi d'un montant qui relevait d'un autre ministère l'an dernier.

D'autres questions au sujet du crédit numéro 15?

M. Saltsman: Je veux poser une autre question, monsieur le président.

Ces subventions à la construction des navires sont-elles données de façon générale ou fait-on une analyse du genre de navires qui seront construits? Ces subventions doivent-elles être données pour tous les genres de navires ou simplement pour ceux dont la vie utile est plus prometteuse? Je parle ici des navires qui serviront à la pêche côtière, par opposition à ceux qui serviront à la pêche en

haute mer. Accorde-t-on la subvention pour tous les navires?

M. Mundy: Pour répondre à la question de M. Saltsman, je signalerai que certains critères doivent être observés pour obtenir une subvention. En somme, la subvention est de deux sortes. Il y a d'abord les navires commerciaux et, ensuite, les navires de pêche. Je devrais peut-être préciser davantage en ce qui a trait aux navires de pêche et dire qu'il s'agit des chalutiers autres que les chalutiers de bois. Dans le cas des navires de pêche, la subvention est de 50 p. 100. Pour les navires commerciaux, elle est actuellement de 25 p. 100 et elle ira en diminuant jusqu'à 17 p. 100 après le 31 mai 1972.

Pour répondre davantage à votre question, je devrais peut-être mentionner que dans le cas des chalutiers, outre qu'il ne doivent pas être construits en bois (il va de soi que l'acier est le principal matériau; mais j'imagine qu'on pourrait utiliser aussi des fibres de verre), il faut qu'ils aient 75 pieds de longueur et qu'ils soient munis d'un chalut otter ou appareil du genre. Dans le cas des navires commerciaux, je pense qu'il est de règle qu'il s'agit de navires de 100 tonnes. M. Hughes-Adams est peut-être en mesure de fournir plus de détails à cet égard.

M. G. E. Hughes Adams (chef de la Division des navires, ministère de l'Industrie): Un navire non automoteur doit avoir une jauge de plus de 200 tonnes brutes, tandis que les navires automoteurs doivent avoir une jauge de plus de 100 tonnes brutes; les remorqueurs font exception: ils doivent avoir une jauge brute de plus de 50 tonnes.

M. Mundy: Un autre critère relatif au versement de la subvention est que les navires doivent servir au transport des marchandises ou des voyageurs. Autrement dit, il s'agit de navires commerciaux qui ne doivent pas être des bateaux de plaisance. Nous avons inclus dans cette catégorie certains navires servant à des travaux maritimes, par exemple, les dragues et aussi des gréments pétroliers.

Un autre critère est que les navires doivent être possédés au Canada, construits au Canada et immatriculés au Canada.

Le président: Le crédit numéro 15 est-il approuvé?

Le crédit numéro 15 est approuvé.

Nous passons maintenant au crédit numéro 20.

Crédit 20—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements à l'égard de certains programmes mis en œuvre pour aider les entrepreneurs de la défense

- (a) à moderniser leurs établissements de production de défense en les défrayant de la moitié du coût d'acquisition de matériel neuf, et
- (b) à établir des moyens et des sources compétentes de production de pièces constituantes et de matières, \$12,000-000.

Le président: A-t-on des questions à poser au sujet du crédit 20?

M. Hales: Il y a un sujet sur lequel j'aimerais m'arrêter, monsieur le président. Il s'agit de subventions aux fabricants de matériel pour la défense d'après lesquelles on leur verse la moitié du coût d'acquisition de nouveau matériel, etc. Pourrait-on nous citer un exemple d'une entreprise fabriquant du matériel pour la défense qui a tiré parti de cette subvention; est-ce secret?

M. Mundy: Je ne le crois pas, monsieur le président. Si cela peut vous éclairer, monsieur Hales, peut-être pourrais-je vous renseigner d'une façon plutôt générale. Vous nous direz ensuite si vous désirez connaître les noms de ces entreprises.

M. Hales: Je désire tout simplement une courte explication.

M. Mundy: Depuis juillet 1964 et jusqu'à février 1967, lorsque nous avons recueilli les dernières données, il y avait 114 projets se rattachant à ce crédit. Ceux-ci englobaient de nombreux entrepreneurs travaillant pour la défense. De fait, je dirais qu'on y comptait la plus grande partie des petites et des grandes entreprises.

Ainsi, nous avons traité d'un projet de petite turbine à gaz qu'on fabrique au Canada en vue d'exportation et selon ce crédit nous avons contribué à moderniser les machines outils utilisées par ce fabricant afin qu'il atteigne une production de 100 par mois.

On a également utilisé ce crédit où une grande quantité de fonds ayant été dépensés, comme dans le cas de subventions s'appliquant à la construction du nouvel avion de transport américain de marchandises militaires C-5A. Dans ce cas-ci, on a réparti les fonds parmi des firmes fabriquant des pièces de métal selon les nouvelles techniques requises à l'égard de cet avion en particulier.

Il y a aussi un grand nombre d'autres cas dans le domaine électronique où l'on aide des entreprises...

M. Hales: Cet avion de transport des marchandises pour lequel nous avons dépensé de l'argent est un aéronef américain?

M. Mundy: C'est juste.

M. Hales: Cet aéronef américain pourrait être utilisé dans la guerre au Sud-Vietnam. Nous ne pouvons exercer aucun contrôle à ce sujet.

M. Mundy: Le C-5A en est encore au stade de développement, monsieur Hales, et je ne crois pas qu'il puisse voler avant deux autres années et ensuite un an ou deux avant qu'on l'utilise.

M. Hales: Au sujet de ce fabricant de turbines à gaz, existe-il des conditions que ces objets ne doivent être exportés en vue d'utilisation dans les hostilités américaines?

M. Mundy: Monsieur le président, nous nous engageons véritablement dans un sujet qui relève du ministère de la Production de défense. C'est à ce ministère qu'incombe le programme des ventes d'exportation d'outillage militaire. Des déclarations quant à une ligne de conduite sur le sujet que vous mentionnez, monsieur Hales, ont été éconocées par le premier ministre et le ministre de l'Industrie. Nous pouvons certainement vous faire connaître ces déclarations sur ce sujet en particulier.

M. Hales: Très bien.

Le président: Y a-t-il d'autres questions au sujet du crédit 20?

M. Saltsman: J'ai une question qui s'apparente à celle de M. Hales. Pouvez-vous nous donner un indice du pourcentage ou de la proportion de cet argent affecté à des projets purement canadiens et conçus au Canada, et quelle partie de cet argent est-il affecté à des projets qui nous sont propres à titre de membre de l'OTAN ou de NORAD?

M. Mundy: D'après ce crédit, ils se rattachent au domaine de la production. Donc, ce crédit est utilisé lorsqu'on a dressé les plans et qu'on a procédé au stade du développement d'un produit en particulier.

Dans le cas de nos autres crédits affectés à l'aide à l'exportation, ils sont tous, bien entendu, de portée nationale. Dans le cas du présent crédit, il s'agit d'un agencement de projets qui sont nés de nos propres arrangements d'aide à l'exploitation et d'autres projets qui ont effectivement été conçus dans d'autres pays. J'ai cité la turbine à gaz, à titre de premier exemple, qui est un projet de conception canadienne que nous avons entrepris

au stade de production afin d'aider à la modernisation des installations de production pour fabriquer des moteurs en séries. Dans le deuxième cas, nous avons obtenu le contrat de fabrication de matériel dont les plans ont été établis dans un autre pays.

Je n'ai pas de données précises quant à la proportion, mais de prime abord je dirais que cette proposition est 50-50 entre les projets canadiens et étrangers à l'égard du crédit présentement à l'étude qui sert, dis-je, à moderniser nos installations de production.

M. Saltsman: Êtes-vous d'avis qu'une certaine partie de cette production n'aurait pas eu lieu au Canada n'eussent été, en effet, les subventions accordées à certaines de ces firmes?

M. Mundy: J'en suis fermement convaincu, monsieur le président.

M. Saltsman: Pourquoi? Les attraits ordinaires des affaires...

M. Mundy: Afin d'être accepté même à titre de soumissionnaire dans le cas de certains contrats de fabrication, on doit posséder certaines immobilisations, soit des machines outils à commande par ruban, l'innovation la plus récente de l'outillage de production moderne. Cette condition a vraiment trait à l'aspect technique. Pour être admissible du point de vue du coût, autrement dit, afin de pouvoir concurrencer et de soumissionner effectivement, on doit posséder ce genre d'outillage.

Vous parlez de subventions, monsieur Saltsman. Je voudrais souligner que les concurrents auxquels nous devons faire face chez nos alliés pour la production de ce genre d'outillage, surtout aux États-Unis, sont ces firmes contre lesquelles nous soumissionnons et qui ont été modernisées à la suite de contrats de la défense dont elles ont bénéficié.

M. Saltsman: Existe-t-il une grande différence entre les problèmes de production de la défense et ceux de la production civile? Doit-on envisager les mêmes difficultés dans la fabrication de denrées et services destinés à la population que celles afférentes à la production de défense? Devrait-on songer à appliquer les mêmes mesures à notre industrie en général qu'à la production de défense?

M. Mundy: C'est un sujet intéressant, monsieur Saltsman, et nous y songeons présente-

ment en l'étudiant dans notre ministère. Je voudrais toutefois vous signaler qu'il existe une différence fondamentale dans les domaines de la défense et du commerce. Cette différence se rattache réellement au risque à courir. Dans le cas de la défense, l'élément de risque est extrêmement élevé parce qu'il n'existe qu'un client qui est le gouvernement. La firme qui s'occupe de la création ou de la fabrication du produit est à la merci de ce seul client et un contrat peut-être annulé sur-le-champ; tandis que dans le domaine commercial le créateur d'un produit, ou son innovateur, exerce un certain contrôle à l'égard des débouchés pour son produit.

M. Saltsman: C'est, me semble-t-il, une très bonne raison pour laquelle on devrait s'occuper davantage de l'aspect commercial de notre industrie plutôt que de la défense parce que celle-ci est tellement vulnérable et qu'il semble exister un certain danger d'avoir largement investi des fonds et d'avoir fourni cette aide pour qu'on se retrouve sans clients.

Effectivement, ce que vous dites signifie que le genre d'outillage pour lequel on fournit de l'aide en vertu de ce programme ne s'adapte pas aussi bien à la production civile qu'il le devrait.

M. Mundy: Ce n'est pas ce que je veux dire, monsieur. Je dis que, compte tenu des techniques modernes de l'industrie de la défense, elle devance l'industrie commerciale de plusieurs années. Ainsi, dans le cas du transistor, on en a fait en premier l'application dans le domaine militaire et ce n'est que plus tard que le commerce l'a utilisé. L'un des critères qui entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'accepter des demandes de modernisation se rattache à l'utilisation future dans la production commerciale.

M. Saltsman: S'il n'y a pas application dans la production commerciale, vous n'acceptez pas?

M. Mundy: Non, je ne dirais pas jusqu'à ce point, monsieur. Je dirais qu'il s'agit là de l'un des critères que nous étudions et qui joue un rôle positif, mais presque tout l'outillage que nous avons accepté a eu de fait et à la longue, une application dans les débouchés commerciaux; c'est une question de temps.

Le président: Est-ce là la réponse à votre question, monsieur Saltsman?

M. Saltsman: C'est la réponse que je cherchais et elle en soulève une foule d'autres.

Le président: Je vous conseillerais de les réserver jusqu'à l'étude du crédit 1^{er} qui a été réservé et qu'on étudiera de nouveau lorsque le ministre sera parmi nous.

Le crédit 20 est-il adopté?

M. Hales: Monsieur le président, ce crédit n'existait pas l'an dernier et il s'agit apparemment d'un nouveau montant de \$12 millions. Peut-on nous en donner la raison?

Le président: Puis-je vous faire remarquer, monsieur Hales, que, l'an dernier, ce crédit paraissait à la rubrique du ministère de la Production de défense et je crois que vous remarquerez que dans les prévisions budgétaires de nombreux crédits sont afférents à la Production de défense. On m'a prévu dès le début de la séance que c'est la raison de l'absence de ces crédits en 1966-1967.

Le crédit 20 est-il adopté?

Adopté.

Messieurs, je propose qu'on passe à la page 592 du Livre bleu du budget des dépenses, si vous en avez des exemplaires. Ce serait à la page 17, d'après le nouveau format.

M. Hales: Monsieur le président, n'allons-nous pas étudier les crédits indiqués au bas de la page 241?

Le président: Il s'agit de deux crédits statutaires. Ils ne sont pas du ressort du Comité, monsieur Hales. J'en suis désolé et j'aurais dû le signaler au Comité.

A la page 592 du Livre bleu, ou à la page 17 du fascicule 1 du procès-verbal du Comité vous remarquerez qu'il y a deux crédits supplémentaires. Le premier porte le numéro L 60.

L60 Prêts, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, afin d'aider l'industrie de l'automobile au Canada, y inclus les fournisseurs de matériel et les fabricants d'outillage, que touche l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie de l'automobile, à modifier et à augmenter leur production; de tels prêts seront consentis aux fins de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, de l'amélioration, de la transformation, ou de l'addition de terrains, de bâtiments, de matériel, d'installations ou de machines et en vue de constituer un fonds de roulement; et autoriser, notwithstanding l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, des engagements d'un montant total s'élevant à \$60,000,000 pour les fins précitées pendant l'année

financière en cours et les années subséquentes, 30,000,000.

A-t-on des questions à poser au sujet du crédit L60?

M. McCutcheon: Il s'agit, je crois, d'un crédit relatif aux fabricants de pièces.

M. Barrow: Les fabricants de pièces et leurs fournisseurs. Ils sont aussi admissibles à des prêts.

M. McCutcheon: Quelles sont les conditions de ces prêts?

M. Barrow: On peut leur consentir un prêt s'étendant sur une période de vingt ans au maximum pour terrains, et dix ans au maximum pour bâtiments et matériel. Le taux d'intérêt est de six pour cent. De plus, on peut consentir des prêts, non seulement pour le coût de l'usine, l'acquisition d'usine et de nouveau matériel mais aussi pour capital d'exploitation. Ce sont là les conditions premières de chaque prêt.

M. McCutcheon: Aucun des grands fabricants n'a droit de participer à ce plan.

M. Barrow: Aucun fabricant d'automobiles ne peut y prendre part. Un fabricant de camions le pourrait à condition qu'il ne fabrique pas d'automobiles. C'est également le cas pour un fabricant d'autobus, s'il ne fabrique pas d'automobiles. Autrement dit, il existe de nombreuses petites firmes fabriquant des camions et des autobus au Canada qui sont des fabricants indépendants, ne fabriquant pas d'automobiles et qui sont admissibles.

M. Peters: Pourquoi cette restriction?

M. Barrow: On a jugé que les fabricants d'automobiles étaient en mesure d'accroître leurs propres fonds et n'avaient pas besoin de recourir à ce fonds. Les seules sociétés canadiennes fabriquant des automobiles sont de très grandes sociétés et des sociétés internationales qui peuvent facilement obtenir des fonds. On les a donc exclues et elles sont les seules exerçant ce commerce.

M. Peters: La compagnie Volvo n'était-elle pas admissible au début?

M. Barrow: Non, Volvo n'a jamais eu droit aux avantages de ce crédit. Elle n'a jamais été admissible. Volvo est aussi une grande compagnie internationale.

M. Peters: Renault, Peugeot... ces compagnies ont-elles reçu des subventions du ministère de l'Industrie autorisées par le Gouvernement du Canada?

M. Barrow: Pas du tout. Le ministère de l'Industrie n'a pas avancé de l'argent à aucun des fabricants d'automobiles.

M. McCutcheon: Quels sont ces fabricants de camions?

M. Barrow: Ils sont nombreux. Il y a probablement trente ou quarante fabricants de camions canadiens. J'ignore si M. Arthur a la liste, mais nous pourrions vous la faire parvenir.

M. McCutcheon: Je crois que ce serait intéressant.

M. Barrow: Lorsque je dis qu'ils sont admissibles il ne s'ensuit pas nécessairement que tous ont obtenu des prêts.

M. McCutcheon: Eh bien, qu'on nous dise quels sont ceux qui en ont reçu, n'est-ce pas?

M. Barrow: Nous ne sommes pas autorisés à dévoiler les noms de ces fabricants. C'est là une question qu'on devrait poser au ministre. A titre de hauts fonctionnaires, le règlement nous l'interdit.

M. McCutcheon: Monsieur le président, le problème se pose ainsi. Selon le peu de renseignements que je possède, grands dieux, les fabricants de camions sont aussi internationaux que les fabricants d'automobiles.

M. Barrow: Non, monsieur. Afin d'expliquer le but de ces prêts, on visait surtout à financer le réoutillage et l'expansion de l'industrie des pièces de rechange. Très peu de fabricants de camions en ont profité et ceux qui ont reçu des prêts ont été peu nombreux, de propriété canadienne et tout à fait indépendants. Les grands fabricants internationaux de camions—vous songez, je crois, à *General Motors*, *Ford*, *International Harvester*—fabriquent tous des automobiles et n'ont pas droit aux prêts.

M. McCutcheon: Que dire de *White Motor Company of Canada* et *International* ne fabriquant pas d'automobiles?

M. Barrow: *International* en produit, monsieur. Ils fabriquent *Travelall* qui les rend inadmissibles. Nous avons étudié ce problème à fond et délibérément de sorte que, fondamentalement, le but de ce fonds est de financer l'expansion et la modernisation de l'industrie des pièces de rechange.

M. Hales: On n'a pas consenti des prêts à *White Motor Company* et *Mack Manufacturing Company of Canada Limited*?

M. Barrow: *White* n'a pas obtenu de prêts et *Mack* non plus.

La plupart des prêts ont été consentis aux fabricants de pièces de rechange ou leurs fournisseurs qui sont habituellement de petites sociétés canadiennes.

M. Saltsman: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Que dire des filiales des grands fabricants d'automobiles? Seraient-ils admissibles?

M. Barrow: Non, ils ne le seraient pas. Autrement dit, les sociétés affiliées ne sont pas admissibles.

M. Saltsman: Établissez-vous une évaluation financière de l'actif d'une société lui permettant d'obtenir des fonds avant de lui accorder un prêt?

M. C. D. Arthur (secrétaire de l'Office d'aide aux redressements, ministère de l'Industrie): En vertu des conditions d'admissibilité auxquelles le demandeur doit se conformer, une de ces conditions porte que, si le demandeur n'est pas en mesure d'obtenir des fonds d'autres sources à des modalités et conditions raisonnables, l'Office doit être, en vertu des conditions d'admissibilité, convaincu que ces fonds ne sont pas disponibles. Ils ne sont aucunement disponibles ou les modalités et conditions sont inacceptables par rapport aux projets de la société et de sa position financière actuelle.

M. Saltsman: Cela inclut-il également une demande à la Banque d'expansion industrielle? Doivent-elles déclarer que leur demande a été déclinée par la Banque d'expansion industrielle?

M. Arthur: Eh bien, les conditions de la BEI sont très semblables quant à l'admissibilité, mais c'est là une autre institution que l'Office d'aide aux redressements proposerait au demandeur pour obtenir conseil avant de l'accepter comme admissible en vertu des conditions de l'Office d'aide aux redressements.

M. Saltsman: Lorsqu'on a créé ce programme, a-t-on alors songé à accorder plus de pouvoirs à la BEI afin qu'elle s'occupe de ces questions plutôt que de créer un organisme spécial à cette fin? Pouvez-vous me dire pourquoi vous ne vous êtes pas adressés à la BEI?

M. Barrow: Nous avons consulté le président de la BEI et son premier haut fonctionnaire lorsque le fonds a été établi. Nous avons demandé à la BEI si elle désirait cumuler ces fonctions. On y a déclaré que, évidemment, cette banque s'occupe d'aide financière aux fabricants de pièces de rechange et continue-

rait à le faire. On a cependant cru que ce fonds en voie d'être créé était tellement étroitement lié au programme de l'industrie de l'automobile que les administrateurs de ce fonds seraient probablement mieux en mesure de l'administrer d'une façon plus apte à atteindre les objectifs du programme que le pourrait leur effectif. Ils ont jugé que si eux et leur effectif n'étaient pas au courant du programme, surtout dans les bureaux régionaux, ce programme serait mieux appliqué par un groupe affecté au ministère de l'Industrie étant au courant de certains de ces programmes.

M. Saltsman: Cela me semble...

Le président: Monsieur Saltsman, si vous me permettez d'intervenir maintenant, je crois que vous en étiez à une question complémentaire. Donc, M. McCutcheon a la parole.

M. Saltsman: Très bien, j'y reviendrai.

M. McCutcheon: Je cède la parole.

Le président: Si vous cédez la parole, M. Hales désire poser quelques questions. Ce sera ensuite au tour de M. Lind puis de M. Saltsman.

M. Hales: J'ai lieu de croire que ces prêts sont gérés par un conseil...

M. Barrow: En effet, monsieur.

M. Hales: ...vous faites partie de ce conseil?

M. Barrow: Le président du Conseil est le professeur Bladen, de l'Université de Toronto. En outre, les sous-ministres de l'Industrie, des Finances, du Commerce, du Revenu national et du Travail composent le Conseil.

M. Hales: Combien de fabricants de pièces de rechange ont demandé de ces prêts, autant que vous vous souveniez?

M. Arthur: Au cours de l'année financière terminée le 31 mars, nous avons reçu 70 demandes de renseignements. Ce ne sont pas nécessairement toutes des demandes de prêts, mais des questions de fournisseurs de matériaux, de fabricants de pièces de rechange et de producteurs industriels qui sont admissibles. Parmi ces 70 demandes, on en a considéré 40 comme étant valables. De ce dernier nombre, on en a choisi 36 qui étaient admissibles à de l'aide. Même une fois admissibles, on ne leur accorde pas nécessairement un prêt, mais ils sont sujets à enquête afin de déterminer s'il y a lieu de leur consentir un prêt.

M. Hales: Quel est le nombre de ceux qui en ont obtenu?

M. Arthur: Depuis la création du programme, 38 prêts ont été consentis.

M. Hales: Trente-huit depuis le début?

M. Arthur: C'est exact.

M. Hales: Vous en avez donc refusé plusieurs?

M. Arthur: Eh bien, monsieur Hales, je vous répondrais que plusieurs de ces sociétés demandant des renseignements n'y donnent pas suite; elles n'élaborent pas de projets ou obtiennent des fonds ailleurs. L'Office a décliné certaines demandes après étude: elles sont au nombre de trois. Certaines de ces demandes sont à l'étude.

M. Hales: Vous avez effectivement consenti 38 prêts à des fabricants de pièces de rechange dans tout le pays. En avez-vous consenti à certains qui ont des arriérés d'intérêts?

M. Arthur: Non, monsieur.

Le président: Vous avez terminé, monsieur Hales?

M. Hales: Oui, monsieur.

M. Peters: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur le président. Ces prêts sont-ils tous consentis dans une province en particulier?

M. Arthur: Non, monsieur le président; ils englobent quatre provinces: le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Le président: Monsieur Lind.

M. Lind: Monsieur le président, quel est le taux d'intérêt que doivent payer ces sociétés sur ces prêts, et comment en régleme-t-on le remboursement? C'est ce qui m'intéresse.

M. Arthur: Monsieur le président, le taux d'intérêt est de 6 p. 100. Ce taux est établi en vertu des pouvoirs conférés à l'Office. Les conditions de remboursement sont une prérogative de l'Office et se fondent d'abord sur le programme et la capacité financière de remboursement par le requérant. Ces conditions de remboursement peuvent varier d'un requérant à l'autre. Encore, s'agit-il de la situation particulière de la société et le programme qu'elle a formulé.

M. Lind: Ces industries fabriquant des pièces de rechange et des carrosseries de camions ont-elles pu obtenir des contrats à l'extérieur du pays pour ces produits?

L'industrie en a-t-elle bénéficié en vue d'obtenir des débouchés, mettons, aux États-Unis et dans d'autres pays du monde afin que, comme industrie secondaire, de fabri-

cation de pièces, elle pourra prendre de l'expansion? Ces fabricants ont-ils pu facilement obtenir de ces contrats.

M. Barrow: Je dirais, monsieur, que l'exportation de produits de l'industrie de l'automobile du Canada s'est grandement accrue. Si cela vous intéresse, je puis vous citer des chiffres.

M. Lind: Oui.

M. Barrow: Nous les avons sous la main et je me réfère à la page exacte. Les exportations canadiennes de produits de l'industrie de l'automobile ont été très minimes auparavant. Elles se sont accrues au cours des dernières deux années; je vous cite les chiffres. A l'égard de tous les pays, les exportations canadiennes de tels produits au cours de l'année civile 1964—je vous cite les chiffres officiels du BFS—ont été de 186.9 millions. En 1965, ils s'étaient accrus à 364.1 millions; en 1966, à 1,004.5 millions. Autrement dit, au cours de cet intervalle, elles se sont accrues de 437 p. 100. Nous croyons donc que ce programme, appuyé évidemment par ces prêts, a très substantiellement accru nos exportations et a permis à nos fabricants de pièces de rechange d'obtenir des commandes pour l'exportation, ce qu'ils trouvaient extrêmement difficile de faire antérieurement.

M. Lind: Puis-je continuer, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Lind.

M. Lind: Une des genres de fabrication qui m'intéresse est celui du matriage comme vous le savez sans doute. Est-ce que quelque industrie du matriage a réussi, par l'obtention d'un prêt de la Commission d'aide à la réadaptation, à soutenir cette concurrence et à accroître les exportations?

M. Barrow: Je puis vous répondre affirmativement. Un certain nombre de matriceurs ont obtenu des prêts de la Commission d'aide à la réadaptation. Il y a seulement six semaines, je parlais à ce qui doit être l'un des principaux matriceurs et il m'a dit que grâce au prêt, qui lui a permis de se rééquiper, il dispose maintenant de l'outillage le plus moderne. Je puis dire qu'il s'agit là d'une fabrique de pièces à propriété et à gestion canadiennes. Il dispose maintenant d'un commerce d'exportation très considérable, et il se dit très heureux de l'arrangement.

M. Lind: L'autre domaine qui m'intéresse dans cette industrie est l'exportation de carrosseries de camions. Vous savez sans doute que mon intérêt vient du fait que la firme se

trouve dans ma circonscription. Je ne veux pas la nommer cette société, mais elle exporte des carrosseries de camions,—des carrosseries spéciales,—et je crois comprendre qu'elle a obtenu un certain nombre de contrats de sociétés américaines. Est-ce exact?

M. Arthur: Deux ou trois des grands fabricants de carrosseries de camions ont réussi à obtenir des commandes pour l'exportation de carrosseries de camions. Ces commandes viennent principalement de gens habitant la région frontalière, mais ils ont considérablement augmenté leurs affaires par suite de l'accessibilité à ce marché.

M. Lind: Alors, grâce à ce prêt d'acquisition que nous fournissons, nous avons aidé ces industries à soutenir la concurrence et à satisfaire les plus fortes productions américaines, puis à pénétrer dans ce marché.

M. Barrow: Je crois, monsieur, qu'il est juste de dire qu'avant l'introduction de ce programme,—et je parle en particulier des prêts,—plusieurs des fabricants de carrosseries de camions et des pièces de rechange étaient organisés pour de petites productions, et leur outillage était tel qu'ils pouvaient produire une multiplicité de produits, mais tous en petites productions. Lorsqu'est apparu le Programme de l'automobile et l'accessibilité au commerce d'exportation, ces gens jugèrent qu'ils devaient se rééquiper afin d'accroître leur production et de produire plus efficacement. Ces prêts ont été très utiles et efficaces en permettant à ces gens de rénover leur équipement d'usine, et dans certains cas ils ont acheté de nouvelles usines; et à notre connaissance, non seulement l'industrie canadienne obtient-elle de plus grosses commandes, mais elle nourrit l'espoir que dans l'avenir ce commerce va progresser régulièrement.

Le président: Monsieur Lind, avez-vous épuisé vos questions?

M. Lind: Monsieur Hales veut poser une question supplémentaire.

M. Hales: Oui, je me demandais si les carrosseries de camions sont considérées comme pièces d'automobile; elles se trouvent dans ces chiffres d'exportations que vous nous avez donnés?

M. Barrow: Oui, elles sont admissibles et sont comprises dans les chiffres.

M. Hales: Au sujet des chiffres que vous nous avez donnés, avez-vous devant vous les chiffres d'importation que nous pouvons placer sous ceux-ci?

M. Barrow: Oui, je le crois. Les importations en 1964, de tous les pays, ont été de 838 millions de dollars; en 1965, elles se sont élevées à 1,155 millions et en 1966, à 1,630 millions.

M. Lind: Il est évident que dans ce domaine de la fabrication des pièces d'autos, il y a énormément de place pour de l'expansion. Prévoyez-vous ou encore vos dossiers indiquent-ils que des gens veulent accroître leurs installations à l'heure actuelle et prendre avantage de nos prêts?

M. Barrow: Je ne saisis pas très bien votre question, monsieur.

M. Lind: Est-ce que l'industrie en général est au courant de l'existence de ces prêts qui sont destinés à les aider? C'est à quoi je veux en venir.

M. Barrow: Nous avons essayé de faire connaître l'existence de ces prêts à tous ceux qui, au Canada, produisent des pièces d'automobile, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Nous nous sommes adressés aux associations canadiennes de pièces d'automobile, aux journaux et directement à toutes les sociétés que nous connaissons et nous ne cessons de leur envoyer des renseignements afin de les tenir au courant et de les encourager à s'adresser à nous. Naturellement, nous voulons que ces entreprises soient aussi efficaces que possible et aptes à accepter un plus fort volume de commandes d'exportation. Nous avons fait tout notre possible pour atteindre ces gens; je crois que tous les intéressés sont au courant de l'existence de ces prêts.

M. Lind: Bien, nous avons eu des augmentations énormes: en 1965, le chiffre était de 364.1 millions de dollars d'exportation et il a atteint 1,004.5 millions en 1966, mais l'équilibre n'est pas encore réalisé avec les importations qui se chiffrent par 1,630 millions de dollars. Prévoyez-vous que nous exporterons plus de pièces d'autos en 1967 ou 1968 que nous en importons?

M. Barrow: Je vous ferai remarquer, monsieur, qu'entre 1965 et 1966 le manque d'équilibre a été réduit. En 1965 le déséquilibre du compte général était de 791 millions de dollars. En 1966, l'écart était réduit à 626 millions. Si l'on examine notre commerce avec les États-Unis où, bien entendu, se produit la plus forte partie de nos échanges, en 1965 nous avions un déficit de 780 millions. En 1966, ce déficit avait été réduit à 656 millions de dollars; nous croyons donc que c'est là un fait remarquable si l'on considère que durant les vingt dernières années,—et pendant chacune de ces années je crois,—le déficit s'est accru jusqu'à il y a deux ans alors que le déficit se situait entre 50 millions et 100 millions par année. L'année 1966 a été la première année qui a vu le renversement de

cette situation de façon très tangible. Naturellement, nous espérons que ce renversement ira s'accroissant et que nous reviendrons à une situation normale.

M. Lind: Sauriez-vous prédire en quelque sorte dans combien de temps cet équilibre sera réalisé? Quand à nous ce sera sur la page de droite de notre grand livre. Quand exporterons-nous plus que nous n'importons?

M. Barrow: Je crains que vous ayez à me citer les mêmes chiffres l'an prochain, monsieur.

Le président: Je croirais, monsieur Lind, que ce serait là une excellente question à poser au Ministre lorsque nous étudierons l'article 1.

M. Lind: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de passer à M. Saltsman, qui a indiqué son désir de poser quelques questions, puis-je suggérer au Comité que nous sommes toujours en nombre et qu'il reste à peine deux articles à examiner. Comme il est presque onze heures moins dix, j'espère que nous pourrions conserver le quorum, passer ces deux articles aujourd'hui et ensuite, d'ici à la semaine prochaine, je pourrais communiquer avec le Ministre et revenir à l'article 1 et revoir tous ces sujets en sa présence. S'il faut plus d'une réunion, nous pourrions peut-être avoir deux réunions avec la présence du Ministre. Si le Comité le désire, nous pourrions tous rester ici jusqu'à ce que nous adoptions ces deux articles et laisser la date de la prochaine réunion à la discrétion du président; je m'emploierais alors à savoir du Ministre à quel moment il serait disponible et j'en informerais les membres du Comité. Si cela vous convient, je vais maintenant donner la parole à M. Saltsman.

M. Saltsman: Pour revenir à ma question supplémentaire et en y ajoutant la fonction bancaire du ministère de l'Industrie, votre Ministère a naturellement beaucoup à faire et la question qui se pose est de savoir si cette fonction bancaire devrait rester telle quelle ou faudrait-il quelque autre arrangement, par exemple en opérant par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle,—une banque d'expansion en général? Cette question s'applique non seulement au ministère de l'Industrie, mais aussi à d'autres ministères. Il s'agirait d'un arrangement selon lequel vous ne faites que recommander qu'un prêt soit accordé à un particulier. J'aimerais entendre vos commentaires sur cette question au double point de vue administratif et technique, parce qu'il me semble que vous ne devriez pas vous occuper d'affaires bancaires; les affaires de prêts, oui, mais non les affaires bancaires.

M. Barrow: Avec votre permission, je vais répondre au côté pratique de votre question

et non au principe qu'elle comporte; et peut-être voudrez-vous consulter le Ministre là-dessus également. Comme je le disais tantôt, on a essayé de savoir si la Banque d'expansion industrielle estimait devoir accepter cette fonction.

Une des considérations dont on a tenu compte dans la discussion de cette question avec cette Banque, c'est que la caisse de prêts est réellement un arrangement temporaire. Autrement dit, on estimait que l'industrie de l'automobile, essentiellement l'industrie des pièces de rechange,—sur une période de trois ans peut-être,—aurait à s'adapter au nouveau programme. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une fonction bancaire à long terme.

Il fut donc reconnu que l'aide transitoire était dans un sens une partie intégrale du programme dans son ensemble. Il faut d'abord présenter le programme, mais il faut ensuite s'assurer que les producteurs canadiens, surtout ceux qui n'ont pas accès à d'abondantes sources de financement, peuvent obtenir le financement dont ils auront besoin pour moderniser et agrandir leur entreprise.

Comme vous le verrez, cette caisse aura une durée déterminée—M. Arthur me dit que c'est 1968,—de sorte qu'elle se rattache directement à la première période transitoire prévue au programme, et c'est pourquoi la Banque du Canada et, je pense, le gouvernement, ont décidé que l'aide transitoire devrait réellement être considérée comme partie du programme dans son ensemble. Pour cette raison, dans l'intervalle,—durant la période transitoire—il fut décidé que le ministère de l'Industrie en serait le meilleur administrateur, mais sous la juridiction d'un conseil interministériel présidé par une personne de l'extérieur.

M. Saltsman: Il y a là deux éléments. D'abord, ce n'est pas tellement transitoire lorsque certaines de ces périodes s'étendent sur 20 ans. Cela signifie que vous allez devoir tenir des comptes, des choses de ce genre, ou faire de la tenue de livres sur une étendue de vingt années.

Deuxièmement, ceci n'est sûrement que le début de ce genre d'aide. Peut-être ne l'appliquons-nous présentement qu'à l'industrie de l'automobile, mais même le ministre a indiqué que le Kennedy Round provoquerait des dislocations; vous aurez peut-être à étendre le programme. Et nous avons parlé de la rationalisation de l'industrie du meuble et d'autres industries. Voyons, dans le cadre de cette politique, on a dû penser à financer non seulement l'industrie de l'automobile, mais les autres industries qui vont se trouver dans une situation semblable. A simplement parler de programmes triennaux ou de financement provisoire on ne répondra pas au besoin. Je

crois qu'il faudra examiner par quel moyen nous allons fournir ce genre d'expansion et ce genre d'arrangement de prêt, non seulement pour cette industrie mais pour toutes les autres. J'ose espérer que ces messieurs du Ministère sauront exercer auprès du Ministre l'influence qu'ils peuvent avoir pour le convaincre de ces faits.

Maintenant, je passe à autre chose, à moins que vous ne désiriez commenter mes remarques.

M. Hales: Monsieur le président, permettez-moi de poursuivre ce raisonnement si lucide. Je voudrais connaître l'opération financière réelle du point de vue pratique. Nous donnons, dans les prévisions budgétaires, 30 millions de dollars à ce Ministère. Avez-vous organisé dans votre Ministère un personnel qui administre ces trente millions?

M. Barrow: Oui, bien sûr.

M. Hales: Quels employés avez-vous affectés à cette tâche?

M. Barrow: Nous avons un secrétariat spécial au sein du Ministère; il se compose d'agents de finance et d'autres spécialistes...

M. Hales: Combien de personnes?

M. Arthur: Le personnel se compose de quinze personnes.

M. Hales: Est-ce que vous tenez ces comptes réellement? Par exemple, si vous accordez un prêt de cinq millions à une société, est-ce que les taux d'intérêt vous sont payés et tenez-vous les livres et tout?

M. Arthur: Les grands livres sont conservés à la Direction du contrôleur du Ministère.

M. Hales: Le ministère de l'Industrie?

M. Barrow: Les agents financiers que nous avons au Ministère s'occupent de l'administration dès que le prêt est consenti. Ils s'occupent du remboursement du capital et des intérêts.

M. Hales: Voilà qui vient à l'appui de l'excellent raisonnement de M. Saltsman, soit que vous faites des affaires qui ne sont pas de votre ressort.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: J'ai une autre question à poser au sujet des critères que l'on observe pour consentir ces prêts. Nous avons tous discuté dans ce pays du besoin de rationaliser notre industrie et le fait que plusieurs de nos industries sont vraiment trop petites pour livrer concurrence sur les marchés étrangers. Le

seul fait de leur donner de la machinerie, ou des prêts pour en acheter, ne suffit pas. Il nous faut faire tellement plus. Nous devons nous assurer que les installations sont assez considérables, de taille et de structure, pour être en mesure de soutenir la concurrence.

D'après vos critères, accordez-vous des prêts en vue de la rationalisation de l'industrie en vue de permettre à deux petites compagnies de s'associer pour l'achat de leurs valeurs mutuelles afin de former une organisation plus efficace pour soutenir la concurrence?

M. Barrow: J'aimerais en parler à M. Arthur un moment. Je ne crois pas que nous ayons eu une demande de prêt pour deux sociétés qui désiraient se fusionner. Nous croyons—peut-être devrais-je d'abord consulter nos conseillers juridiques—que nous aurions l'autorité voulue pour prêter des fonds à condition que ces prêts augmentent la productivité et rendent ces commerces plus viables.

M. Saltsman: Si une société venait vous dire qu'elle se propose d'acheter la société «B» afin de créer ce genre de situation, auriez-vous l'autorité de faire un prêt pour cet achat?

M. Arthur: Si je puis répondre à cette question, monsieur le président. . .

Le président: Oui, monsieur Arthur.

M. Arthur: Si cela faisait partie du programme, oui. Mais je crois que la commission poserait d'autres conditions que la simple acquisition comme programme d'expansion. Autrement dit, à moins qu'il n'y ait réunion des facilités de production et probablement une expansion ou une réorganisation de la compagnie, je crois que la commission—tout en ayant l'autorité voulue—voudrait sûrement voir à ce que le programme d'acquisition soit autre chose qu'un simple achat.

M. Saltsman: Dans son examen de la productivité, le Conseil économique du Canada a fait mention, je crois, du besoin de rationaliser notre industrie. J'aimerais donc savoir à présent si vous avez déjà consenti des prêts aux fins de rationaliser l'industrie canadienne?

M. Barrow: Monsieur le président, si je puis m'exprimer ainsi, tous les prêts dans un certain sens aident les fabricants de pièces à se rationaliser parce qu'avant le programme, les fabricants canadiens de pièces de rechange avaient reçu une multiplicité de commandes de toutes sortes de pièces. C'est-à-dire qu'une société pouvait être priée de produire une vingtaine de pièces différentes, et elle appro-

visionnerait, mettons, un fabricant de véhicules qui, à son tour, ferait de 60 à 70 modèles de voitures au Canada. Il en résulta pour la société qu'elle devait produire, mettons, 50,000 couvre-moyeux, ce qui est une opération très coûteuse et onéreuse.

Or, en vertu du présent programme, il y a rationalisation dans l'apport des pièces en ce sens qu'un fabricant de véhicules moteurs peut maintenant demander à une société en particulier de produire seulement trois ou quatre différents types de pièces, mais il assurera à ce fabricant des tranches de production beaucoup plus fortes qu'auparavant. Sous cet aspect, il y a beaucoup de rationalisation qui se pratique dans toute l'industrie des véhicules moteurs et de l'industrie des pièces.

Il y a un moment, quelqu'un m'interrogeait au sujet des matriciers, et c'est ce qui s'est produit dans le cas des petits matriciers qui, il y a deux ou trois ans étaient invités à produire une grande multiplicité de matriçages, alors que présentement on ne leur demande de produire que trois ou quatre matriçages, mais dans de fortes tranches de production. Ils ont dû se rééquiper avec de nouveaux genres de presses et de machines à matricer, mais ils ont pu réduire leurs frais beaucoup plus qu'avant et ils soutiennent davantage la concurrence. Ils pénètrent dans les marchés d'exportation où ils n'avaient jamais pu entrer auparavant. Ce genre de rationalisation est très répandu.

M. Lind: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Saltsman, permettez-vous que l'on pose une question supplémentaire?

M. Lind: J'aimerais savoir si un fabricant de pièces qui a obtenu un prêt et s'est agrandi, mais dont le commerce a progressé plus rapidement qu'il l'avait prévu, peut revenir vous voir et recevoir sans trop de difficulté un supplément d'argent afin de réaliser une nouvelle expansion qui permettra un accroissement de la production?

M. Barrow: Oui, nous serions très heureux s'il revenait demander plus d'argent pour accroître sa production; c'est précisément ce que nous cherchons à encourager.

M. Lind: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Une des conditions de vos prêts est. . .

Le président: Monsieur Saltsman, monsieur Tremblay avait indiqué qu'il voulait poser une question supplémentaire.

(Texte)

M. Tremblay: J'aurais deux questions à poser, monsieur le président.

Le président: Je vous placerai sur la liste, après monsieur Saltsman.

(Traduction)

Je regrette, monsieur Saltsman, poursuivez.

M. Saltsman: Une des conditions des prêts est l'intérêt qui est fixé à 6 p. 100. Je suppose que l'argent vous est fourni au moyen d'émissions d'obligations par le ministère des Finances?

M. Barrow: L'argent est fourni par le Parlement au moyen de prévisions budgétaires régulières.

M. Saltsman: Pouvez-vous nous donner quelque indication à savoir si ces 6 p. 100 couvrent le plein coût encouru par le gouvernement canadien ou s'il y a quelque élément de subvention dans ces prêts?

M. Barrow: Au meilleur de ma connaissance, cela couvre le plein coût; il n'y a aucun élément de subvention, nous assure-t-on.

M. Saltsman: Je dois dire que mon intérêt pour ce genre de question vient de ce que nous avons essayé d'amener le gouvernement à faire la même chose pour le logement, et le gouvernement s'est montré extrêmement réticent. Merci, je crois que c'est tout.

Le président: M. Latulippe et M. Tremblay désirent poser de courtes questions, mais je remarque qu'il est maintenant 11 heures et certains membres ont indiqué qu'ils ont à assister à une autre réunion. Je demanderais l'indulgence de M. Latulippe et de M. Tremblay et de réserver leurs questions jusqu'à la semaine prochaine afin de permettre au Comité d'adopter les articles L60 et L65. Si cela est possible, ils pourront poser leurs questions au ministre de l'Industrie qui, je le suppose, sera ici la semaine prochaine. J'espère que cela est acceptable de ces deux messieurs.

M. Peters: Monsieur le président, j'aimerais poser une question. Le sujet a été soulevé par M. Saltsman et par un certain nombre d'autres membres du Comité et cela porte sur l'aspect bancaire du Ministère. La section est probablement très importante et il pourrait être invoqué à l'article 1, mais je crois que les autorités du Ministère pourraient peut-être exposer sur papier leur raisonnement en fa-

veur de ce système et expliquer pourquoi nous ne devrions pas recommander l'amalgamation de cette section à la Banque d'expansion. Si l'on préparait un tel exposé, cela faciliterait les réponses aux questions qui ne manqueront pas d'être posées au sujet de l'article 1 sur ce sujet, mais il est douteux que nous ayons eu jusqu'à présent une telle explication.

Le président: Monsieur Peters, je vais en discuter avec le Ministre et je crois bien que ces questions seront posées. M. Latulippe et M. Tremblay seront les premiers à interroger le Ministre. Je suis sûr que ce dernier sera accompagné des hauts fonctionnaires de son ministère. J'espère que les membres du Comité accepteront, car nous voulons hâter les délibérations en cours.

M. Hales: Pour faire suite à ce qu'a dit M. Peters, lorsqu'on préparera cet exposé, on pourrait y inclure les traitements des employés et le coût total du fonctionnement du Ministère.

Le président: Si le comité est d'accord...

(Texte)

Cela convient-il à monsieur Latulippe?

(Traduction)

Les crédits L60 et L65 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

M. Hales: Le crédit L65 n'est pas à vrai dire différent du crédit 20, n'est-ce pas?

Le président: Non, il ne l'est pas tellement.

M. Hales: Pourquoi les a-t-on séparés?

M. Mundy: La raison en est que dans le cas des immobilisations, un prêt est consenti au requérant pour sa part de 50 p. 100 et il la rembourse sur une période de cinq ans.

Les crédits L60 et L65 sont adoptés.

Le président: Messieurs, voilà qui complète les crédits qui ont été confiés à l'étude du Comité par la Chambre, à l'exception du crédit 1^{er} qui a été réservé. L'article 1^{er} sera mis en délibération à la prochaine réunion, qui aura lieu lorsque nous croirons que le Ministre pourra être des nôtres.

Je vous remercie.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-septième législature

1967

COMITÉ PERMANENT
DE
**L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE**

Président: M. PATRICK T. ASSELIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 1967

Concernant

le budget principal des dépenses (1967-1968) du
ministère de l'Industrie

COMPRENANT LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

L'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie

TÉMOIN:

M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint (Opérations), du ministère
de l'Industrie.

CHAMBRE DES COMMUNES
Deuxième session de la vingt-septième législature
1957

COMITÉ PERMANENT DE
L'INDUSTRIE, DES RECHERCHES ET DE
L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Président: M. Patrick T. Asselin

Vice-président: M. Leonard Hopkins

et messieurs

Beaulieu
Bower
Caron
Chatwood
Forest
Fulton
Goyer

Grafftey
Hales
Latulippe
Legault
Lind
McCutcheon
Noël
Ouellet

Peters
Reid
Saltsman
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Tremblay (Richelieu-
Verchères)
Wahn—(24).

(Quorum 9)

Secrétaire du comité:
Hugh R. Stewart.

COMPRENANT LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

L'honorable C. M. Druy, ministre de l'Industrie

TÉMOIN:

M. B. G. Barrow, sous-ministre adjoint (Opérations), du ministère
de l'Industrie.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 30 juin 1967

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 25 mai 1967, le Comité a étudié les prévisions budgétaires principales de 1967-1968 du ministère de l'Industrie.

Le Comité a tenu cinq réunions du 8 au 27 juin 1967 et a entendu les témoignages des personnes dont les noms suivent:

L'honorable C. M. Drury, ministre de l'Industrie;

Du ministère de l'Industrie: MM. S. S. Reisman, sous-ministre; B. G. Barrow et D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (opérations); W.-J. Lavigne, commissaire, Office d'aménagement régional; J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle; G. E. Hughes-Adams, chef de la division des navires à la Direction de la construction des navires et de l'outillage lourd; C. D. Arthur, secrétaire du Bureau d'aide aux redressements.

Au cours de ses délibérations, le Comité a discuté du programme d'aménagement régional, du programme des pièces d'automobiles, des divers travaux de recherche du ministère et du projet de créer un centre de renseignements au ministère en vue de fournir des données, surtout au petit fabricant canadien, relativement à certains genres de denrées importées. Le Comité n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier ces sujets importants en détail et accueillerait avec plaisir l'occasion de les étudier plus à fond dans un avenir prochain. Si l'on accorde au Comité la permission de continuer ces études, il se réjouirait d'avoir l'occasion de visiter certaines grandes industries et installations de recherche dont la juridiction relève du ministère de l'Industrie et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le Comité recommande à la Chambre, pour son approbation, les prévisions budgétaires principales de 1967-1968 du ministère de l'Industrie.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages* s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 à 5 inclusivement*) est déposé.

Le président,
PATRICK T. ASSELIN.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 30 juin 1987

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploration énergétique a l'honneur de présenter son rapport

LES RECHERCHES EN AUTOMOBILISME
DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 25 mai 1987, le Comité a étudié les prévisions budgétaires principales de 1987-1988 du ministère de l'Industrie.

Le Comité a tenu cinq réunions du 8 au 21 juin 1987 et a entendu les témoignages des personnes dont les noms suivent:

- L'honorable C. M. Davy, ministre de l'Industrie;
- Le ministre de l'Industrie, MM. S. Heisman, sous-ministre; B. G. Birtow et D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (opérations); W.-J. Lavigne, commissaire, Office d'aménagement régional; J. L. Orr, conseiller en recherche industrielle; G. E. Hughes-Adams, chef de la division des navires à la Division de la construction des navires et de l'équipage naval; C. D. Adams, secrétaire du Bureau d'aide aux techniciens.

Au cours de ses délibérations, le Comité a discuté du programme d'aménagement régional, du programme des pièces d'automobiles, des divers travaux de recherche du ministère et du projet de créer un centre de renseignements au ministère en vue de fournir des données sur tout ce qui se fait au Canada, relativement à certains genres de données importées. Le Comité n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier ces sujets importants en détail et accueillerait avec plaisir l'occasion de les étudier plus à fond dans un avenir prochain. Si l'on accorde au Comité la permission de continuer ces études, il se réjouirait d'avoir l'occasion de visiter certaines grandes industries et installations de recherche dont la juridiction relève du ministère de l'Industrie et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le Comité recommande à la Chambre, pour son approbation, les prévisions budgétaires principales de 1987-1988 du ministère de l'Industrie.

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages s'y rapportant (tableau n° 1 à 5 inclusivement) est déposé.

Le président
PATRICK T. ASSKIN

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 27 juin 1967

(5)

Le Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à 9 h. 50 du matin. M. Patrick T. Asselin, président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Asselin (*Richmond-Wolfe*), Bower, Chatwood, Goyer, Hopkins, McCutcheon, Noël, Peters, Saltsman, Scott (*Victoria (Ont.)*) et Tremblay (*Richelieu-Verchères*)—(11).

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: L'hon. C. M. Drury, ministre; MM. B. G. Barrow et D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (*Exploitation*); et M. J. L. Orr, conseiller en recherches industrielles.

Le Comité reprend l'étude du *crédit 1^{er} du Budget principal 1967-1968, du ministère de l'Industrie*. Le ministre, l'honorable C. M. Drury, était présent pour plus amples discussions et pour répondre aux questions.

M. Tremblay (*Richelieu-Verchères*), ouvre le débat en posant des questions au sujet de Marine Industries Ltd. MM. McCutcheon et Saltsman posent une série de questions au Ministre au sujet du programme de l'automobile. MM. Saltsman, McCutcheon et Peters complètent l'interrogatoire au sujet du crédit 1^{er} et relativement à une variété de sujets comprenant l'aide fournie par le Ministère aux industries du meuble et de la construction, le programme BEAM, et aussi une proposition visant la réalisation d'une publication régulière annonçant les services qui peuvent être fournis aux petites entreprises.

Le crédit 1^{er} est adopté.

Le Comité convient à l'unanimité que le président fasse rapport des prévisions budgétaires à la Chambre.

A 11 h. 5 du matin, le Comité continue de siéger à huis clos pour discuter du rapport à présenter à la Chambre. Les membres du Comité conviennent d'adopter plusieurs propositions d'inclusions dans le Rapport, que le président a été autorisé à présenter à titre de *Deuxième Rapport du Comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique*.

A 11 h. 40 du matin, le Comité ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh M. Stewart.

PROCES-VERBAL

Le MARDI 27 juin 1967

(8)

Le Comité permanent de l'industrie des recherches et de l'exploitation énergétique se réunit à 9 h. 30 du matin. M. Patrick T. Asselin, président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Asselin (Richardson-Wolf), Bower, Chatwood, Goyer, Hopkins, McCutcheon, Noël, Peters, Saltman, Scott (Victoria (Ont.)) et Tremblay (Richelieu-Verchères)—(11).

Aussi présents: Du ministère de l'Industrie: L'hon. C. M. Drury, ministre; MM. B. G. Barrow et D. B. Mundy, sous-ministres adjoints (Exploitation); et M. J. L. Orr, conseiller en recherches industrielles.

Le Comité reprend l'étude du crédit 1^{er} du Budget principal 1967-1968 du ministère de l'Industrie. Le ministre l'honorable C. M. Drury, était présent pour plus amples discussions et pour répondre aux questions.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères), ouvre le débat en posant des questions au sujet de Marine Industrielles Ltd. MM. McCutcheon et Saltman posent une série de questions au Ministre au sujet du programme de l'autobus mobile. MM. Saltman, McCutcheon et Peters complètent l'interrogatoire au sujet du crédit 1^{er} et relativement à une variété de sujets comprenant l'aide fournie par le Ministère aux industries du meuble et de la construction, le programme BEAM, et aussi une proposition visant la réalisation d'une publication régulière annonçant les services qui peuvent être fournis aux petites entreprises.

Le crédit 1^{er} est adopté.

Le Comité convient à l'unanimité que le président fasse rapport des prévisions budgétaires à la Chambre.

À 11 h. 5 du matin, le Comité continue de siéger à huis clos pour discuter du rapport à présenter à la Chambre. Les membres du Comité conviennent d'adopter plusieurs propositions d'inclusions dans le Rapport, que le président a été autorisé à présenter à titre de Dernière Rapport du Comité parvenant de l'industrie des recherches et de l'exploitation énergétique.

À 11 h. 40 du matin, le Comité adjourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh M. Stewart

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

(Traduction)

Le mardi 27 juin 1967

Le président: Messieurs, si l'on veut bien faire le silence, je dois dire qu'un certain nombre de membres du Comité ont signifié leur intention d'être des nôtres incessamment.

Le ministre de l'Industrie est parmi nous et nous n'avons que le crédit 1^{er} des prévisions budgétaires à adopter. Sur ce crédit nous sommes autorisés à poser des questions et le Ministre a bien voulu accepter d'assister à cette réunion.

A la fin de la dernière réunion, nous avons indiqué que nous permettrions à M. Tremblay et à M. Latulippe d'ouvrir le débat. Je vous donne donc la parole, monsieur Tremblay.

(Texte)

Monsieur Tremblay, vous pouvez commencer à poser les questions que vous destinez au ministre.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Monsieur le ministre, pourriez-vous me donner, par année, depuis le début, les montants, en détail, des subsides accordés à la compagnie «Marine Industries Limited» pour la construction de vaisseaux?

M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Très bien, monsieur le président. Je traiterai des années fiscales. En 1962-1963, il leur a été accordé \$665,903; en 1963-1964, il leur fut alloué \$1,902,565; en l'année fiscale, 1964-1965, cette compagnie reçut \$1,482,007; en 1965-1966, elle reçut \$260,123; en 1966-1967, elle reçut \$2,800,121; et durant l'année en cours, 1967-1968, elle recevra au moins un montant approximatif de 3 millions et trois quarts de dollars.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): En 1965-1966, cette compagnie a reçu quel montant d'argent, monsieur le ministre?

M. Drury: \$260,123.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): C'était une petite année, cette année-là, n'est-ce pas?

M. Drury: Les subsides ont été proportionnels aux demandes de la compagnie, quant aux projets de construction.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Je vous remercie. J'aimerais poser une autre question. Existe-t-il actuellement des projets de construction navale, à la «Marine Industries Limited»?

M. Drury: Il existe des projets de construction pour lesquels on paie des subsides; il s'agit soit de la construction de navires de

pêche soit de la construction des navires marchands.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Connaissez-vous le montant pour lequel des contrats seront bientôt accordés?

M. Drury: Non. Les subsides sont fixés d'après le nombre des contrats qui seront accordés. Cela correspond à un montant approximatif de 3 millions et trois quarts de dollars. Je ne possède pas de chiffres détaillés au sujet de ce montant.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): J'aimerais poser une dernière question, monsieur le ministre. On m'a dit que la compagnie «Marine Industries Limited» est en train de préparer une offre pour la construction d'un vaisseau d'escorte. Cette compagnie, je pense, en est une parmi cinq autres qui feront des offres pour la construction de ce navire. Connaissez-vous la date approximative à laquelle lesdites offres seront décachetées et à quelle date, également, le contrat sera octroyé, s'il l'est?

M. Drury: Monsieur le président, nous avons déjà reçu des offres. Nous sommes en train de les analyser. Nous cherchons à octroyer un contrat pour la construction de deux navires. Ce contrat sera accordé au chantier maritime principal. Un autre contrat sera accordé pour la construction de deux autres de ces navires, à un chantier secondaire. Le chantier «Marine Industries» s'est qualifié comme chantier principal et comme chantier secondaire.

• (9.55 a.m.)

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Monsieur le ministre, vous ne pouvez donc pas me dire dans le moment s'il s'est qualifié comme chantier principal ou secondaire.

M. Drury: Il s'est qualifié pour les deux.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Pour les deux?

M. Drury: Pour les deux.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Est-ce avantageux de l'être pour les deux? Sans aucun doute!

M. Drury: Nettement, parce qu'il a le droit de faire une offre pour le contrat principal et aussi pour le contrat secondaire.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Au sujet des dates, pouvez-vous nous donner une idée du moment où la décision serait prise, par exemple?

M. Drury: On doit recevoir l'offre durant le mois d'août. On doit essayer d'octroyer le contrat durant les mois de novembre ou décembre prochains.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Des rumeurs circulent dans la ville à l'effet que le chantier de «Marine Industries Limited» va obtenir un immense contrat. La population est anxieuse de le savoir. C'est la raison pour laquelle je vous posais des questions. Il faudrait pouvoir dire au public de la région de Sorel et du comté tout entier, à quel moment le gros contrat accordé à la «Marine Industries Limited» commencera à être exécuté. Vous dites que ce sera vers la fin de l'année. Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Le président: Avez-vous fini de poser vos questions, monsieur Tremblay?

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Oui, monsieur le président.

Le président: Désire-t-on poser d'autres questions?

(Traduction)

Avez-vous d'autres questions à poser au Ministre? Messieurs, je mets l'article 1 en délibération?

(Texte)

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): J'ai oublié de poser une question. Je ne reviendrai pas longtemps là-dessus. Je voudrais connaître le montant approximatif dont on dispose pour la construction d'un vaisseau d'escorte, monsieur le ministre?

M. Drury: Vous désirez connaître le montant?

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Oui.

M. Drury: Cela dépend de l'offre faite par les soumissionnaires.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): D'accord, mais quelle est la valeur approximative d'une telle entreprise, par exemple?

M. Drury: Pour deux navires?

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Oui.

M. Drury: A peu près \$40 millions la paire.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Et la compagnie «Marine Industries» peut réellement se qualifier pour construire les deux vaisseaux?

M. Drury. Oui. Soit une paire dans le chantier principal.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Oui.

M. Drury: Soit une paire dans le chantier secondaire.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Alors, une paire vaut environ \$40 millions. Qu'en est-il alors de la valeur des vaisseaux construits dans le chantier secondaire?

M. Drury: Elle est un peu moindre, parce qu'il existe des problèmes de plans. Le chantier principal doit remplir les fonctions de ce qu'on appelle en anglais «lead yard». A cause

de cette question de dessins, de surveillance de autres chantiers, on doit lui accorder légèrement plus d'argent.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Les contrats seront-ils octroyés tous les deux ensemble? Si, par exemple, on accordait les contrats à la «Marine Industries», les deux contrats seraient-ils octroyés en même temps, tous les quatre, ou bien en accorderiez-vous un d'abord, et l'autre plus tard?

M. Drury: On accorderait d'abord un premier contrat au «lead yard» et on accorderait l'autre, plus tard.

M. Tremblay (Richelieu-Verchères): Merci bien.

Le président: Merci, monsieur Tremblay.

(Traduction)

Le président: M. McCutcheon et M. Saltzman ont indiqué qu'ils auraient des questions à poser.

M. McCutcheon: Merci, monsieur le président. Monsieur le Ministre, j'aimerais vous poser une ou deux questions au sujet de ce pacte de l'automobile. Nous savons les bienfaits qu'en ont retirés les sociétés de construction d'automobiles et on nous a dit que la situation de l'embauche et de l'économie en a été améliorée. Pouvez-vous nous dire quand et comment le grand public va bénéficier de ce programme, et je veux parler maintenant de la possibilité pour les gens d'acheter des voitures à meilleur marché?

M. Drury: Je ne saurais dire si l'on peut garantir un plus bas prix. La réduction des prix n'est pas une pratique qui s'acquiert facilement de nos jours. Mais c'est un fait que depuis l'introduction de cet accord, la différence de prix du fabricant entre le Canada et les États-Unis, qui était très grande en 1964, a diminué durant les deux années de fonctionnement de la banque.

Vous devez comprendre que cet accord ne saurait exercer un effet direct sur les prix de détail ou les pratiques de détail. La seule chose que nous puissions modifier efficacement c'est le prix de revient en manufacture, et conséquemment les prix à la manufacture. En une année, il y a eu augmentation des prix aux États-Unis et, la même année, il n'y a pas eu augmentation des prix canadiens, et ceci a représenté un rétrécissement de l'écart. Durant la seconde année, la hausse des prix canadiens a été moindre que la hausse des prix américains durant la même année. Or, le cours des prix de détail aux États-Unis n'a cessé de monter. Au Canada, durant la première année du programme, il n'y a pas eu d'augmentation de la moyenne des prix canadiens, et il y a eu une augmentation moindre dans les prix canadiens sur les prix américains durant la seconde année.

Pour ceux qui cherchent à trouver une réduction absolue des prix, le résultat est peut-être décevant, mais je crois que nous devons tirer satisfaction de ce que les prix dans un cas ne montent pas du tout et dans l'autre, montent moins rapidement que les prix américains.

M. McCutcheon: Monsieur le Ministre, puis-je vous citer un exemple précis, et peut-être alors pourriez-vous me faire vos commentaires sur la façon d'y répondre.

Les voitures fabriquées aux États-Unis et livrées à leurs marchands portent, de par la loi, une étiquette du prix de détail suggéré collée au pare-brise ou autre surface de verre, montrant tout l'équipement que possède l'auto, et le total du prix de détail. Or, au début de l'année, les voitures fabriquées à Détroit pour le marché canadien ont passé outre aux apprêts dont elles sont l'objet à la frontière et ce sont des voitures différentes qui arrivèrent chez les concessionnaires dans le sud-ouest de l'Ontario, portant les prix de détail suggérés. Je vous assure que lorsque les marchands découvrirent que les voitures devant être vendues à Détroit au détail étaient de \$50 moins chères que le profit net réalisé par ces marchands dans le sud-ouest de l'Ontario, ceux-ci en furent troublés.

Traditionnellement il y a un écart de 25 à 33 p. 100 dans les prix des automobiles entre les deux pays. Franchement parlant, à considérer les prix, l'écart existe encore et je suis sûr que le public canadien a cru tout le temps qu'il y aurait un rétrécissement de l'écart. Nombre de personnes dans le commerce n'ont pas encore vu d'amélioration.

M. Drury: Je demanderais à M. Barrow de donner des renseignements précis à ce sujet.

M. B. G. Barrow (sous-ministre adjoint (Exploitation), ministère de l'Industrie): En 1964, l'année qui a précédé la mise en application du plan de l'automobile, la différence moyenne entre le Canada et les États-Unis,—si je puis revenir pour un instant aux prix des fabricants,—était d'environ 8 p. 100. Cela se passait avant l'introduction du plan. Durant la première année de fonctionnement du plan, 1965, comme M. Drury l'a fait remarquer, les prix aux États-Unis ont augmenté, et je parle présentement des voitures populaires: Chevrolet, Pontiac, Ford, Chrysler, Dodge, Plymouth et ainsi de suite. Au Canada, les prix sont demeurés au niveau de l'année précédente ou, en certains cas, ont baissé, et le résultat en a été que la différence des prix a baissé de 8 p. 100 à un peu moins de 5 p. 100 en une année.

Or, dans la seconde année de l'application du programme, 1966, les prix ont de nouveau augmenté aux États-Unis. En certains cas, ils sont demeurés les mêmes au Canada et dans quelques cas, ils ont augmenté à cause des modifications de sécurité. Cependant, les augmentations au Canada se sont limitées aux avantages de sécurité, avec le résultat que l'augmentation a été beaucoup plus faible au Canada qu'aux États-Unis, de sorte que le différentiel actuel sur les voitures à production volumineuse est beaucoup moindre que la moitié de ce qu'il était durant l'année précédant immédiatement l'introduction du programme.

Nous avons découvert qu'il est très difficile de comparer les prix aux États-Unis avec les prix en tout endroit donné au Canada. Nous l'avons essayé; nous avons envoyé nos gens aux États-Unis pour comparer les prix au détail avec les prix canadiens et un de nos hommes a eu la surprise de constater, malgré son expérience de l'industrie, qu'il aurait pu acheter une voiture moins cher à Toronto au détail que dans la région de Buffalo ou de Fort Erie.

Toutefois, les comparaisons deviennent difficiles lorsqu'il faut tenir compte de la taxe de vente provinciale; les taxes diffèrent d'un État à l'autre et, au Canada, d'une province à l'autre. De plus, les fabricants d'automobiles font payer le transport-marchandises, naturellement, et ces frais varient selon l'endroit. S'ils vendent une voiture à la porte même de la fabrique, il n'y aura probablement pas de transport à payer; si la vente se fait à une distance de 50 milles, il y aura les frais de transport et, naturellement, les frais augmentent en proportion de la distance. Par conséquent, si ces voitures que vous avez mentionnées avaient été marquées pour la vente à Détroit, elles auraient porté probablement la taxe de vente de l'État du Michigan et n'auraient pas porté de frais de transport, alors qu'il y aurait eu naturellement des frais de transport si vous aviez déposé une voiture à Chatham, par exemple, à St. Thomas ou à London.

Il est très difficile de faire des comparaisons, mais le différentiel est bien moindre qu'il y a deux ans. Il a été réduit de plus de la moitié et il se trouve autour de 3 p. 100 et même moins en certains cas. Certains modèles de voitures à ventes volumineuses se sont vendues à moins que cela l'an dernier au Canada.

M. McCutcheon: Pourriez-vous préciser votre pensée là-dessus?

M. Barrow: Je connais les voitures. Je pourrais vous confier la chose confidentielle. Je doute qu'il me soit permis d'en parler librement en cette enceinte.

M. McCutcheon: Très bien. Vous parliez de transport-marchandises; est-ce que les fabricants américains aux États-Unis n'ont pas les mêmes arrangements de transport que nous, où les concessionnaires situés près de la manufacture paient beaucoup plus de transport, toutes proportions gardées, qu'ils le devraient, afin de subventionner les concessionnaires de tout l'Ouest canadien? Il en est de même, je crois, des manufacturiers américains, de sorte que je ne crois pas que l'argument que vous avez soulevé soit valide.

M. Barrow: Les frais de transport sont beaucoup plus élevés, comme vous le savez.

M. McCutcheon: Oui, dans l'Ouest canadien, le transport coûte \$100 de plus ou davantage.

M. Barrow: Une autre considération dont il faut tenir compte est la question de l'escompte. Aux États-Unis, plusieurs des concessionnaires font beaucoup plus d'affaires qu'au Canada et, naturellement, l'importance de l'escompte se fonde sur le chiffre d'affaires. Au Canada, les plus petits marchands, bien qu'ils reçoivent un escompte donné, ne toucheront pas un aussi gros escompte que le marchand plus important qu'eux.

M. McCutcheon: Avez-vous examiné cet aspect de la situation?

M. Barrow: Oui, monsieur.

M. McCutcheon: Est-ce si considérable que cela?

M. Barrow: Il y a une grande variation entre les escomptes accordés aux petits concessionnaires et ceux accordés aux grands, et la compagnie nous fournit les chiffres.

M. McCutcheon: Cela est la vérité même, à n'en pas douter.

Ce que vous avez dit a été très utile au débat, mais il est très difficile à un vendeur d'autos d'en convaincre le grand public, comme bien l'on pense. Et la même chose s'applique à la fabrication d'un produit à, mettons, Oakville, qui se vend \$3,300 alors que la même chose dans le nord de l'État de New York, par exemple, se vend \$2,400. Encore une fois, c'est une chose très difficile à expliquer au public canadien. Je ne rejette pas l'idée que le programme a été avantageux. Je veux que vous compreniez bien que je veux des réponses qui peuvent être expliquées au grand public, lequel s'inquiète des mêmes problèmes que ceux dont je vous ai saisi aujourd'hui. Je laisse cela de côté pour le moment.

M. Drury: Puis-je simplement faire remarquer, monsieur le président, qu'on ne peut pas rattacher directement le prix de vente d'un modèle ou d'une marque au prix de revient du fabricant. Tout comme le font ces gens lorsqu'ils emploient le système de points de base pour tirer la moyenne du transport-marchandises, s'ils veulent mousser un modèle en particulier ou soutenir la concurrence d'un certain modèle, les fabricants accepteront une plus faible marge de profit sur une voiture en particulier, ou une plus forte marge sur une autre, qu'ils ne le font généralement. Vous ne pouvez pas dire que parce que la voiture A a coûté \$100 au fabricant pour sa construction et que la voiture B a coûté \$98, il va y avoir une différence de \$2 dans le prix. Ces voitures peuvent se vendre le même prix, ou se vendre avec un écart de \$30. Vous comprenez?

M. McCutcheon: Bien sûr.

M. Drury: Et parce que les conditions tendent à être différentes dans les deux pays, non seulement sur le plan national, mais au niveau de la région, certaines anomalies apparentes dans les prix comparés d'un modèle particulier de voiture apparaissent de part et d'autre de la frontière.

M. McCutcheon: J'aimerais poser d'autres questions plus tard.

Le président: Oui, monsieur McCutcheon, je vais inscrire votre nom de nouveau sur la liste. Monsieur Saltsman?

M. Saltsman: Monsieur le Ministre, le but de la rationalisation de cette industrie a été d'accroître la productivité, je suppose, et d'aborder de façon plus rationnelle la fabrication des automobiles. Pouvez-vous dire dans quelle mesure la productivité a été accrue dans l'industrie de l'automobile au Canada, à comparer à la situation d'avant le pacte?

• (10.15 a.m.)

M. Drury: La productivité, comme vous le savez, est très difficile à mesurer avec quelque précision. On peut faire quelque approximation assez large, je suppose, qui soit satisfaisante à une industrie ou à une très grande usine, prise dans son ensemble. Lorsque vous abordez les opérations particulières, le résultat perd de sa signification. Peut-être que l'un des meilleurs indices est le rétrécissement de la marge du coût de production d'un genre particulier de produits par les manufacturiers canadiens ou américains.

M. Saltsman: Avec un tel accord commercial, il ne devrait pas y avoir au Canada de restriction réelle de la productivité. Par exemple, avec la réduction du nombre de modèles sur nos lignes de montages et la rationa-

lisation des usines, nous devrions en principe produire aussi efficacement que le font les Américains présentement.

M. Drury: Je dois faire ici une distinction sans tarder. On ne peut vaincre les difficultés qu'un régime protectionniste a accumulées sur une période de quelque trente années; vous ne pouvez pas gérer cela en deux ans.

M. Saltsman: Quelles sont les difficultés qui réduisent ce développement?

M. Drury: Vous savez sûrement qu'à Oshawa il se produit un changement très considérable dans les installations. Une des difficultés résidait dans le caractère inacceptable de la peinture canadienne pour le marché américain. Le procédé de vaporisation et de cuisson dans l'application de la peinture doit être retiré et repensé pour utiliser une technique différente. Cela signifie perte de temps et investissements importants. Vous avez là un exemple entre plusieurs.

M. Saltsman: Cela ne me paraît pas être un problème d'importance majeure. La chose se produit sans cesse dans l'industrie à mesure que les techniques changent. En ce qui concerne l'organisation de la production, le fait de pouvoir produire des séries moins nombreuses de modèles devrait réellement les placer dans une meilleure situation au point de vue productivité que jamais auparavant. A-t-on fait une appréciation de cela. A-t-on fait une approximation?

Par exemple, j'aimerais avoir une appréciation de l'augmentation de la productivité par rapport aux prix qui sont exigés. Par exemple, lorsqu'on vous a interrogé au sujet des prix au consommateur, vous avez indiqué qu'ils n'ont pas augmenté au Canada dans la même proportion qu'aux États-Unis. Il n'y avait là rien de dramatique. Je crois que dans la plupart des cas, la marge était de \$30 à \$40. C'est là un très petit pourcentage du prix d'une voiture. Nous aurions certainement dû pouvoir attendre des augmentations plus spectaculaires en fait de productivité par suite de cette rationalisation. Est-ce que les ajustements de prix ont été proportionnels aux augmentations de la productivité? N'avons-nous eu que ce pourcentage d'augmentation de la productivité? Nous nous référons probablement au bénéfice d'un ou de deux pour cent. Est-ce que le bénéfice des augmentations de productivité a été plus considérable que cela?

M. Barrow: Tout ce que je puis dire, monsieur, c'est qu'en certains cas je suis porté à croire que le rétrécissement de la différence a probablement été plus prononcé que l'accroissement de la productivité. Je dis cela parce que, dans plusieurs cas, il n'a pas été possible de modifier les installations assez rapidement,

même durant ces deux années, et c'est pourquoi certains composants et modèles de véhicules au Canada sont encore fabriqués exactement de la même manière qu'il y a trois ans. Autrement dit, les entreprises ont fixé certaines priorités pour leur rééquipement et leur rationalisation de la production, si bien que vous constaterez qu'ils ont pu réduire les prix de certains modèles de véhicules, ou les prix de certaines pièces composantes, bien qu'ils soient encore produits avec le même équipement et au même rythme de production, etc., que précédemment. Dans d'autres cas, la productivité a augmenté. Il n'y a cependant aucune norme uniforme.

Je crois que l'exemple cité par le ministre était probablement excellent, celui de la *General Motors* à Oshawa qui, traditionnellement, a utilisé un fini émail dans sa production, alors qu'aux États-Unis un fini laque a été employé. Cela signifie que les voitures sortant d'Oshawa ne pouvaient être expédiées aux États-Unis et être rationalisées dans la production américaine tant que les qualités de peinture utilisées dans les finis ne seraient pas converties. Nous croyons savoir que ce procédé a lieu à l'heure actuelle.

Un autre exemple que je pourrais vous donner est l'installation Ford à Oakville. Si j'ai bien compris, Ford a monté jusqu'à 75 modèles de voitures sur une ligne de montage à cet endroit et a monté ses camions sur la même ligne. Cette firme a mis en production une nouvelle ligne de montage de camions, ce qui signifie qu'elle a retiré ses camions de la ligne, mais elle n'a pas vraiment réussi à rationaliser sa production canadienne de voitures dans une proportion remarquable et elle ne sera pas en mesure de le faire jusqu'à ce qu'elle mette en marche la nouvelle installation de St. Thomas, qui sera une usine de voitures. Dans l'intervalle, la maison effectue une certaine mesure de rationalisation.

Il est très difficile de mesurer d'une façon quelque peu uniforme ce que peuvent être précisément les augmentations de productivité entre un fabricant de voitures et un autre et les fabricants de pièces.

M. Saltsman: Corrigez-moi si je fais erreur, mais après environ deux années d'application du programme, je crois comprendre que l'industrie reçoit une prestation d'environ 50 millions de dollars par année. Par conséquent, après quelque deux années et une centaine de millions, elle ne semble pas réaliser des progrès très rapides, et elle ne paraît pas réaliser très rapidement le genre de bénéfices que nous comptons retirer de ce programme. Certes, si le prix des voitures au Canada se rattache à l'augmentation de la productivité,

alors cette productivité n'a pas été très forte, si l'on en juge par ce qu'on entend dire.

M. Drury: Si, durant la première année de l'application du pacte, alors que 50 millions de dollars auraient dû être versés en droits de douane et n'ont pas été ainsi versés, les prix des voitures canadiennes avaient augmenté de ce montant exactement au même rythme que les voitures américaines, et qu'aucune augmentation ne s'est produite dans les prix canadiens cette année-là, comme cela s'est produit dans les prix américains, les compagnies canadiennes auraient été plus riches de quelque 49 millions de dollars; par conséquent, dans cette première année en tous cas, la totalité de ce montant de cinquante millions de dollars, moins un demi-million de dollars, a été remis au consommateur canadien. Je ne dis pas que cela a été fait par dessein; la rigueur mathématique l'a voulu ainsi.

M. Saltsman: Nous n'avons rien gagné ni perdu cette année-là?

M. Drury: Précisément. Je n'ai pas vu le calcul arithmétique montrant combien de millions de dollars les sociétés canadiennes n'ont pu gagner par suite du fait que les prix n'ont pas monté la seconde année.

M. Saltsman: En toute justice, je sais que ce pacte commercial porte d'autres avantages, à part la réduction des prix au consommateur. Cependant, il ne semble pas que nous ayons agi assez rapidement pour tirer les avantages de la rationalisation dans cette industrie.

On espérait tellement que les sociétés allaient rationaliser leur production et que les obstacles, les réductions et la rationalisation allaient être retirés. C'était un programme axé sur l'avenir, un nouveau genre de programme en son temps. Franchement, je crois qu'il est décevant de constater qu'il n'a pas accompli les avances espérées dans cette question des salles de peinture et les lignes de montage de camions de la *Ford Motor of Canada*. En deux années, des sociétés géantes comme celle-ci devraient pouvoir avancer plus rapidement que les faits ne le prouvent.

M. Drury: Diriez-vous que l'usine de St. Thomas a également été au ralenti?

M. Saltsman: Je ne m'imagine pas que la rationalisation dépend de la construction d'usines canadiennes. On peut rationaliser l'industrie sans nécessairement construire des usines. C'est une question de redistribuer leur production parmi leurs autres usines. Actuellement,...

M. Drury: Oui; mais cela peut entraîner de fort coûteuses opérations. Il leur faut maintenir la production. Si l'on pouvait arrêter la

production durant un an pendant que sont réaménagées les usines actuelles, on pourrait le faire d'une façon très économique, mais c'est impossible. Il leur faut en même temps maintenir non seulement la production mais une production plus efficace, tout en renouvelant toutes leurs lignes d'assemblage pendant que cette opération est en marche. Vous ne pouvez pas simplifier le problème en vous contentant de dire: «Ils doivent pouvoir le faire. C'est pour ça qu'ils sont en affaires.» Il faut être réaliste. Il peut être beaucoup plus facile de tenir compte du facteur temps dans la construction d'une nouvelle usine dans un endroit comme St. Thomas que de dire simplement: «Eh bien, ils n'ont qu'à changer quelques écrous et boulons à Oakville et c'est tout ce qu'ils ont à faire.» Il y a d'abord des travaux de génie et, dans le cas de St. Thomas, un aménagement de terrain à effectuer. Après les travaux de génie, il faut commander l'outillage de production, ce qui exige beaucoup de temps; et finalement il faut tout installer cette machinerie et la faire fonctionner. Je ne crois pas qu'il soit trop réaliste de dire que tout cela devrait s'accomplir en deux ans pour fonctionner à 100 p. 100.

M. McCutcheon: Pourquoi les prix n'ont-ils pas monté en 1965? Le gouvernement a-t-il dit à la compagnie: «Maintenant, c'est à vous d'agir»?

M. Drury: Ce n'est pas ce que le gouvernement a dit. Voici ce qu'il a dit aux compagnies: «Le public acheteur s'attend aussitôt que possible, et manifestement, à quelques résultats avantageux, en ce qui le concerne, de cet accord. Dans l'intérêt général vous devriez faire bénéficier le public, aussi rapidement et abondamment que vous le pouvez, non seulement des économies à réaliser dès maintenant mais des économies à envisager pour l'avenir.» Je suis heureux de dire qu'elles l'ont fait.

M. McCutcheon: Puis-je encore poser une question supplémentaire? Quelle a été l'augmentation des importations au cours de la première année?

M. Drury: Je vous obtiendrai ces chiffres.

M. Barrow: En 1964, les importations venant de tous les pays s'évaluaient à 838 millions de dollars, et, en 1965, la première année de l'application du programme, elles étaient de 1.155 milliard.

M. McCutcheon: S'agit-il de dollars?

M. Barrow: Oui, en dollars.

M. McCutcheon: Avez-vous le chiffre des unités?

M. Barrow: Non.

M. McCutcheon: Cela ne veut rien dire. Le point à considérer, monsieur le président,

c'est que la réduction des prix canadiens ne signifie pas grand-chose en réalité, car nos importations augmentèrent considérablement et, le ministre l'a lui-même reconnu, le coût de ces automobiles de production américaine était beaucoup plus élevé. C'est pourquoi je dis qu'il existe ici beaucoup de théories plutôt nébuleuses. Je ne critique pas le fait que la *Chrysler Corporation* comptait auparavant 7,000 employés et qu'elle en a maintenant 13,000. J'abonde en ce sens. C'est merveilleux. Mais je trouve qu'il y a ici une question embrouillée. Les Canadiens ont dû payer plus, ou du moins autant, pour ces voitures importées qu'ils ne les payaient l'année précédente. C'est là mon point de vue, monsieur Drury.

M. Drury: C'est vrai dans certains cas. J'ai signalé, dans chaque cas, le manque de relation directe entre le coût de fabrication et le prix de vente. M. Saltsman m'a toutefois demandé dans quelle mesure les Canadiens en ont profité la première année. J'ai essayé d'expliquer que c'était de l'ordre de 50 millions de dollars. Il y a ceux qui prétendraient que ce n'est pas assez, que ce devrait être davantage, ce qui signifie en effet que les marges de bénéfices des compagnies devraient être diminuées. Est-ce là votre argument?

M. McCutcheon: Le point est le suivant: c'est le public canadien qui fait les frais de ce montant de 50 millions. Il est incontestable qu'après presque trois ans nos gens devraient en retirer quelque avantage.

M. Drury: Eh bien, j'ai simplement affirmé qu'au cours de la première année le public a économisé 50 millions de dollars. Je n'ai malheureusement pas les chiffres indiquant ce que fut ce calcul différentiel pour la deuxième année.

M. McCutcheon: Qui a profité de cette augmentation des importations, qui sont passées de 838 millions de dollars à plus d'un milliard?

M. Drury: Vous demandez qui en a profité. Il s'agit là d'une partie du processus de rationalisation. Même si les importations ont considérablement augmenté, les exportations l'ont fait aussi. Il y a sans doute un grand nombre de fabricants canadiens de pièces d'automobile qui en ont profité, et le nombre additionnel des employés qu'ils ont engagés en ont profité, et la population canadienne, comme conséquence de l'amélioration de l'efficacité et de la production au Canada et des importations à meilleur prix, ont pu profiter du rétrécissement de cette différence au cours de la deuxième année. Ce sont donc les employés, les fabricants de pièces ainsi que le public qui ont tous profité de cette amélioration.

M. McCutcheon: Je ne veux pas prolonger cette discussion indéfiniment, monsieur le président. J'aimerais m'asseoir et entendre le ministre continuer son exposé, afin que je puisse comprendre clairement la situation.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une autre question sur l'un des exemples spécifiques qu'il m'a donnés au sujet de l'usine d'Oshawa qui se spécialise dans la peinture. Les travaux n'y sont pas terminés, n'est-ce pas?

M. Drury: La conversion n'est pas complétée.

M. Saltsman: Je trouve difficile à comprendre la raison pour laquelle, sachant comment cet accord va fonctionner qu'il faille deux ans à la compagnie pour commencer la conversion, quand la compagnie savait que les finis de peinture exécutés au Canada n'étaient pas acceptables dans les marchés américains. Comment expliquer ce long attermoiement? La conversion de l'usine n'est pas encore terminée. Pourquoi la compagnie n'a-t-elle pas commencé immédiatement cette conversion? On savait que ces voitures étaient destinées aux marchés américains et qu'il fallait qu'elles y soient acceptées ou du moins finies selon les normes de l'Amérique du Nord. Pourquoi la compagnie a-t-elle retardé si longtemps à entreprendre cette conversion?

M. Drury: Vous demandez pourquoi elle a pris tant de temps. Je ne peux vous répondre avec précision dans tous les détails. C'est là une question qui vraiment devrait être posée à la *General Motors*.

M. Saltsman: Eh bien, posez-la à la *General Motors*. Elle ne m'écoute pas toujours, moi!

M. McCutcheon: Elle n'écoute pas non plus le gouvernement.

M. Drury: La *General Motors* a entrepris d'augmenter sa production sur une grande échelle durant cette période. C'est à la compagnie de décider comment y parvenir. Elle a préparé un programme pour augmenter sa production, et dans les nombreuses étapes franchies à cette fin elle a procédé plus rapidement dans certains secteurs de la rationalisation que dans d'autres. Il semble que la transformation du secteur de la peinture a été plus lente qu'ailleurs.

M. Saltsman: Et pourtant c'est une opération fondamentale. J'aimerais maintenant vous laisser poursuivre votre exposé.

M. Drury: C'est essentiel dans la production des voitures de voyageurs opérée à l'usine d'Oshawa pour le marché américain.

M. Saltsman: Et c'est là une de nos principales usines.

M. Drury: C'est une de nos plus anciennes; il n'y a pas de doute là-dessus.

M. Saltsman: Peut-être que je pourrais terminer cette série de questions à ce sujet, monsieur le président, en répétant que, quelle sympathie que vous ayez, ou que je puis avoir, ou que d'autres peuvent éprouver à l'égard de la rationalisation de la production au Canada, il demeure extrêmement difficile de comprendre ce qui semble être des progrès très lents dans la poursuite de cet objectif au Canada. J'espère qu'à un certain moment les compagnies d'automobiles jugeront à propos de fournir une explication sur ce point.

M. Drury: Monsieur le président, je félicite M. Saltsman de son impatience à voir se réaliser des progrès et des améliorations, mais il ne faut pas oublier qu'en l'espace de deux ans l'industrie de l'automobile, y compris les fabricants de pièces d'automobile, a réussi à augmenter ses exportations aux États-Unis dans une proportion d'environ 400 p. 100, c'est-à-dire à les quadrupler. Cet accomplissement dans l'espace de deux ans ne constitue pas, à mon avis, une tache sur son blason et on ne peut pas prétendre qu'il s'agit là d'une réussite décevante.

Il apparaît toujours regrettable à l'homme enthousiaste de ne pouvoir réussir tout ce qu'il entreprend dans le moins de temps possible, mais il me semble qu'il faut tout de même garder le sens des réalités. Même si l'on n'a pas atteint à la perfection, au moins des progrès considérables ont été accomplis. A mon avis, je trouve qu'il est injuste à l'égard de l'industrie automobile de dire que son activité a été décevante.

M. Saltsman: Eh bien, je me réjouis de ce que le ministre ait effacé la tache du blason industriel.

S'il m'est permis de continuer, j'aimerais demander au ministre quels plans a-t-il pour rationaliser les autres industries du Canada. Le Conseil économique a signalé que l'un des grands problèmes qu'affrontent les Canadiens, c'est l'insuffisance de leur norme de vie, attribuable au fait qu'une grande partie de notre industrie n'est pas aussi efficace que celle de nos voisins du sud et qu'elle a grand besoin d'un certain genre de réorganisation afin d'améliorer sa productivité. Quels sont les programmes que prépare le ministère à l'égard des autres industries?

M. Drury: Comme je l'ai dit à bien des occasions, l'objectif du ministère est d'améliorer la productivité de l'industrie manufacturière au Canada. Une autre chose qui a été souvent répétée, c'est que les problèmes qu'affronte l'industrie manufacturière au Canada

diffèrent grandement d'une industrie à l'autre. Une orientation, une formule, une technique d'amélioration dans l'une d'elles ne sera pas nécessairement la meilleure dans une autre.

Le ministère s'est organisé sur une base d'industrie par industrie, et chaque division, après s'être familiarisée avec les problèmes d'une industrie donnée, cherche, en collaboration avec elle, de développer des programmes pour améliorer son efficacité et sa productivité. Je crois que vous connaissez bien l'industrie automobile. Dans le cas d'une autre industrie, celle des meubles, par exemple, où quelques progrès ont été accomplis, le problème fondamental consiste dans la fragmentation. Il existe au Canada un très grand nombre de très petites entreprises de fabrication de meubles, qui opèrent sous la protection d'une barrière de haut tarif. La conséquence, c'est que ces modestes firmes ont tendance à alimenter des marchés très localisés et de leur fournir en entier toutes les lignes de meubles. Elles ne peuvent produire en quantité, ce qui leur laisse une faible marge de bénéfices; elles ne peuvent obtenir les ressources financières nécessaires pour investir de l'argent conformément aux dernières techniques de production ou de s'engager suffisamment dans la recherche et les développements industriels. Nous essayons actuellement de favoriser, dans l'industrie même, une rationalisation qui prendra la forme d'une coopérative organisée en vue d'effectuer des recherches et portant sur la commercialisation, où ce peut être possible, afin d'en arriver à une production rationalisée et collective qui se spécialisera dans certaines lignes à fabrication massive.

Il y a d'autres perspectives pour d'autres industries. Il faut procéder autrement en ce qui concerne l'industrie de la construction, dont la caractéristique a été la fabrication complète des bâtiments à l'endroit même où ils sont érigés. On tend à recommencer chaque fois tous les détails de la construction, à l'exception de petites parties composantes, sur les lieux mêmes. Il semble y avoir lieu de recourir à la normalisation des éléments et des techniques de construction au lieu de construire en entier chaque bâtiment, individuellement. A cette fin nous avons organisé un certain nombre de groupes, ou de comités, dans l'industrie de la construction, sous les auspices du programme dit BEAM (bâtiment, équipement et matériaux). Ces comités se composent d'architectes, d'ingénieurs consultants et d'entrepreneurs, et nous sommes en train d'essayer d'y obtenir la collaboration de la main-d'œuvre.

Leur but est de tenter d'introduire dans l'industrie de la construction une série plus étendue des techniques industrielles courantes propres à cette activité. L'une d'entre elles, dont on a beaucoup parlé, est évidemment le concept modulaire grâce auquel les éléments qui entrent dans le bâtiment sont fabriqués en série, selon des normes données et des mesures déterminées d'avance. Cette innovation a soulevé l'enthousiasme non seulement des entrepreneurs mais aussi des architectes et des ingénieurs en construction. C'est un nouveau procédé au pays; j'espère qu'il se répandra. Comme c'est en grande partie un programme d'éducation et de persuasion, il y faut du temps, mais l'idée progresse.

M. Saltsman: Ce genre de travail n'a-t-il pas été poursuivi depuis plusieurs années par le Conseil national des recherches? Celui-ci a accompli exactement ce que vous venez de décrire au sujet de l'industrie de la construction. Ce n'est vraiment pas là une innovation.

M. Drury: Le Conseil national des recherches a certainement accompli un travail très utile dans le développement des normes et dans celui des parties composantes. Il n'a toutefois pas eu beaucoup de succès à persuader l'ensemble de cette industrie de s'attaquer conjointement et méthodiquement à ses problèmes.

Le Conseil national des recherches a eu plus de succès, dans ce domaine particulier, à préparer un code de construction normalisée, ce qui constitue déjà un travail monumental. C'est toutefois différent de l'établissement de normes et de concepts modulaires à respecter dans l'ensemble de l'industrie de la construction.

Le président: Monsieur Saltsman, excusez-moi de vous interrompre. Peut-être pourrions-nous laisser à d'autres l'occasion de poser quelques questions. Je sais que vous voulez vider le sujet, mais d'autres ont indiqué...

M. Saltsman: Je poserai une dernière question, puis je céderai la parole.

Le président: Très bien; merci.

M. Saltsman: Le ministre m'a donné des réponses très élaborées.

Le président: Mais vos questions semblent les tirer au clair.

M. Saltsman: Je croyais que mes questions étaient plutôt courtes.

M. Drury: Vous m'avez demandé ce qu'était notre programme. C'est un programme immense. Je n'ai fait que commencer. Je n'ai pas parlé de la construction maritime.

M. Saltsman: Je suis heureux de voir le ministre s'échauffer un peu à la tâche.

M. Drury: Je n'ai pas parlé de l'industrie laitière.

M. Saltsman: Très bien; je n'ai plus qu'une question à poser sur le sujet, et ensuite je me tairai.

Vous avez mentionné des recherches conjointes entreprises par l'industrie du meuble. Je n'en suis pas sûr, mais il me semble que, lorsque nous avons discuté du bill concernant les recherches, j'ai soulevé la question de savoir si les organismes bénévoles pourraient obtenir des fonds. Je ne me rappelle pas exactement votre réponse, mais je crois qu'elle était à l'effet que les organismes bénévoles n'y seraient pas admissibles. En est-il bien ainsi?

M. Drury: C'est exact.

M. Saltsman: Alors, si les fabricants de meubles s'entendent pour poursuivre des recherches conjointes et étudier la commercialisation en commun, ils se trouveraient à former une corporation bénévole qui ne serait pas admissible à l'aide prévue en vertu du programme de recherches récemment institué?

M. Drury: La source des fonds utilisés par une telle corporation bénévole seraient les compagnies intéressées aux bénéfiques, et l'argent fourni par celles-ci à l'organisme bénévole à des fins de recherches devient ainsi admissible à la subvention.

M. Saltsman: Je terminerai par une très courte observation. J'ai souligné au ministre, à ce moment-là, que si nous entendions encourager cette idée, on devrait en informer cette industrie plus directement qu'on ne le fait maintenant. Peut-être que cette méthode est la bonne dans le cas d'industries englobant d'importantes compagnies, munies d'un service de comptabilité et de toutes les facilités d'une grande organisation, mais quand vous traitez avec un grand nombre de modestes entreprises, il vaudrait bien la peine d'organiser une aide plus directe et des stimulants pour les inciter à former une association intéressée à des recherches et à des ventes en commun.

M. Drury: Je vais voir à ce que cette idée soit discutée avec les fabricants de meubles.

Le président: Merci, monsieur Saltsman. M. McCutcheon a indiqué qu'il avait quelques autres questions à poser.

M. McCutcheon: Je n'en ai qu'une.

Le président: C'est très bien, monsieur McCutcheon.

M. McCutcheon: Il vous plaira de l'entendre. Elle se divise en trois parties.

Monsieur Drury, les nouveaux contrats de travail du syndicat de l'automobile seront étudiés au mois de septembre. Walter Reuther a suggéré un salaire annuel garanti et, évidemment, la parité des salaires. A quels dangers est exposée la production canadienne si Walter Reuther reconnaît que les manufacturiers canadiens n'ont pas l'efficacité de production de leurs homologues américains? Retomberons-nous dans la situation où nous devons recourir aux importations des États-Unis pour répondre à la demande canadienne, comme ce fut le cas il y a une couple d'années, d'après la *Chrysler Corporation*? C'est la seule question que je voulais poser.

M. Drury: C'est une question qui exige beaucoup de détails. Pour répondre sommairement, je pourrais vous signaler un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Dans la première page intitulée *Report on Business* est publiée une nouvelle venant de Detroit, et qui étudie les intentions et les extrapolations de M. Reuther.

M. McCutcheon: C'est très bien, mais supposons que le syndicat américain de l'automobile immobilise par une grève les opérations canadiennes. Qu'arrivera-t-il de notre Accord sur l'automobile si les compagnies américaines continuent de fabriquer des voitures pendant que nos usines canadiennes sont fermées?

M. Drury: Il nous est déjà arrivé de faire face à une telle situation. Il peut toujours se produire une grève, ou un autre arrêt du travail au Canada, sans que des opérations similaires cessent aux États-Unis. S'il y a une demande et que les manufacturiers canadiens ne peuvent y répondre, alors de tout temps on a eu recours aux importations, et chacun s'attendrait exactement à la même chose. Il n'y a rien de nouveau dans cette appréhension.

Ce qui est peut-être nouveau, c'est qu'à ma connaissance il se trouve pour la première fois qu'un chef de syndicat américain prétend qu'il va prescrire des conditions de travail au Canada avant de signer une négociation entre son syndicat et les firmes des États-Unis. M. Reuther a laissé entendre que tel sera l'un de ses objectifs, mais il reste à voir s'il persévéra dans son intention. Votre question est plutôt hypothétique. Cela peut arriver mais, d'autre part, cela n'arrivera peut-être pas. Nous n'en sommes pas encore arrivés à vraiment trancher la situation, et nous sommes encore très loin de ces négociations mêmes.

Le président: Monsieur Peters, vous avez indiqué que vous aviez une question à poser.

Avant de vous inviter à le faire, puis-je dire qu'il est presque onze heures moins dix minutes. Je proposerais, si c'est approuvé par

le Comité, qu'après avoir terminé le crédit n° 1 nous poursuivions notre séance à huis clos afin de discuter du rapport que nous présenterons à la Chambre. Nous sommes en nombre.

M. McCutcheon: J'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre a-t-il quelques recommandations à formuler sur ce que devrait être le travail du Comité désormais?

M. Drury: Désormais?

M. McCutcheon: Vous n'avez pas de recommandations à formuler?

M. Drury: Non, monsieur le président, je n'ai pas de recommandations à formuler; je n'ai que des félicitations à présenter.

Le président: Je vous remercie, monsieur Drury.

M. Peters: Monsieur le président, il m'a intéressé de constater le travail accompli par ce ministère, au cours de l'an dernier. On semble avoir appris une foule de choses. Je ne croyais pas que le ministère de l'Industrie avait fait tant de progrès l'an dernier. Il peut se faire que nous n'ayons pas alors posé les bonnes questions; je n'en sais rien.

Il me semble, monsieur Drury, qu'on pourrait faire encore mieux à l'avantage non seulement du Comité mais des industries en général et particulièrement des petites industries qui ont peu de relations entre elles, comme l'industrie du meuble dans le sud-ouest de l'Ontario, où elle se trouve une industrie importante assez isolée et noyée dans la concurrence—Hanover est séparée de Durham et Durham est séparée de Stratford et des autres régions. On pourrait songer à une sorte de publication qu'on distribuerait pour exposer la portée et le genre d'aide que le ministère serait prêt à fournir. Il est évident que nous avons surtout parlé de l'Accord sur l'automobile, et à juste titre probablement. Je n'en suis pas suffisamment au courant pour savoir si, oui ou non, nous avons résolu quelque problème, car il y a deux côtés à la médaille et nous aurons sûrement connu l'un d'eux. M. Reuther peut exposer l'autre point de vue pour nous faire constater qu'il s'agit vraiment là d'un produit international et interchangeable.

Il me semble qu'il serait utile d'imprimer assez régulièrement une publication informant l'industrie de ce qui se fait dans un secteur, de sorte qu'on puisse appliquer les mêmes méthodes dans un autre qui peut paraître étranger au premier mais qui y trouverait avantage à mesure que le ministère continue de grandir, comme il le fera sans doute.

M. Drury: Monsieur le président, je recommande à M. Peters la lecture de notre Rapport annuel, dont je serai heureux d'envoyer un exemplaire à quiconque je pourrais décider à le lire.

M. Peters: J'ai lu ce Rapport annuel. Comme tous les autres rapports, il énumère ce que le ministère a accompli. Ce n'est pas ce dont je parle, je parle d'un document beaucoup plus technique et spécifique.

Le ministère de l'Agriculture publie une telle documentation portant sur des aspects particuliers de l'agriculture. C'est très spécifique et souvent on y trouve l'exposé d'un problème, comment le ministère l'a abordé et quelle solution on a trouvée pour en arriver à la situation présente. Il peut arriver que ces renseignements puissent s'appliquer à un autre secteur de l'agriculture qui se trouve totalement étranger mais qui se trouve soumis aux mêmes phénomènes, aux mêmes conséquences et aux mêmes résultats. Il me semble que cela pourrait rendre service.

M. Drury: Monsieur le président, nous avons un certain nombre de publications très détaillées et techniques, semblables à celles auxquelles M. Peters a fait allusion et qui émanent du ministère de l'Agriculture. Nous en faisons une distribution aussi étendue que possible.

Monsieur Peters, proposez-vous que nous devrions de quelque façon persuader les industriels du meuble d'étudier un document relatif à la peinture ou à l'organisation d'un système de comptabilité?

M. Peters: Non, vraiment pas. Ce que nous avons fait dans l'industrie de l'automobile, si je comprends bien, c'est d'en faire une industrie internationale. Le gouvernement du Canada s'est efforcé, avec succès ou non, je ne sais, de tailler une section de l'industrie américaine de l'automobile à l'intention du Canada.

Il est évident que l'industrie du meuble est aussi une industrie internationale. Dans tout magasin local, on peut acheter des meubles provenant d'une douzaine de pays étrangers, bien que les Canadiens, à mon avis, aient fabriqué des meubles d'une exceptionnelle qualité.

Récemment, je lisais une documentation portant sur les relations actuelles entre les fabricants de meubles provinciaux et canadiens et sur le rôle qu'ils devraient jouer dans cette industrie. Je ne prétends pas qu'on leur dise quoi faire, mais nous avons acquis de l'expérience dans un certain domaine. Tout cela a commencé, je crois, dans l'industrie des aéronefs. Nous nous sommes rendu compte que les Canadiens pouvaient jouer un rôle dans la fabrication des avions. Nous nous y sommes engagés, y sommes demeurés et y avons connu quelque succès.

Dans ma région se trouve un manufacturier qui a commencé par fabriquer deux très sim-

ples produits de plastique. Dans un cas, il s'agissait d'un canot qui, évidemment, peut être produit sur une très petite échelle. Dans l'autre cas, c'étaient des tuyaux à des fins de ventilation et fabriqués d'un plastique résistant à la corrosion. Par le fait même, ce manufacturier fut placé dans une catégorie. Cette industrie n'aurait certainement pas dû s'arrêter où elle en était, mais, vu l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait d'engager les gens qu'il lui fallait ou d'obtenir les renseignements voulus sur les tendances et les besoins du marché, elle a dû cesser ses opérations. Au ministère de la Production de défense, il y a quelques années, vous avez exposé tous les produits dont vous aviez besoin et qui n'étaient pas fabriqués au Canada. Vous avez déclaré que si ces produits pouvaient se fabriquer au Canada conformément aux normes exigées, ce ministère les achèterait volontiers.

Il y a bien des choses qu'on pourrait faire dès le début pour informer les petites entreprises de leur potentiel de production et de l'aide qu'elles pourraient recevoir en le développant.

M. Drury: Monsieur le président, je regrette de vous dire qu'il est déjà onze heures et cinq minutes. Je dois rencontrer le président de l'Inde qui est ici en visite officielle. On m'excusera sans doute en l'occurrence.

Je parlerai brièvement de l'industrie du meuble, qu'on a donnée en exemple. Nous avons délégué en Europe et aux États-Unis une mission composée de représentants de l'industrie du meuble, afin d'y étudier les techniques de production, la façon dont les affaires de cette industrie étaient organisées et le genre de marchés qu'on avait déjà et qu'on espérait obtenir. A son retour, la mission a produit un rapport qui a été distribué à tous ceux qui s'intéressent à l'industrie du meuble. Ce document leur donne une large vue d'ensemble sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Ce rapport a été préparé par des gens intéressés dans la fabrication et dans la commercialisation du meuble.

Nous avons organisé nombre de concours et d'expositions de meubles conçus par le Conseil national des arts d'interprétation. Les résultats de ces activités ont été communiqués à tous les fabricants de meubles.

Nous nous sommes efforcés, grâce aux associations, à les renseigner sur les bénéfices à tirer de recherches croissantes, non seulement au point de vue du produit fini, mais au sujet des techniques de fabrication. A l'intention des représentants de l'industrie du meuble nous avons organisé au Canada des groupes d'étude sur la commercialisation des produits et la forme à leur donner. Nous les avons

aussi mis au courant des résultats d'enquêtes d'autres ministères sur les façons d'obtenir du nouvel outillage et de la machinerie de production, enfin nous leur avons aidé dans l'étude de la structure des taux de fret et des frais d'expédition.

Voilà le genre d'initiatives qu'on prend à l'intention d'une industrie particulière. Il est évident que tous les manufacturiers, surtout les plus modestes, n'ont pas le temps, ni peut-être la préparation voulue, pour profiter de tous ces avantages, mais nous espérons que ces connaissances, ces renseignements abondants, se répandent de plus en plus; et plus ils seront mis à profit par les manufacturiers, grâce à cette publicité, plus nous serons heureux de leur en fournir d'autres.

M. Peters: Puis-je poser une autre brève question? Y a-t-il quelqu'un dans votre ministère, qui est relativement nouveau, dont la tâche spéciale est de s'assurer qu'il n'y a pas duplication de travail ou de chevauchement d'efforts entre les différents ministères?

Je me suis intéressé à vos commentaires sur l'industrie du logement et sur ce que vous avez dit à propos de la préfabrication dans le domaine de la normalisation de la construction sur place.

J'ai entendu les mêmes observations formulées au Conseil national des recherches quand nous y avons fait une visite l'automne dernier et je les ai entendues aussi des autorités de l'habitation nationale. C'est un nouveau département et, comme la loi de Parkinson s'applique à tout gouvernement, puis-je demander

si l'y a un préposé spécial chargé de vérifier si, dans tous ces domaines, l'un ne répète pas le travail de l'autre?

M. Drury: Je dirai, monsieur le président, que ce qu'a entendu M. Peters est l'acceptation d'une commune façon de voir. Aux comités dits BEAM, qui s'occupent de ce problème surtout en relation avec l'industrie de la construction, le Conseil national des recherches, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère des Travaux publics sont représentés d'une façon permanente, afin de s'assurer que deux ministères ou agences du gouvernement ne fassent pas le même travail ou ne chevauchent pas l'un sur l'autre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Peters. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous demanderai si le crédit n° 1 est approuvé?

Le crédit n° 1 est approuvé.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Drury.

M. Drury: Veuillez m'excuser, je suis déjà en retard.

Le président: Oui, certainement. Nous venons de terminer l'étude de vos crédits. Je croyais que vous attendriez de nous quitter à cette étape. Puis-je remercier le ministre et son personnel de leur excellente collaboration.

Je demande au Comité de rester pour quelques minutes, afin de continuer cette séance à huis clos.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Contenu.

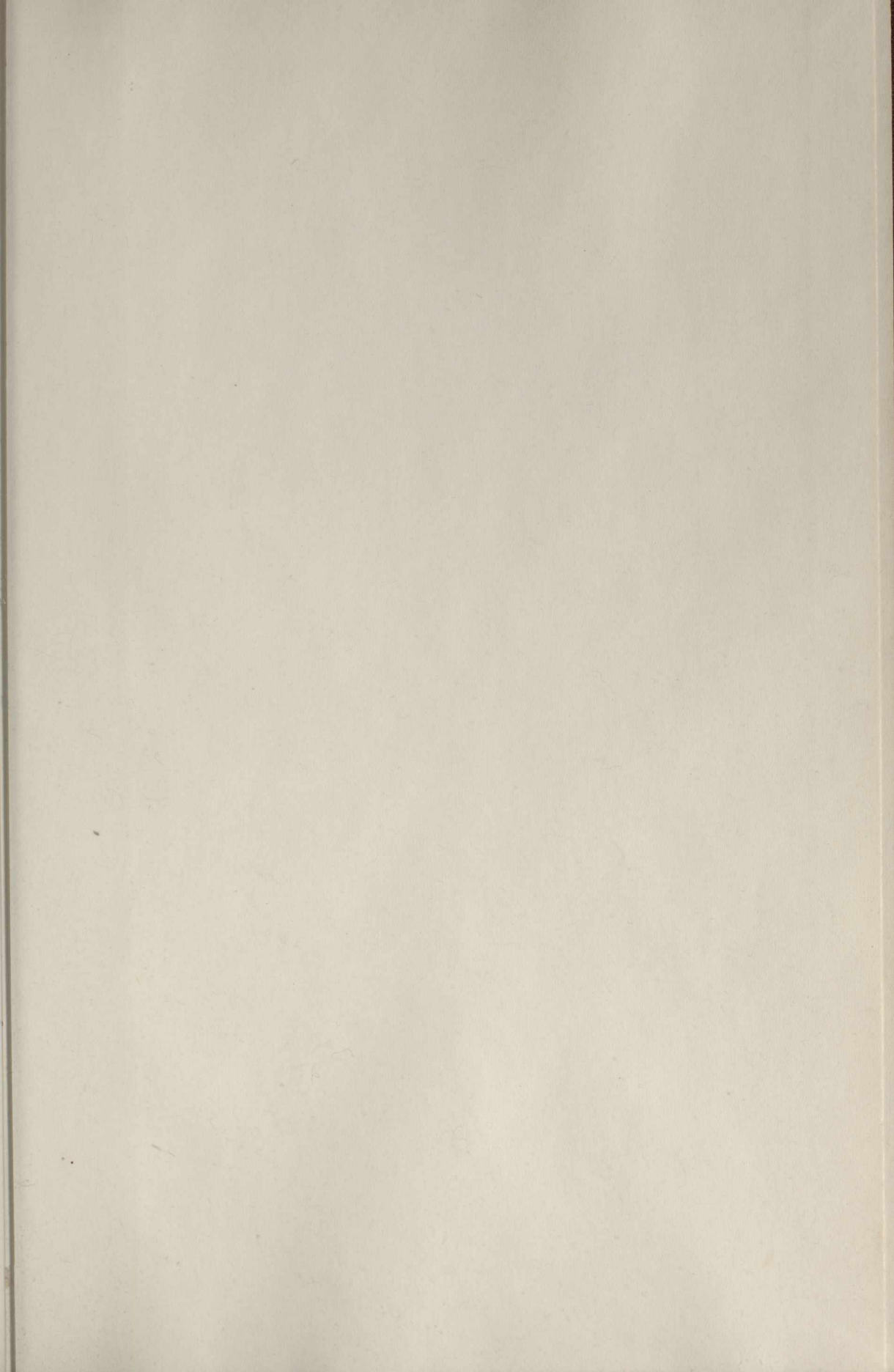
Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.



RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le volume ci-dessus contient les déclarations
de Francis X. O'Connell et d'autres témoins de
l'affaire.

Le volume ci-dessus contient les déclarations
de Joseph J. O'Connell et d'autres témoins de
l'affaire de la Cour. Le volume ci-dessus est
complet.

En vente de la Librairie
LEON J. RAYMOND.

